

l'Europe  
**s'engage**  
à La Réunion



**Union Européenne**



*Liberté - Égalité - Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



**RAPPORT ANNUEL  
D'EXECUTION FEADER 2013  
du Programme de Développement Rural  
de la Réunion 2007-2013**

**Soumis au C.N.S. de juin 2014  
(Procédure écrite)**

**Etat membre : France  
Région : Ile de la Réunion  
Objectif : Convergence**



<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>1. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES.....</b>	<b>7</b>
1.1. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES AYANT UN IMPACT DIRECT SUR LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME (C'EST-A-DIRE CHANGEMENTS LEGISLATIFS OU EVOLUTIONS INATTENDUES DU CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE).....	7
1.1.1 La Loi pour le Développement Economique des Outre-mer (LODEOM).....	9
1.1.2 La loi « Grenelle de l'environnement ».....	10
1.1.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-mer et le Comité Interministériel de l'Outre-mer.....	16
1.1.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer.....	19
1.1.5 Les mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion.....	21
1.1.6 La Loi de Modernisation de l'agriculture.....	23
1.1.7 Loi relative à la régulation économique outre-mer.....	24
1.1.8 Réflexions en cours.....	24
1.2. CHANGEMENTS DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES ET NATIONALES AYANTS DES REPERCUSSIONS SUR LA COHERENCE ENTRE L'INTERVENTION DU FEADER ET CELLE DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	25
<b>2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FIXES, SUR LA BASE D'INDICATEURS DE REALISATION ET DE RESULTAT.....</b>	<b>28</b>
2.2 LES INDICATEURS DE RESULTAT.....	35
2.3 INDICATEURS DE REALISATION.....	39
2.3.1. Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier.....	39
2.3.1.1. Mesure 111 : Formation professionnelle et actions d'information.....	40
2.3.1.2. Mesure 112 : Installation de jeunes agriculteurs.....	48
2.3.1.3. Mesure 113 : Retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs.....	49
2.3.1.4. Mesure 114 : Utilisation des services de conseil par les agriculteurs.....	51
2.3.1.5. Mesure 121 : Modernisation des exploitations agricoles.....	52
2.3.1.6. Mesure 122 : Amélioration de la valeur économique des forêts.....	55
2.3.1.8. Mesure 124 : Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole.....	58
2.3.1.9. Mesure 125 : Amélioration et le développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier.....	59
2.3.1.10. Mesure 131 : Respect des normes fondées sur la législation communautaire.....	62
2.3.2. Axe 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural.....	63
2.3.2.1. Mesure 211 et 212 : Paiements destinés aux agriculteurs situés en zone et montagne et dans des zones qui présentent des handicaps autres.....	64
2.3.2.2. Mesure 214 : Paiements agroenvironnementaux.....	66
2.3.2.4. Mesure 226 : Aide à la reconstitution du potentiel forestier et à l'adoption de mesures de prévention.....	69
2.3.2.5. Mesure 227 : Investissements non productifs relatifs à la préservation et valorisation des espaces naturels forestiers.....	70
2.3.3. Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale.....	71
2.3.3.1. Mesure 311 : Diversification vers des activités non agricoles.....	72
2.3.3.2. Mesure 312 : Aide à la création et au développement des micro-entreprises.....	73
2.3.3.3. Mesure 313 : Promotion des activités touristiques.....	74
2.3.3.4. Mesure 323 : Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers.....	76
2.3.3.5. Mesure 331 : Formation et information.....	77
2.3.3.6. Mesure 341 : Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre.....	78
2.3.4. Axe 4 : LEADER.....	79
2.3.4.1. Mesure 411 : Compétitivité.....	81
2.3.4.2. Mesure 413 : Qualité de vie / diversification.....	83
2.3.4.3. Mesure 421 : Coopération.....	86
2.3.4.4. Mesure 431 : Fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences ainsi qu'actions de communication.....	87
<b>3. EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME PRESENTANT, POUR CHAQUE MESURE, LE RELEVÉ DES MONTANTS VERSES AUX BENEFICIAIRES.....</b>	<b>89</b>
<b>4. RESUME DES ACTIONS D'EVALUATION EN COURS, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 86, PARAGRAPHE 3, DU REGLEMENT (CE) NO 1698/2005.....</b>	<b>93</b>



<b>5. DISPOSITIONS PRISES PAR L'AUTORITE DE GESTION ET PAR LE COMITE DE SUIVI POUR ASSURER LA QUALITE ET L'EFFICACITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME .....</b>	<b>97</b>
5.1. LES ACTIONS DE SUIVI ET D'EVALUATION .....	97
5.1.1. <i>Cadre de la mise en œuvre du programme en 2013</i> .....	97
5.1.2. <i>Actions relatives au niveau national</i> .....	99
5.1.3. <i>Actions relatives au niveau communautaire</i> .....	100
5.2. SYNTHÈSE DES PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA GESTION DU PROGRAMME AINSI QUE TOUTE MESURE ÉVENTUELLEMENT PRISE, Y COMPRIS LES RÉPONSES APPORTÉES AUX OBSERVATIONS FAITES AU TITRE DE L'ARTICLE 83 DU RÈGLEMENT (CE) NO 1698/2005 .....	102
5.3. RECOURS À L'ASSISTANCE TECHNIQUE .....	104
5.4. DISPOSITIONS PRISES POUR ASSURER LA PUBLICITÉ DU PROGRAMME CONFORMÈMENT À L'ARTICLE 76 DU RÈGLEMENT (CE) NO 1698/2005 .....	105
<b>6. DECLARATION SUR LE RESPECT DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE L'AIDE, Y COMPRIS LA MISE EN ÉVIDENCE DES PROBLÈMES RENCONTRÉS ET LES MESURES ADOPTÉES POUR LES TRAITER.....</b>	<b>120</b>
6.1 RESPECT DES RÈGLES EN MATIÈRE DE CONCURRENCE .....	120
6.2 RESPECT DES RÈGLES DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS .....	122
6.3 RESPECT DES RÈGLES RELATIVES À LA PROTECTION ET L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT .....	122
6.4 RESPECT DES RÈGLES RELATIVES À LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES ET DE NON DISCRIMINATION .....	123
6.5 ARTICULATION AVEC LE POSEIDOM .....	125
6.6 ARTICULATION AVEC LES OCM.....	127
<b>7. REUTILISATION DES AIDES RECUPÉRÉES CONFORMÈMENT À L'ARTICLE 33 DU RÈGLEMENT (CE) NO 1290/2005 .....</b>	<b>128</b>
<b>ANNEXE : TABLEAU D'INDICATEURS COMMUNS POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RURAL POUR L'ANNÉE 2013.....</b>	<b>129</b>



## Introduction

### Approbation du Programme de Développement Rural de l'île de la Réunion

Le PDR de l'île de La Réunion (CCI 2007FR06RPO006) a été approuvé par la Commission Européenne le 28 novembre 2007, Décision C(2007) 5947.

#### ✓ Modification de décembre 2008 (version 2)

Une modification du programme a été introduite le 29 décembre 2008 et visait les points suivants :

- Précisions techniques nécessaires à la mise en œuvre de la mesure 214 du programme (mesures agroenvironnementales) ;
- Notification d'un TOP UP pour la défiscalisation et pour la déductibilité de la TVA non perçue récupérable (NPR) lié aux mesures 121 modernisation des exploitations agricoles et 123.1 Evolution de l'outil agro industriel.

Les services de la Commission ont accusé réception de cette demande au 31 décembre 2008. La proposition de modification a été validée par courrier en date du 16 juin 2009 qui entérine également que les top-up relatifs aux mesures 121 et 123 peuvent être cumulés avec les aides FEADER et des contreparties nationales jusqu'à concurrence d'un plafond d'aide publique de 75%.

#### ✓ Révision de juillet 2009 dans le cadre du Bilan de Santé de la PAC (version 3)

Une révision a été introduite le 24 juillet 2009 pour mettre en place de nouvelles mesures, cofinancées par le FEADER à hauteur de 75% dans le cadre des crédits alloués à la Réunion au titre du Bilan de Santé de la PAC.

La Réunion dispose de 1,942 M€ de FEADER supplémentaire sur le volet I.C.H.N. au titre de la revalorisation des 25 premiers hectares depuis novembre 2009 et depuis 1<sup>er</sup> janvier 2010 de 8,418 M€ de crédits FEADER supplémentaires au titre du volet des nouveaux défis du Bilan de Santé de la PAC.

- Par courrier du 22 février 2010, la Commission a accepté, en application de 6 paragraphe 1 point c) du Règlement (CE) 1974/2006 les différentes modifications proposées.
- Par décision C(2010)1163 en date du 05 mars 2010 la Commission a approuvé la révision du PDR de la Réunion.

#### ✓ Révision de mai 2011 suite à l'évaluation à mi-parcours (version 4)

Une révision a été introduite le 29 mars 2011 suite à l'évaluation à mi-parcours du PDR Réunion visant notamment à prendre en compte les remarques formulées pour améliorer les objectifs et les résultats.

- Accélérer la validation des derniers cadres d'intervention, notamment pour les mesures sylvicoles et l'axe de coopération leader ;
- Fiabiliser les indicateurs de réalisation physique ;



## Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013 Rapport Annuel FEADER 2013

- Réconcilier les écarts entre les montants engagés (suivi dans OSIRIS) et les montants programmés (suivi par l'AGILE) ;
- Cibler des actions vers les exploitants devant particulièrement améliorer leur compétitivité ;
- Poursuite l'effort d'investissements dans les exploitations permis par les mesures clés du programme (121, 123, 125) dans un objectif d'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier ;
- Renforcer la programmation des mesures agro-environnementales (MAE), en particulier des MAE territorialisées ;
- Dynamiser l'axe 4 LEADER en simplifiant le système de gestion, en informant mieux les bénéficiaires potentiels et en mobilisant un plus vaste réseau d'acteurs, relais de terrain ;
- Dynamiser le réseau rural régional.

Par courrier en date 5 Aout 2011 la Commission a fait part de ses observations et de ses remarques sur le projet de PDRR présenté auxquelles il a répondu le 4 novembre 2011.

La décision finale d'acceptation a été prise par la Commission le 7 février 2012 pour les modifications et le 24 février 2012 pour les dispositions relevant de la révision.

- ✓ Modification de mars 2012 (version 5)
- ✓ Une modification a été introduite le 7 mars 2012. Cette proposition de modification concerne la mesure 123.2 « Aides aux entreprises sylvicoles ». Il s'agit, d'une part d'étendre le champ d'application de la mesure à l'ensemble des entreprises œuvrant dans le domaine forestier et d'autre part de modifier la liste du matériel éligible.
- ✓ Par courrier en date du 29 mai 2012, la Commission a accepté cette proposition de modification du PDRR.
- ✓ Modification de mars 2013 (version 6)
- ✓ Une modification a été introduite le 1<sup>er</sup> mars 2013. Faisant suite à un exercice d'ajustement financier entrepris au cours de l'année 2012, il est proposé de créer, modifier ou fermer certaines mesures, afin de répondre au mieux aux enjeux du développement rural à la Réunion.
- ✓ La mesure 121.9 sur les aides aux économies d'énergie a été étendue à la maquette principale, étant donnée le succès du dispositif 121.9 du Bilan de Santé de la PAC dont les crédits ont été épuisés sur cette mesure.
- ✓ Il est proposé de fermer la mesure 125.4 sur le regroupement de l'habitat des actifs agricoles.
- ✓ Le champ d'application de la mesure 125.5 sur le développement des périmètres hydroagricoles a été étendu aux réseaux du Bras de Cilaos et du Bras de la Plaine, compte-tenu des fortes contraintes en eau que connaît la Réunion, et notamment les problèmes de sécheresse.
- ✓ Cette modification est actuellement en cours de validation par la Commission.



### **Objectif du rapport annuel d'exécution**

En application de l'article 82 du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), le rapport annuel d'exécution est présenté « *pour la première fois en 2008, et au plus tard le 30 juin de chaque année* »

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme.

Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31 décembre 2013.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains Comités de suivi.



## 1. Modifications des conditions générales

### 1.1. Modifications des conditions générales ayant un impact direct sur les conditions de mise en œuvre du programme (c'est-à-dire changements législatifs ou évolutions inattendues du contexte socio-économique).

A la Réunion, les effets de la crise économique mondiale se sont manifestés progressivement depuis l'année 2008, modifiant le contexte de la mise en œuvre des programmes opérationnels.

En effet, l'année 2008 a été caractérisée par une hausse exceptionnelle du cours mondial du pétrole.

Cette augmentation s'est traduite, d'une part, par l'augmentation du prix des carburants et, d'autre part, par l'augmentation du coût des matières premières fabriquées à partir du pétrole, à savoir les matières plastiques mais également les engrais.

Ainsi, la Réunion étant une économie insulaire dépendante de ses approvisionnements, toutes les activités économiques de l'île ont répercuté sur le prix de vente de leurs biens et de leurs services cette hausse du coût des carburants et des matières premières.

Le pouvoir d'achat des ménages s'est progressivement réduit et les entreprises ont réduit leurs achats de consommation intermédiaire à destination de leurs fournisseurs. Ces derniers ont été contraints, à leur tour, de réduire leur production, et donc leur consommation intermédiaire, entraînant un effet de cascade.

La réduction de la demande adressée aux entreprises a poussé ces derniers à réduire leur masse salariale, impliquant des pertes d'emplois dans les ménages qui ont moins consommé, amplifiant l'effet de la baisse de pouvoir d'achat.

Ce mécanisme a touché tous les secteurs d'activités de l'île à savoir la production industrielle, le commerce et les services.

En ce qui concerne le moteur de la croissance réunionnaise (le secteur du bâtiment et des travaux publics), il a subi en plus des effets de la crise économique généralisée, les effets de la fin des grands chantiers publics (route des tamarins, port, baisse de la production de logements sociaux) et les effets de la modification des conditions de défiscalisation prévue dans la loi pour le développement économique des outre-mer.

Par contre, d'un point de vue général, un des premiers impacts enregistré des effets de cette crise mondiale à la Réunion est la dégradation significative du marché du travail.

Ainsi, à fin décembre 2011, 122 240 réunionnais étaient inscrits à Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi de catégorie A, soit 19 980 demandeurs d'emploi de catégorie A supplémentaires par rapport à 2008, (+ 17,5 %).

De plus, dans ce contexte de ralentissement économique durable, l'accessibilité au crédit des entreprises et des particuliers s'est considérablement réduite.

Aussi, pour faire face à cette situation, différentes mesures ont été prises tant au niveau communautaire, que national ou local (Cf. 2.4.5).



## Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013 Rapport Annuel FEADER 2013

Au niveau communautaire, trois mesures, en particulier, visaient un impact important sur la programmation :

- ✓ l'extension de la période d'éligibilité des dépenses du DOCUP 2000-2006 jusqu'au 30 Juin 2009 pour l'ensemble des fonds ;
- ✓ l'attribution d'une avance supplémentaire qui augmentait le volume des crédits mis à disposition et diminuait les montants à justifier lors de la première échéance du dégageant d'office pour le FEDER et le FSE ;
- ✓ l'extension des possibilités de déclaration forfaitaires des dépenses pour le FEDER et le FSE

Pour mémoire, un travail important a été réalisé au niveau national pour la mise en place d'un plan de relance en 2009. Les propositions de modification du PO FSE Réunion ont été étudiées, mais elles n'ont pas été retenues dans la mesure où les orientations du FSE à La Réunion intègrent déjà les priorités affichées dans le plan de relance national.

De même, une vaste concertation avait été menée d'avril à octobre 2009 auprès des territoires d'Outre-mer : les Etats-Généralx de l'Outre-mer. Les premières mesures opérationnelles ont été décidées par le Comité Interministériel de l'Outre-mer du 6 novembre 2009 qui a été présidé par le Chef de l'Etat.



### 1.1.1 La Loi pour le Développement Economique des Outre-mer (LODEOM)

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des Outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.

Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existant, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficiente.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

#### Description

- ✓ Dans son titre 1<sup>er</sup>, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars 2009. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).
- ✓ Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR/IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti. (articles 4 à 7) Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène. Ces secteurs sont :
  - La recherche développement ;
  - Les technologies de l'information et de la communication ;
  - L'agro-nutrition ;
  - Les énergies renouvelables ;
  - L'environnement ;
  - Le tourisme.



Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de réallocation des moyens (T.V.A.-non perçue récupérable.), aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31, créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (F.E.I.).

- ✓ Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et intermédiaire, mais en y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des Observatoire du Logement Social et qui a pour ambition de répondre aux engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.
- ✓ Dans son titre IV, la LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'ANT devenue LADOM) qui, à travers la mise en place de GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité. (art. 50).
- ✓ Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines tous les deux ans.

### 1.1.2 La loi « Grenelle de l'environnement »

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir l'Etat et les représentants de la société civile afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et a abouti à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un comité opérationnel Outre-mer a été créé.

**La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.**

Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.

Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.



Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :

- ✓ Lutte contre le changement climatique ;
- ✓ Réduction des consommations d'énergie des bâtiments ;
- ✓ Urbanisme ;
- ✓ Transports ;
- ✓ Energie ;
- ✓ Recherche dans le domaine du développement durable ;
- ✓ Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels ;
- ✓ Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable ;
- ✓ Gestion intégrée de la mer et du littoral ;
- ✓ Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets ;

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres Ier à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :

- ✓ Dans le domaine de l'énergie :
  - Parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités ;
  - Développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer ;
  - Développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030 ;
  - Engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité ;
  - Adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer ;



- ✓ Dans le domaine des déchets :
  - Atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ;
  - Prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer ;
  - Favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales ;
- ✓ Dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :
  - Mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables ;
  - Valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du point j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 ;
  - Réaliser, d'ici à 2010, un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane ;
  - Mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.
- ✓ Dans le domaine de l'eau :
  - Inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction ;
  - Favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.
- ✓ Dans le domaine des pollutions et de la santé :
  - Atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ;
  - Assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;
  - Engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015 ;
  - Engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.
- ✓ **Dans le domaine des transports** : mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable ;
- ✓ **Dans le domaine de la lutte contre le changement climatique** mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.



Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Au niveau local le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche.

**La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 2 a été promulguée le 12 juillet 2010**

Elle correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle de l'Environnement.

Les 248 articles qui composent cet important texte de loi ont été largement enrichis par le Parlement et déclinent des mesures dans six chantiers majeurs :

- ✓ Bâtiments et urbanisme,
- ✓ Transports,
- ✓ Energie,
- ✓ Biodiversité,
- ✓ Risques, santé, déchets,
- ✓ Gouvernance.

En voici les principaux objectifs par chantier :

**→ Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme**

Objectif : Concevoir et construire des bâtiments plus sobres énergétiquement et un urbanisme mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

- ✓ Engager une rupture technologique dans le neuf et accélérer la rénovation thermique du parc ancien
- ✓ Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques

**→ Organisation de transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins en mobilité**

Objectif : Assurer une cohérence d'ensemble de la politique de transports, pour les voyageurs et les marchandises, dans le respect des engagements écologiques, en faisant évoluer les infrastructures de transports et les comportements.

- ✓ Développer les transports collectifs urbains, périurbains et à grande vitesse
- ✓ Développer les véhicules électriques et hybrides rechargeables
- ✓ Expérimenter le péage urbain
- ✓ Encourager le fret ferroviaire et les transports maritimes



### → Réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone

Objectif : Réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus décarbonée.

- ✓ Favoriser le développement des énergies renouvelables
- ✓ Expérimenter l'affichage environnemental sur les produits puis l'élargir
- ✓ Réaliser des bilans de gaz à effet de serre et établir des plans d'actions pour les réduire (entreprises, territoires, bâtiments publics)
- ✓ Etendre les certificats d'économies d'énergie.
- ✓

### → Préservation de la biodiversité

Objectif : Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats.

- ✓ Elaborer la Trame verte et bleue
- ✓ Rendre l'agriculture durable en maîtrisant les produits phytopharmaceutiques et en développant le bio
- ✓ Protéger les zones humides et les captages d'eau potable
- ✓ Encadrer l'assainissement non collectif et lutter contre les pertes d'eau dans les réseaux
- ✓ Protéger la mer et le littoral

### → Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique

Objectif : Instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche, dans le secteur privé comme dans la sphère publique.

- ✓ Développement de rapports sur les aspects sociaux et environnementaux, en plus des rapports financiers (entreprises et collectivités locales)
- ✓ Renforcement de la concertation du public en amont des projets publics et privés et des textes réglementaires nationaux
- ✓ Réforme du CESE et des CESR
- ✓ Désignation d'associations environnementales représentatives pour participer au dialogue institutionnel



**→ Maîtrise des risques, traitement des déchets, et préservation de la santé**

Objectif : Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en prévenant les risques, en luttant contre les nuisances sous toutes leurs formes et en gérant plus durablement les déchets.

- ✓ Lutter contre la pollution de l'air (air intérieur, zones d'expérimentation prioritaires pour l'air)
- ✓ Lutter contre les nuisances lumineuses et sonores
- ✓ Etendre les moyens de lutter contre les inondations
- ✓ Prendre en compte les risques émergents (nanosubstances, ondes électromagnétiques)
- ✓ Mettre en place une gestion durable des déchets (extension de la responsabilité élargie des producteurs, planification et gestion des déchets des bâtiments)



### 1.1.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-mer et le Comité Interministériel de l'Outre-mer

De la mi-avril au mois d'octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d'outre-mer afin de permettre, l'émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :

- ✓ Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- ✓ Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- ✓ Comment faire évoluer la gouvernance tant à l'échelon local qu'à l'échelon central ?
- ✓ Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- ✓ Comment rénover partout le dialogue social ?
- ✓ Comment mieux coopérer avec l'environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- ✓ Comment garantir l'égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- ✓ Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?

Un Comité Interministériel de l'Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français de l'Outre-mer, le Délégué général à l'Outre-mer, ou toute personne qualifiée.

Le Comité Interministériel de l'Outre-mer est chargé :

- ✓ De définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l'Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental ;
- ✓ D'identifier, au vu des spécificités des Collectivités d'Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques ;
- ✓ D'évaluer les résultats des politiques conduites par l'Etat Outre-mer et les progrès en termes d'égalité des chances pour les populations d'Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s'est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.

L'ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l'Etat en Outre-mer et probablement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.



### **Thématique des prix et de la concurrence**

- ✓ La circulaire de création du Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence a été finalisée ;
- ✓ Respect du contrôle des accords volontaires de prix entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles réguliers depuis fin septembre 2009 ;
- ✓ Nomination d'une personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix ;
- ✓ Réforme du prix des carburants : le décret intégrant les éléments de la réforme est en examen au Conseil d'Etat ;
- ✓ La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer.

### **Production locales et de développement**

- ✓ Améliorer l'accès au marché des TPE/PME
  - Circulaire concernant l'accès des PME à la commande publique dans le cadre du code des marchés publics 2006 dans les départements d'outre-mer, à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre et Miquelon a été signée le 19 juin 2010 ;
  - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME ;
  - La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.
- ✓ Accès au financement et accès au crédit
  - Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI ;
  - Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) ont été prolongées jusqu'à fin 2010 ;
  - Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics ;
  - Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La diversification agricole (filières animales et végétales) a pu être ainsi encouragée ;
  - Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole (il s'agit de la création des instituts techniques agricoles) : La Réunion (avec ARMEFLHOR) est d'accord pour déposer son dossier en 2010. La Martinique avance également rapidement dans sa réflexion d'un organisme multi-filières.



## Grands projets structurants

- ✓ Soutien au tourisme :
  - Bonification des chèques vacances ;
  - Université à rayonnement régional : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Éducation ;
- ✓ Logement : Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€ pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).
- ✓ Dialogue social : Reconnaître le fait syndical pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.
- ✓ Gouvernance :
  - Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires ;
  - Assouplissement des visas ;
  - Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-mer en matière de coopération régionale ;
  - Un pôle « Outre-mer » a été mis en place, au 1er janvier 2010, au sein de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut-fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères ;
  - La suppression du double contrôle d'identité a été expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris Orly et à destination de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France puis étendu à la Réunion.
  - Présence des ultramarins dans les ambassades est à développer.
  - Commissaire au développement endogène : Le Commissaire au développement endogène "Réunion-Mayotte" a été installé en 2010.
- ✓ Insertion et égalité des chances
  - Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'Etat mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.
  - Fonds d'expérimentation jeunesse dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projets : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.



#### 1.1.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2009.

Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 19 juillet 2011, la décision n°448/2011/UE qui modifie la décision 2004/162/CE du 1er février 2004, relative au régime d'exonérations/réductions d'octroi de mer accordées à certains produits dans les départements d'outre-mer.

Cette décision, qui entre en vigueur le 1er février 2012, prévoit :

- ✓ Le retrait des listes A, B et C des produits figurant à l'annexe de la décision 2004/162/CE pour lesquels il n'existe plus de productions locales ou pour lesquels les différentiels ne sont plus appliqués ;
- ✓ Une diminution du différentiel maximum de taxation autorisé pour certains produits pour lesquels la Commission constate une sous utilisation ;
- ✓ Le retrait des produits pour lesquels aucune importation de produits équivalents à la production locale n'est constatée pendant les trois années (2005/2006/2007) analysées par la Commission ;
- ✓ L'insertion dans la liste guyanaise d'une cinquantaine de produits pouvant bénéficier d'un différentiel de taxation.

La décision n°448/2011/UE du Conseil fait suite à la proposition et au rapport adoptés en décembre 2010 par la Commission et qui ont été établis sur la base du document de synthèse remis par les autorités françaises en avril 2010.

L'octroi de mer contribue de manière essentielle au développement économique des régions d'outre-mer.

Depuis la transmission de ces documents, les régions d'outre-mer restent affectées comme partout ailleurs par la crise économique et financière mondiale et la dégradation de la conjoncture.

La dynamique économique du début des années 2000, caractérisée par d'importants chantiers de construction en habitat et en infrastructures (routes, établissements scolaires...) s'est renversée depuis 2009.

Les données relatives à l'emploi traduisent cette aggravation de la situation socio-économique des DOM, dans des proportions démontrant l'extrême fragilité et la vulnérabilité de ces petites économies « insulaires ».

Néanmoins, malgré cette dégradation de la conjoncture, le taux de création d'entreprises est resté élevé dans les quatre régions d'outre-mer par rapport à celui constaté en France continentale. Ce



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

taux, tiré par les créations de très petites entreprises (TPE) dans les secteurs clés pour les économies domiennes que sont l'agro-nutrition et le BTP, justifie la pertinence de l'aide fiscale apportée par les différentiels de taux d'octroi de mer en tant que facteur de dynamisme de la création d'entreprises de production locale.

L'octroi de mer se situe donc au premier rang des outils d'intervention publique dans les régions d'outre-mer et contribue de manière essentielle au développement économique des départements d'outre-mer.

Le soutien apporté par l'octroi de mer représente une part substantielle du PIB marchand des régions d'outre-mer.

L'octroi de mer constitue un soutien essentiel à la production locale et les différentiels de taux autorisés par la Commission, malgré la persistance de handicaps structurels lourds qui frappent les économies domiennes, ont été utilisés avec le plus de souplesse possible par les conseils régionaux dans le cadre d'une véritable stratégie de développement.

Le régime d'aide aura ainsi permis, dans une grande majorité des cas, de limiter dans des secteurs importants en termes d'emplois, notamment, la grande dépendance au regard des importations des quatre régions d'outre-mer.

Dans des marchés intérieurs globalement croissants, dans lesquels la production locale a des difficultés à gagner des parts de marché, la part des importations démontre bien par ailleurs que l'aide par les différentiels d'octroi de mer ne constitue toujours pas une entrave aux importations.



### 1.1.5 Les mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion

**Au niveau communautaire**, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes convergence 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.

Ainsi, sur la base réglementaire du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) no 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE:

- ✓ Un versement d'une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu sur le FEDER (Convergence et Coopération territoriale) et le FSE ;
- ✓ La possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux » au titre du FEDER Convergence ;
- ✓ Le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et expérimenté par quelques organismes de formation.

**Au niveau national**, cinq régimes provisoires d'aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'Etat destinées à faciliter l'accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...) de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.

#### **Aides compatibles d'un montant limité (ACML)**

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » sur les années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €.

#### **Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés**

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.



Ces prêts à taux bonifiés ont pu être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliqueront jusqu'au 31/12/2012.

#### **Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »**

Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt a pu concerner des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.

#### **Aides temporaires sous forme de garantie**

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes « refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.

Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 pourront être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.

#### **Aides temporaires en capital-investissement**

Le régime d'aide temporaire (n° 36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1er juillet 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2009-2010.

**Au niveau local**, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes en sensibilisant les services instructeurs sur les priorités ci-après :

- ✓ S'agissant du FEDER, la stratégie c'est déclinée sur l'accélération des opérations d'infrastructures publiques pré-identifiées tout en maintenant un effort sur les interventions en faveur des entreprises et des projets de recherche-développement – innovation ;
- ✓ S'agissant du FSE, la stratégie s'est orientée sur les publics les plus éloignés de l'emploi en mettant l'accent sur les actions d'aide à la création d'activité, d'aide aux personnes les moins qualifiées et de soutien à l'insertion des publics en difficulté.

Les effets de cette stratégie de relance des programmes européens se sont traduits fin 2009 par une accélération de la mise en œuvre des programmes.



### 1.1.6 La Loi de Modernisation de l'agriculture

La loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 fixe plusieurs objectifs à l'agriculture française. L'ensemble des dispositions de cette loi s'applique dans les DOM.

✓ 1. Renforcer la sécurité alimentaire

- Par la mise en place d'une politique publique de l'alimentation déclinée en un programme national pour l'alimentation (PNA) comprenant les outils suivants ;
- Un observatoire de l'alimentation ;
- La mobilisation du fonds de valorisation et de communication pour financer les actions du PNA ;
- L'engagement des industriels agroalimentaires ;
- La possibilité de rendre obligatoire l'indication du pays d'origine ;
- Le respect des règles nutritionnelles ;
- L'encadrement de la distribution de l'aide alimentaire

✓ 2. Modifier les missions de l'enseignement agricole

Les mesures phares de cet objectif sont :

- Une modification des missions de l'enseignement et de la formation agricoles publics ;
- Une modification des règles portant sur les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole ;
- La création d'un conseil de l'éducation et de la formation ;
- L'alignement des missions de l'enseignement et de la formation agricoles privés sur celles de l'enseignement et de la formation professionnelles publics ;
- Une nouvelle dénomination de l'enseignement et de la formation agricoles : aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires.

✓ 3. Renforcer la compétitivité de l'agriculture

Les enjeux de cet objectif sont :

- Le renforcement du pouvoir de marché des agriculteurs en consolidant organisations de producteurs et les interprofessions ;
- Le recours aux dispositifs de couverture des risques par la mise en place d'un fonds de gestion à 3 sections (une section pour indemniser les pertes économiques liées à des aléas sanitaires ou environnementaux, une section pour financer les aides aux primes d'assurance récolte portée à 65 %, une section pour indemniser au titre des calamités agricoles) ;
- La facilitation du fonctionnement des entreprises agricoles par la réduction des délais d'instruction des demandes d'autorisation au titre des installations classées pour les élevages, et par la simplification des procédures d'enregistrement en cas de regroupement ou modernisation d'exploitations d'élevage sans augmentation de capacités ;



- Le lissage des prélèvements pour prendre en compte l'irrégularité des résultats par notamment la possibilité d'acquitter en deux fois, par la possibilité d'affecter les terres utilisées pour l'exercice de l'exploitation au patrimoine personnel, par la révision des indices d'actualisation du prix des fermages.

✓ 4. Préserver les terres agricoles

Les mesures phares de cet objectif sont :

- L'observatoire de la consommation des espaces agricoles ;
- L'instauration d'une commission départementale ;
- Une taxation sur les plus values dégagées lors de la vente de terrains nus devenus constructibles ;
- Un encadrement de l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles.

✓ 5. Mobiliser le bois des forêts et réorganiser les chambres d'agricultures

- Les mesures phares de cet objectif sont :
- L'instauration dans chaque région d'un plan pluriannuel régional de développement forestier ;
- La mise en place de stratégies locales de développement forestier ;
- La définition des compétences des chambres d'agricultures en matière forestière, réintroduites et actualisées ;
- L'affectation des moyens des chambres d'agricultures au niveau régional.

### 1.1.7 Loi relative à la régulation économique outre-mer

Suite aux événements qu'ont connu les régions d'outre-mer sur la question du coût de la vie dans ces territoires, la loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer ouvre la possibilité pour le Gouvernement de remédier aux dysfonctionnements des marchés de gros de biens et services, notamment les marchés de vente à l'exportation vers ces collectivités, d'acheminement, de stockage et de distribution.

Les mesures prises portent sur l'accès à ces marchés, l'absence de discrimination tarifaire, la loyauté des transactions, les marges des opérateurs et la gestion des facilités essentielles, en tenant compte de la protection des intérêts communautaires.

Tous les 6 mois, l'Etat publie un rapport sur l'évolution des tarifs et des différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer et les établissements de la France hexagonale.

### 1.1.8 Réflexions en cours

A ce stade au plan national, il n'y a pas d'autres changements législatifs ou d'évolutions notables du contexte économique attendues qui pourraient avoir un impact sur les conditions de mise en œuvre du programme.



## 1.2. Changements des politiques communautaires et nationales ayant des répercussions sur la cohérence entre l'intervention du FEADER et celle des autres instruments financiers.

A ce stade, il n'y a pas de modification des politiques communautaires et nationales ayant des répercussions sur la cohérence entre l'intervention du FEADER et celle des autres instruments financiers.

Il convient de signaler que le [POSEI France](#) a été modifié et les nouvelles modifications ont été approuvées par décision de la Commission Européenne, notifiée à la France le 8 octobre 2007. Ces modifications ont permis la prise en compte de la poudre de lait et du malt pour la bière dans le cadre des Régimes Spécifiques d'Approvisionnement ; il n'y a pas d'impact sur le FEADER en matière d'articulation entre les programmes.

Le POSEIDOM a fait l'objet de modifications en 2008. La version modifiée 2008 du POSEIDOM France est la version consolidée suite à la notification AGRID/16393 du 04 juillet 2008, elle n'inclut pas de modification notable pour les mesures concernant la Réunion.

En 2009, une évaluation des mesures mises en œuvre en faveur des régions ultrapériphériques (POSEI) et des petites îles de la mer Egée dans le cadre de la politique agricole commune a été financée par la Commission Européenne.

L'évaluation a concerné la mise en œuvre des deux instruments clés des programmes : le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) et les Mesures en Faveur des Productions Agricoles Locales (MFPAL), après la réforme de 2006 (règlements du Conseil (CE) 247/2006 pour les RUP et (CE) 1405/2006 pour les PIME). Pour des raisons analytiques la période 2001 à 2006 a aussi été couverte.

L'évaluation a pris aussi en compte les Organisations Communes des Marchés (OCM) sucre, banane, le régime de paiement unique et le règlement de développement rural (RDR).

L'évaluation couvre successivement :

- ✓ Les effets du RSA sur l'approvisionnement et la couverture des surcoûts (question d'évaluation, l'effet de la modalité « importation avec exonération de droit de douane » du RSA, puis la transmission des avantages du RSA à l'utilisateur final ;
- ✓ Ceux des MFPAL sur la compétitivité des productions et le revenu des producteurs ;
- ✓ La cohérence des mesures RSA et MFPAL, leur complémentarité avec les autres dispositifs et les effets sur le développement et la diversification en zone rurale ;
- ✓ La charge administrative.

Suite à l'accord sur le bilan de santé de la PAC obtenu le 20 novembre 2008, les orientations nationales ont été fixées début 2009. Le Bilan de Santé traduit la volonté des États-membres d'adapter, avant l'échéance des perspectives financières 2007-2013 et de la révision de l'ensemble des politiques communes en 2013, cette politique aux évolutions de son environnement. Compte tenu de ces éléments une modification du programme a été nécessaire courant 2009 pour prendre en compte les orientations et les objectifs fixés dans le cadre du volet nouveaux défis, à travers la biodiversité, le changement climatique, la gestion de l'eau et les énergies renouvelables.

Pour 2011, il a été demandé à chaque DOM d'établir des propositions de modifications du programme, en fonction de ses priorités de développement. Ces propositions ont été transmises à



la Commission, le 1<sup>er</sup> août 2010, qui les a approuvées par décision du 29 mars 2011 avec une date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les mesures suivantes ont été adoptées.

**Régime spécifique d'approvisionnement (RSA) :** aide à l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique destinés à l'alimentation animale.

**Mesure « structuration de l'élevage » (filiales animales) et de manière plus spécifique pour la Réunion :**

Projet DEFI :

- ✓ aide à la mise en marché et à la commercialisation des produits interprofessionnels de la viande et du lait sur le marché réunionnais ;
- ✓ aide à la croissance maîtrisée de la production ;
- ✓ aide à la communication ;

Aides à la filière caprine : aide au soutien de l'acquisition de reproducteurs produits localement ; aide à l'accroissement du cheptel ; aide à la sécurisation des élevages caprins ; aide visant à favoriser le recours à l'insémination artificielle ; aide à la commercialisation dans les structures organisées ;

Aides à la filière apicole : aide au maintien sanitaire des colonies ; aide à la fidélisation au groupement de commercialisation apicole.

**Mesure « productions végétales et diversification » (tous DOM) :**

Fruits et légumes :

- ✓ aide au conditionnement ;
- ✓ aide à la commercialisation de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique ;
- ✓ aide au transport de produits végétaux entre les DFA ;
- ✓ Mesure de structuration des filières de diversification végétale : aide à l'animation interprofessionnelle de la filière ; aide à la création de système d'information de type « bourse aux fruits et légumes » ; aide à la connaissance du fonctionnement des marchés et observatoire ; aide au stockage réfrigéré collectif des produits ; aide à la promotion de la consommation des fruits et légumes locaux ;
- ✓ Création d'un réseau de références pour les productions végétales ;

Filière plantes aromatiques à parfum et médicinales (PAPAM) :

- ✓ aide à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire à la Réunion et en Guadeloupe ;
- ✓ aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes médicinales et aromatiques ;

Compte-tenu de ces modifications importantes apportées en 2011, il a été choisi de ne pas introduire de nouvelles mesures pour 2012, mais plutôt d'apporter les corrections nécessaires à la bonne mise en œuvre des mesures existantes.



Quelques modifications ont cependant été introduites par les autres DOM et approuvées par la Commission Européenne. Elles concernent la mesure « Production végétales de diversification » – Fruits et légumes : sont désormais éligibles aux aides à la commercialisation locale, les produits faisant l'objet d'une contractualisation avec les transformateurs ; la référence au prix minimal d'achat aux producteurs a été supprimée dans l'aide à la transformation.

Pour 2013, les modifications suivantes ont été approuvées par la Commission par décision du 23 janvier 2013 :

#### **Régime spécifique d'approvisionnement (RSA) :**

Nouveau montant unitaire pour l'importation de céréales destinées à l'alimentation animale dans le cadre du développement de l'élevage : 71,5 €/tonne (contre 60 €/t en 2012) et un nouveau quota de 208 034 tonnes (contre 182 020 tonnes en 2012). Cette revalorisation fait suite à la révision du règlement du Conseil n°247/2006 et à l'attribution d'une enveloppe complémentaire.

#### **Mesure « structuration de l'élevage » (filiales animales) :**

Filière avicole : modification de la rédaction de la mesure pour permettre l'intégration dans le dispositif interprofessionnel d'un groupement de producteurs fermiers et d'un abattoir.

Filière cunicole :

- ✓ entrée dans le dispositif DEFI ;
- ✓ aide à la préservation des débouchés sur le marché local.

Aides à la filière ovine : les mesures adoptées en 2011 pour les caprins sont étendues à la filière ovine et complétées par une aide à la collecte des ovins-caprins.

#### **Mesure « productions végétales et diversification » :**

Filière plantes aromatiques à parfum et médicinales (PAPAM) :

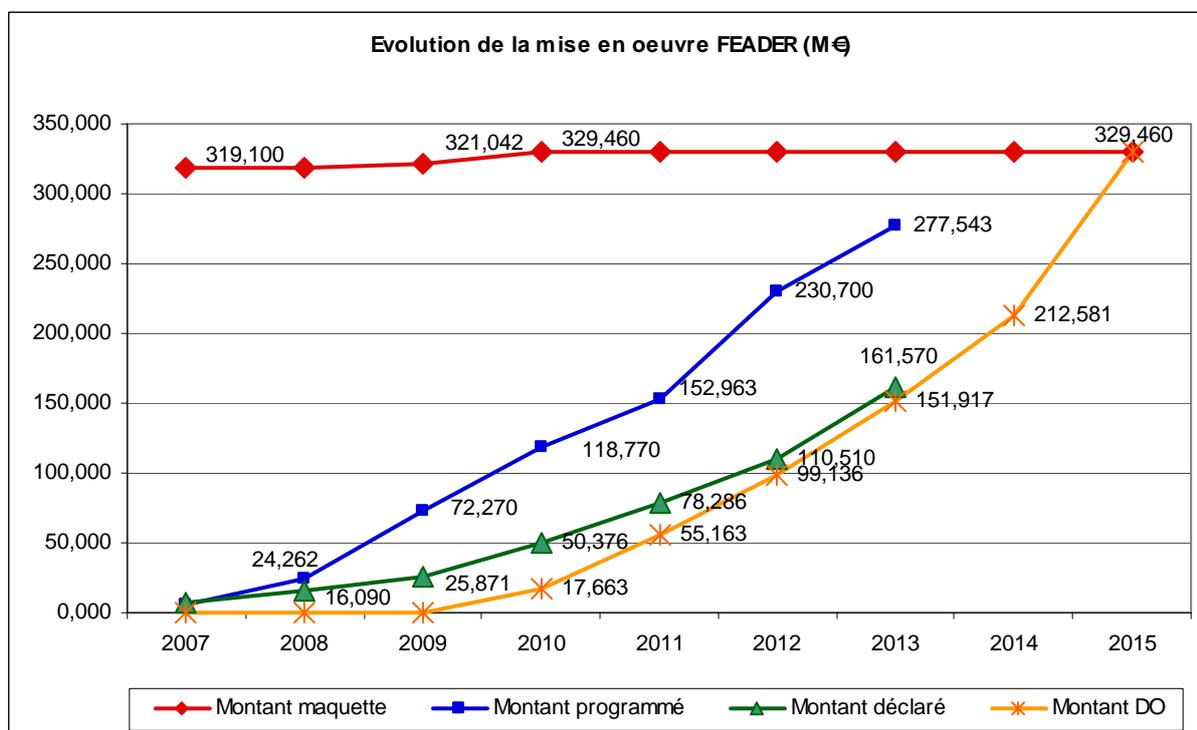
- ✓ suppression des majorations « bio » des aides à la production de vanille verte et géranium (cette modification fait suite à une revalorisation des MAE Bio conversion et maintien et permet d'écartier tout risque de double financement) ;
- ✓ introduction d'une clause de rendement de 30 kg/ha dans l'aide à la production de vanille verte.



## 2. État d'avancement du programme par rapport aux objectifs fixés, sur la base d'indicateurs de réalisation et de résultat

Le niveau d'avancement global du programme a connu une évolution régulière depuis 2010 :

- ✓ Le niveau de programmation du FEADER au 31.12.2013 est de 84,24 %. Après un début de programmation retardé en 2008 suite à l'approbation tardive du PDRR, le rythme de programmation s'est progressivement accéléré.
- ✓ Le montant des dépenses déclarées est de 49,04 % au 31 décembre 2013.
- ✓ Le seuil de Dégagement d'Office (DO) 2013 a été franchi. Au 31 décembre 2013, le niveau des paiements est de 161,570 M€, soit une marge constatée de 9,8 M€ par rapport au seuil de DO.
- ✓ Les résultats globaux de la mise en œuvre du FEADER sont présentés dans les graphiques et le tableau ci-dessous (en M€) :





Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

Tableau synthétique de suivi des montants FEADER programmés et certifiés au 31 décembre 2013

Axe	Mesure	Prévu	Programmé		Payé	
			Montant	%	Montant	%
1	Mesure 111 - formation professionnelle et actions d'information	48,567	44,445	91,51%	34,932	71,92%
	Mesure 112 - installation de jeunes agriculteurs	3,229	3,229	100,00%	2,537	78,58%
	Mesure 113 - retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs agricoles	3,276	3,203	97,78%	2,532	77,29%
	Mesure 114 - recours aux services de conseil par les agriculteurs et les sylviculteurs	0,469	0,469	100,00%	0,301	64,24%
	Mesure 121 - modernisation des exploitations agricoles	29,444	28,385	96,40%	14,354	48,75%
	Mesure 122 - amélioration de la valeur économique des forêts	4,154	4,004	96,40%	2,702	65,03%
	Mesure 123 - accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	38,949	37,766	96,96%	16,640	42,72%
	Mesure 124 - Coopération en vue de la mise en œuvre de nouveaux produits, procédés et technologie.	3,345	0,621	18,55%		
	Mesure 125 - amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier	99,681	74,920	75,16%	33,958	34,07%
	Mesure 131 - Identification des bovins et des caprins	0,026	0,013	49,66%	0,013	49,66%
<b>Total</b>	<b>231,139</b>	<b>197,056</b>	<b>85,25%</b>	<b>107,969</b>	<b>46,71%</b>	
2	Mesures 211 & 212 : ICHN	31,260	26,077	83,42%	30,830	98,62%
	Mesure 214 - paiements agroenvironnementaux	15,486	15,454	99,79%	7,962	51,42%
	Mesure 226 - reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention	2,734	2,564	93,79%	0,392	14,35%
	Mesure 227 - Investissements non productifs	8,991	9,150	101,77%	5,886	65,46%
<b>Total</b>	<b>58,471</b>	<b>53,245</b>	<b>91,06%</b>	<b>45,071</b>	<b>77,08%</b>	
3	Mesure 311 - diversification vers des activités non agricoles	1,122	0,410	36,57%	0,239	21,34%
	Mesure 312 - aide à la création et au développement des micro entreprises	1,037	0,706	68,11%	0,198	19,09%
	Mesure 313 - encouragement des activités touristiques	12,916	7,809	60,46%	1,066	8,26%
	Mesure 321 - Gestion durable des ressources en eau	1,080				
	Mesure 323 - Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers	0,089	0,089	100,00%		
	Mesure 331 - formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3	1,447	1,133	78,30%	0,850	58,71%
	Mesure 341 - Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre	4,535	3,884	85,66%	2,526	55,70%
<b>Total</b>	<b>22,226</b>	<b>14,032</b>	<b>63,13%</b>	<b>4,879</b>	<b>21,95%</b>	
4	Mesure 411 - compétitivité	2,645	1,898	71,76%	0,706	26,71%
	Mesure 413 - qualité de la vie/diversification	10,752	8,737	81,26%	1,471	13,68%
	Mesure 421 - coopération	0,100	0,003	3,30%		
	Mesure 431 - Fonctionnement et animation LEADER	3,241	2,036	62,83%	1,115	34,42%
<b>Total</b>	<b>16,738</b>	<b>12,674</b>	<b>75,72%</b>	<b>3,293</b>	<b>19,67%</b>	
5	<b>Total Axe 5 - assistance technique</b>	<b>0,886</b>	<b>0,537</b>	<b>60,59%</b>	<b>0,358</b>	<b>40,41%</b>
<b>Total général</b>		<b>329,460</b>	<b>277,543</b>	<b>84,24%</b>	<b>161,570</b>	<b>49,04%</b>

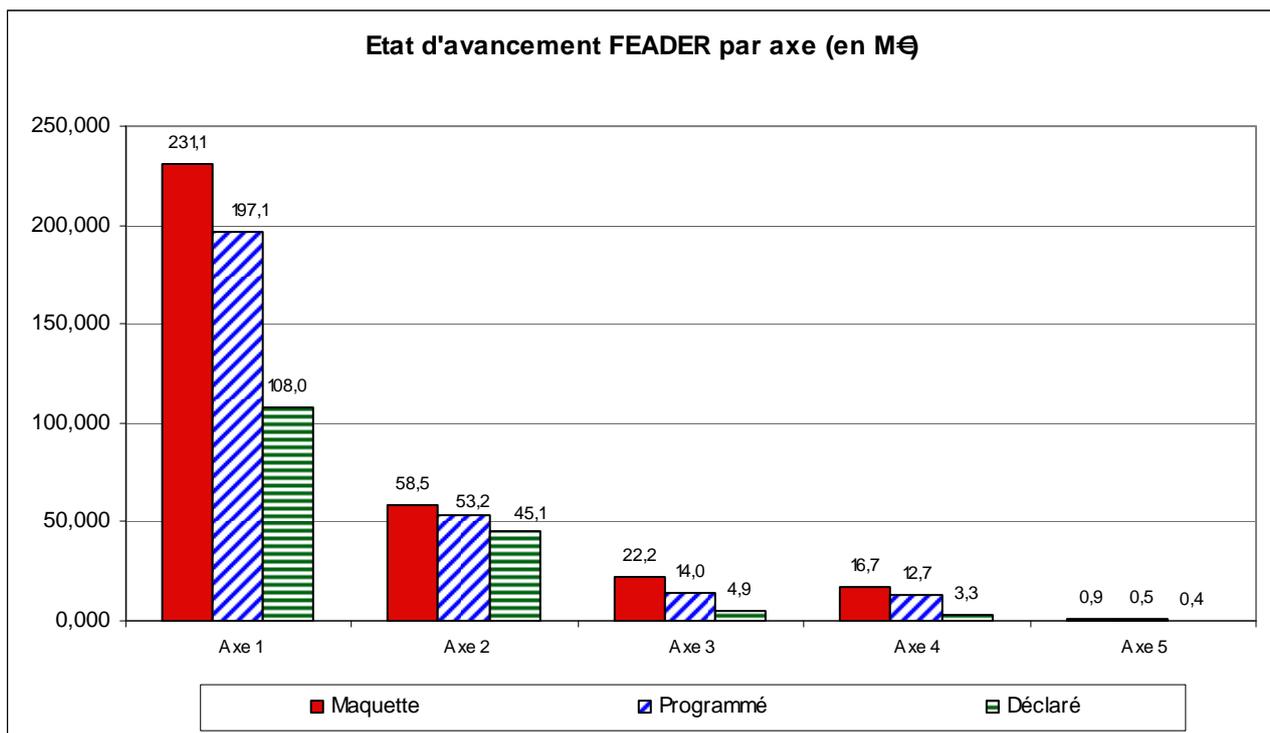


## Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013 Rapport Annuel FEADER 2013

**Tableau synthétique de suivi des montants FEADER programmés et certifiés  
dans le cadre du volet nouveaux défis du Bilan de Santé de la PAC**

Axe	Mesure	Prévu	Programmé		Payé	
			Montant	%	Montant	%
<b>1</b>	Mesure 111 - formation professionnelle et actions d'information	2,336	1,999	85,56%	1,177	50,38%
	Mesure 121 - modernisation des exploitations agricoles	0,906	0,977	107,84%	0,831	91,70%
	Mesure 124 - Coopération en vue de la mise en œuvre de nouveaux produits, procédés et technologie.	3,345	0,621	18,55%		
	Mesure 125 - amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier	0,836	0,836	99,99%	0,145	17,35%
	<b>Total</b>	<b>7,424</b>	<b>4,433</b>	<b>59,71%</b>	<b>2,153</b>	<b>29,00%</b>
<b>2</b>	Mesure 214 - paiements agroenvironnementaux	0,905	0,900	99,45%	0,442	48,79%
	<b>Total</b>	<b>0,905</b>	<b>0,900</b>	<b>99,45%</b>	<b>0,442</b>	<b>48,79%</b>
<b>3</b>	Mesure 323 - Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	0,089	0,089	100,00%		
	<b>Total</b>	<b>0,089</b>	<b>0,089</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,000</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total BSP</b>		<b>8,418</b>	<b>5,422</b>	<b>64,41%</b>	<b>2,595</b>	<b>30,82%</b>

L'analyse de l'avancement par axe se présente comme suit :





## Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013 Rapport Annuel FEADER 2013

- ✓ **L'axe 1** : le taux de programmation est passé de 71 % en 2012 à 85,25 % en 2013 avec une programmation de 74,9 millions d'euros sur la mesure 125 relative à l'amélioration et le développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricoles, 44,4 millions sur la formation professionnelle, et 37,7 millions d'euros sur la mesure 123 relative à l'accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles. Le taux de déclaration de 46,71 % est en deçà des prévisions ;
- ✓ **L'axe 2** : a le niveau de programmation le plus important avec un taux de près de 91 % mais aussi un bon niveau de certification (77 %). Cette programmation est tirée par les mesures de masse telles que les ICHN ou les MAE.
- ✓ **L'axe 3** : est celui dont le niveau de programmation est le moins soutenu du PDRR avec 14 millions d'euros programmés sur un total de 22 millions d'euros. Cet axe fait l'objet d'une attention particulière pour identifier les opérations à programmer. La programmation progresse passant de 41 % en 2012 à 63 % en 2013. Il en est de même pour le taux de déclaration des dépenses, évoluant de 19 % à 21,9 %.
- ✓ **L'axe 4** : Avec un taux de programmation de 75,7 % en 2013 (contre 42 % en 2012) et un taux de déclaration de 19,6 % en 2013 (contre 11 % en 2012), le rythme de programmation a atteint sa vitesse de croisière. L'attention doit désormais se concentrer sur les certifications de dépense. En 2014, notre consommation sera de 3 millions d'euros et d'environ 650.000 euros en 2015, ce qui globalement devrait nous conduire à saturer la maquette des deux GAL.
- ✓ **L'axe 5** : Avec un taux de programmation de 60,59 % en 2013 (contre 30 % en 2012) et un taux de déclaration de 40 % en 2013 (contre 24 % en 2012) le rythme s'est accéléré sur cet axe.

Le tableau ci-dessous permet de constater l'état d'avancement par mesure du PDR Réunion en programmation et en paiement au 31 décembre 2013

Les indicateurs ci-après ont été repris de la partie 4.2 du programme FEADER. Ces indicateurs permettent de fournir une analyse des réalisations, assortie d'une analyse quantitative des progrès accomplis au regard des cibles initialement définies.

Il est à noter que les actions des mesures 211 et 212 ont été déclarées au titre de la mesure 211.

**S'agissant des indicateurs d'impact et de résultat**, en lien avec les avancées faites depuis 2011 en termes de programmation et de réalisation, ils poursuivent leur évolutions notamment au niveau des axes 1 et 2.

Par ailleurs, l'existence de procédures de gestion, comme le préfinancement par les collectivités, permet aux actions d'être effectivement mises en œuvre sur le terrain notamment au niveau des aides aux exploitations agricoles alors que la part FEADER est déclarée plus tardivement.



**S'agissant des indicateurs de réalisation**, la dynamique de programmation et de certification ayant connu un accroissement significatif depuis 2009 les indicateurs ont donc évolué de la même manière, ce qui permet d'avoir, au-delà des mesures de masse de type MAE et ICHN pour lesquels il s'agit de paiements forfaitaires annuels, une appréciation plus représentative de la mise en œuvre du PDR Réunion. Il existe un écart parfois conséquent entre la valeur programmée et la valeur réalisée, dans la mesure où :

- ✓ Ne sont prises en compte pour la valeur réalisée que les opérations soldées et qui ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission. Par ailleurs, il est à noter que l'indicateur « réalisé » n'a pas été renseigné quand l'indicateur de référence a été introduit en 2012.
- ✓ Certains dispositifs préfinancés, qui ont fait l'objet d'une programmation sont encore en cours de rattrapage de saisie et les dépenses correspondantes n'ont donc pas encore été déclarées à la Commission.
- ✓ Les mesures de masse sont réajustées par le comité local de suivi en n+1.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

2.1 Les indicateurs d'impact

Indicateurs	Quantification	Valeur de référence
<p><b>Croissance économique :</b> Valeur de la production agricole Valeur du résultat agricole / Unité de Travail Annuel Valeur ajoutée brute agricole Valeur ajoutée des Industries Agro-alimentaires</p>	<p><b>399 M€</b> <b>17 576 €</b> <b>205,11 M€</b> <b>276 M€</b></p> <p>(Agreste 2011)</p>	<p>322,2 M€ 15 200 € 173,9 M€ 440,8 M€</p> <p>(Agreste Année 2003)</p>
<p><b>Création d'emplois :</b> Population Active agricole</p> <p>Emplois salariés dans les IAA</p>	<p><b>21 707 personnes soit</b> <b>11 749 UTA</b></p> <p>(Agreste année 2010)</p> <p><b>5 328</b></p> <p>(ESANE année 2010)</p>	<p>20 103 personnes soit 10 498 UTA (Agreste année 2005)</p> <p>3 191</p> <p>(TER année 2003)</p>
<p><b>Renversement de la tendance à l'amenuisement de la biodiversité :</b> Nombre d'espèces endémiques à la Réunion</p> <p>Nombre d'hectares d'Espaces Naturels Sensibles</p>	<p><b>Idem valeur de référence</b></p> <p><b>1 857 ha</b></p> <p>(hors espaces forestiers)</p>	<p>300 espèces végétales, 10 espèces d'oiseaux endémiques et 355 espèces de coléoptères</p> <p>43 000 ha (DIREN, Mission Parc, ONF : avec les espaces forestiers)</p>
<p><b>Maintien de terres forestières à haute valeur naturelle :</b> Superficie boisée</p>	<p><b>90 000 ha</b></p> <p>Agreste 2010</p>	<p>85 000 ha</p>
<p><b>Amélioration de la qualité des eaux :</b> Apport moyen d'azote par hectare de surface utile</p> <p>Nombre de captages d'eau protégés</p>	<p><b>109 kg/ha</b></p> <p><b>76/208 captages préservés par un périmètre de protection</b></p>	<p>136 Kg de N / ha de SAU /an (2002 Douanes françaises)</p> <p>47/208 captages préservés par un périmètre de protection (Agreste 2005)</p>
<p>Taux de conformité des eaux brutes par rapport aux pesticides (Le taux de conformité est établi une fois par an en faisant le rapport du nombre de points non conformes / nombre de points prélevés en considérant que les eaux brutes superficielles et souterraines sont susceptibles de servir de ressource pour l'alimentation en eau potable (AEP), la conformité est calée sur la base AEP soit 0.1µg par litre par substance et 0,5µg par litre pour l'ensemble des substances.)</p>	<p><b>Taux de conformité des eaux brutes superficielles et souterraines / produits phyto : 6,7%</b></p>	<p>10%</p> <p>(Données fournies par l'Office de l'eau et les analyses sont faites au laboratoire de l'Institut Pasteur de Lille)</p>



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

Indicateurs	Quantification	Valeur de référence
Contribution à la lutte contre les changements climatiques :	<b>Electricité :</b> <b>2 699 GWh produits au total</b> <b>911,1 GWh produits par ENR - OER 2010</b>	Electricité : 2271 GWh produits au total 773 GWh produits par ENR <i>Bilan EDF 2005</i>
Augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie :	<b>Eau chaude :</b> <b>182,8 GWh produits par les chauffe-eau solaires</b> <i>OER 2007</i>	<b>Eau chaude :</b> 184 GWh produits par les chauffe-eau solaires <i>Bilan PRME 2005</i>
ENR : Energie Nouvelle et Renouvelable (Hydraulique, éolien, solaire, bagasse...) Hypothèse : 670g de CO2 évités pour 1kWh d'ENR	<b>Part globale ENR :</b> <b>33,7%</b> <b>686 482 tonnes de CO2 évités</b>	<b>Part globale ENR :</b> 39% 641 190 tonnes de CO2 évités

Indicateurs spécifiques

Indicateurs	Quantification	Valeur de référence
Surface moyenne des exploitations	<b>5,8 ha</b> <i>(agreste 2011)</i>	6,3 ha <i>(Agreste 2005)</i>
Rendement de la canne / ha	<b>78 t/ha</b> <i>(agreste 2011)</i>	72 t/ha ( <i>Rapport C.T.I.C.S. 2005 : moyenne 2003 à 2005</i> )
Quantité de sucre produit	<b>206 000 t</b> <i>(agreste 2012)</i>	202 343 t ( <i>Rapport C.T.I.C.S. 2005 : année 2005</i> )
Nombre d'exploitations certifiées Bio	<b>31 en 2010</b>	28 en 2006
Préservation des équilibres fonciers	<b>45 313 ha de SAU Agreste 2011</b>	45 553 ha de SAU <i>(Agreste 2005)</i>
Nombre de GAL	2 en 2013	0 en 2006
Superficie totale du territoire des GAL (km <sup>2</sup> )	188 400 (km <sup>2</sup> )	Ensemble de la zone des Hauts de l'île correspondant au cœur du Parc et à la zone d'adhésion volontaire du Parc national de La Réunion
Population totale sur le territoire	GAL Cirques plaines et volcans : 58.676 hbts GAL mi- pentes : 81.885 hbts	125 653 hbts



## 2.2 Les indicateurs de résultat

### Pour l'axe 1

Indicateurs	Quantification	Valeur de référence
Nombre de participants qui ont achevé avec succès une session de formation en rapport avec l'agriculture et/ou la forêt : Nombre de stagiaires ayant suivi intégralement la formation	-	203 (moyenne des années 2005 et 2006) – Bilan Région
Accroissement de la production des filières	Canne : 18.357.850 qtx Lait : 206.180 hl Viande de porc : 11.580 t Volaille : 14.383 t (SAA 2012 provisoire)	Canne : 18 600 000 qtx Lait : 226 719 hl Viande de porc : 11 699 t Volaille : 13 743 t (Agreste moyenne lissée de 2000 à 2005)
Accroissement de la valeur ajoutée brute des exploitations / entreprises soutenues : Valeur ajoutée brute agricole par filière.		
- Filières végétales	Filières végétales 2006 : 149 M€ 2007 : 129 M€ 2008 : 138,3 M€ 2009 : 151,9 M€ 2010 : 151,2 M€ 2011 : 145 M€	<u>Filières végétales</u> : 2003 : 120,69 M€ 2004 : 115,57 M€; 2005 : 131,87 M€
- Filières animales	<u>Filières animales</u> 2006 : 60 M€ 2007 : 59 M€ 2008 : 58,4 M€ 2009 : 60,18 M€ 2010 : 62 M€ 2011 : 60,11 M€	<u>Filières animales</u> 2003 : 49,09 M€ 2004 : 47,68 M€ 2005 : 51,91 M€
Valeur ajoutée brute pour les IAA	276 M€(ESANE 2010)	188 M€(INSEE 2003)
Nombre d'exploitations / d'entreprises introduisant de nouveaux produits et/ou de nouvelles techniques : - Nombre d'exploitations ayant obtenu un signe officiel de qualité français ou européen	Label rouge ananas : 7 Label rouge Letchi : 2 CCP Viande Porc : 61 Agriculture raisonnée : 85 Agriculture bio. : 31	30/an



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de mécanisation de la coupe de canne</li> <li>- Taux de mécanisation du chargement de canne</li> </ul>	<p style="text-align: center;">18% des surfaces</p> <p style="text-align: center;">98% des surfaces</p>	<p style="text-align: center;">13% du tonnage, 15% des surfaces</p> <p style="text-align: center;">85% des planteurs et 90% des surfaces</p>
<p>Valeur de la production agricole répondant à des normes de qualité ou correspondant à des labels de qualité reconnus</p>	<p style="text-align: center;">Etudes à mettre en place pour quantifier cet indicateur</p>	<p style="text-align: center;">Etudes à mettre en place pour quantifier cet indicateur</p>
<p>Nombre d'exploitations entrant sur le marché : Nombre de jeunes agriculteurs installés</p>	<p style="text-align: center;">125 jeunes ont été installés soit 25 par an en moyenne</p>	<p style="text-align: center;">56 par an en moyenne de 2000 à 2005</p>



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

**Pour l'axe 2**

Indicateurs	Quantification	Valeur de référence
Surface ayant fait l'objet d'actions réussies de gestion des terres utiles en ce qui concerne la biodiversité et l'agriculture / la foresterie à haute valeur naturelle, la qualité de l'eau, les changements climatiques, la qualité des sols et la prévention de la marginalisation et de l'abandon des sols :	<b>9130 ha en 2012 dans le cadre des MAE</b>	3000 ha dans le cadre des CTE / CAD
Nombre d'autorisations d'exploiter délivrées pour l'installation :	655 en 2012	790 autorisations/an
Superficie en terres incultes reconquises	317 ha en 2011	630 ha en 2006
Surface moyenne incendiée par départ de feu	2.86 ha en 2012	8,22 ha

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

**Pour l'axe 3**

Indicateurs	Quantification	Valeur de référence
Accroissement de la valeur ajoutée brute non agricole des entreprises soutenues : Valeur ajoutée brute non agricole	<b>12 734 M€(TER 2007)</b> <b>14 011 M€(2009)</b>	9 408 M€(TER 2003)
Nombre brut d'emplois créés	<b>4</b>	Aucun impact significatif direct des mesures financées dans le cadre de l'axe 3
Nombre de touristes supplémentaires	<b>420 300 touristes en 2010</b> <b>471 000 touristes en 2011</b> <b>446 500 touristes en 2012</b>	409 000 (TER 2005)
Nombres de structures d'hébergement (hors hôtel)	<b>674 (TER 2010)</b> <b>718 (2011)</b> 87 Gîtes ruraux (gîtes de France et clé vacances) en 2011 68 Chambres d'hôtes (gîtes de France et clé vacances) en 2011 71 Gîtes d'étape, gîtes de séjour (gîtes de France), gîtes de montagne privés en 2011 2 Villages de vacances en 2011 105 Meublés de tourisme classés en 2011 385 Hébergements non classés en 2011	650 (TER 2006)
Population rurale bénéficiant d'une amélioration des services	<b>Pas de mise à jour disponible</b>	139 942 (base INSEE 1999)
Progression du taux de pénétration de l'internet en zone rurale : Taux de possession d'un ordinateur	<b>38,6% (2006)</b>	15,2 % des ménages
Nombre de participants ayant suivi jusqu'à son terme et avec succès une action de formation	Actions non encore financées au titre du FEADER	Actions financées par le FSE



**Pour l'axe 4**

Les indicateurs de résultat du programme LEADER ont été définis lors de l'évaluation à mi-parcours.

	Indicateurs	Quantification	Valeur de référence
REALISATION	Nombre de GAL	2	0 en 2006
	Superficie totale du territoire des GAL (km2)	188 400 ha	Ensemble de la zone des Hauts de l'île correspondant au cœur du Parc et à la zone d'adhésion volontaire du Parc national de La Réunion
	Population totale sur le territoire	139 942	Base INSEE 1999

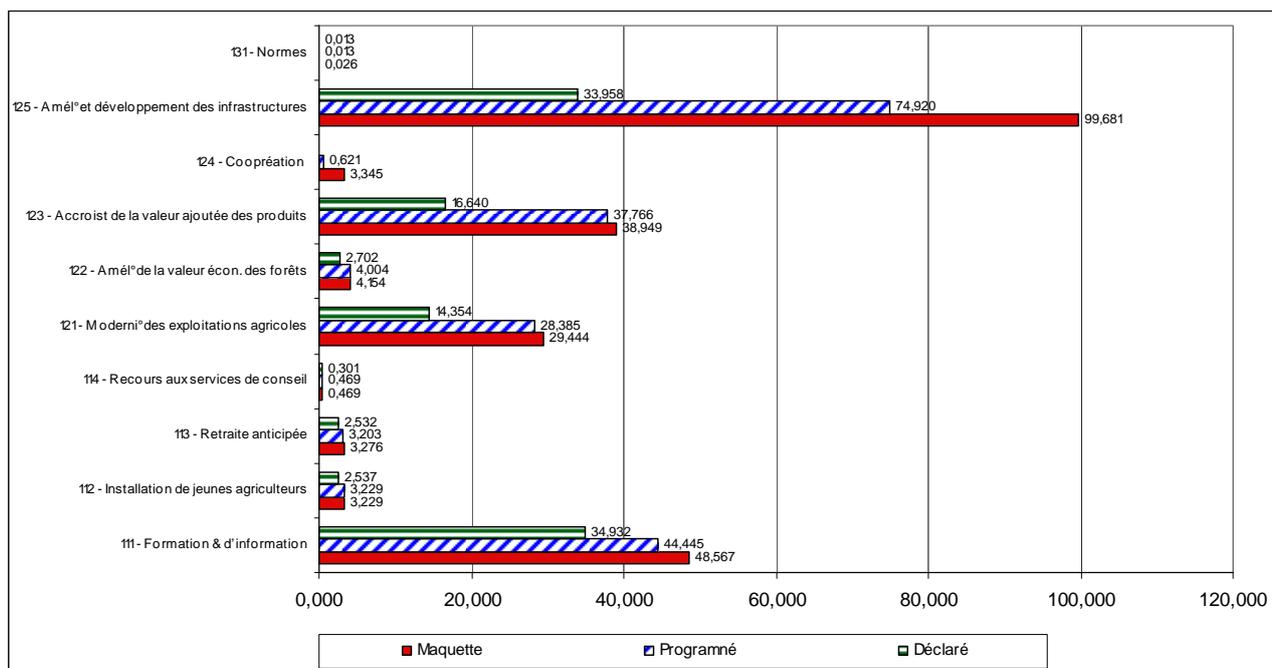
Les indicateurs recueillis sont conformes aux prévisions au regard notamment des valeurs de référence retenues.



## 2.3 Indicateurs de réalisation

### 2.3.1. Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier

Présentation de l'état d'avancement de l'axe 1 par mesure :



Les mesures d'investissement privé ont continué leur bonne progression en 2013 avec un taux avoisinant les 95% un niveau de certification de l'ordre de 40%. Pour les investissements publics le taux de programmation est de l'ordre de 75% (60 % en 2012).

Les mesures de formation et d'information ont un rythme de programmation de l'ordre de 91% en 2013 (contre 81% en 2012). La certification se situe en 2013 à un taux de 71% (contre 63% en 2012).



### 2.3.1.1. Mesure 111 : Formation professionnelle et actions d'information

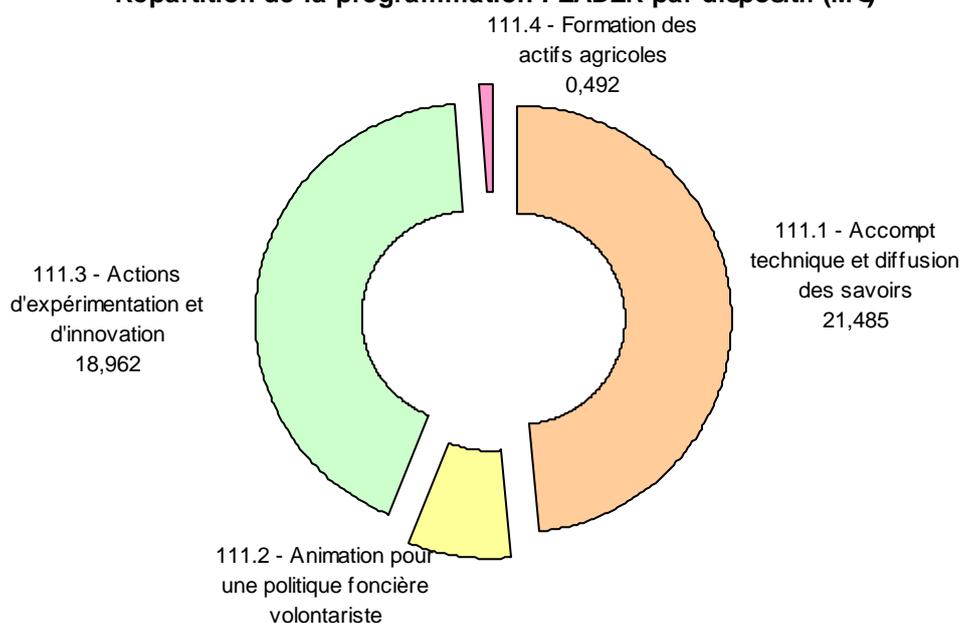
Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	48,567	-	-
FEADER total programmé à fin 2013	44,445	91,51%	284
FEADER programmé en 2013	7,739	15,93%	49
FEADER total déclaré à fin 2013	34,932	71,92%	-
FEADER déclaré en 2013	6,265	12,90%	-

Cette mesure compte 4 dispositifs.

#### Objectifs :

- ✓ Actions permettant :
  - De disposer d'un encadrement technique de qualité pour favoriser l'installation et le développement des entreprises agricoles et l'évolution de l'agriculture au sein du monde rural réunionnais en pleine mutation ;
  - D'informer les agriculteurs et le monde agricole sur la situation foncière dans le département en utilisant les outils qui permettent d'atteindre les objectifs fixés en commun visant la protection du foncier ;
  - De transférer directement aux agriculteurs les résultats des actions d'expérimentation et d'innovation et permettre une large diffusion des connaissances techniques ;
  - De consolider les exploitations agricoles par la formation continue des exploitants, formations en lien direct avec le secteur agricole, agro-alimentaire et forestier.
- ✓ Actions au bénéfice ultime des agriculteurs affiliés à l'AMEXA.

Répartition de la programmation FEADER par dispositif (M€)





**Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :**

49 programmes d'actions ont été soutenus en 2013 au profit de 29 organismes d'animation et de développement :

**S'agissant du dispositif 111.11** - Encadrement technique, 11 dossiers ont bénéficié du soutien du FEADER ;

- ✓ L'Association pour le Développement Apicole (**ADA**) a pour objectif d'amorcer une organisation professionnelle de la filière apicole à la Réunion. Cette structure a bénéficié pour la première fois en 2011 des aides communautaires.
- ✓ L'objet de l'**AROP-FL** (Association Réunionnaise des Organisations de Producteurs en Fruits et Légumes) est de conforter les OP fruits et légumes de la Réunion en défendant les intérêts communs de la production organisée de cette filière. Cette structure a bénéficié pour la première fois en 2011 des aides communautaires.
- ✓ Le programme d'actions 2013 de l'Association Réunionnaise de Pastoralisme (**ARP**) visent notamment la mécanisation des élevages, la gestion raisonnée des prairies et l'aménagement du territoire ;
- ✓ Les Actions de **FARRE Réunion** visent la promotion de l'agriculture raisonnée et l'amélioration des pratiques agricoles sur trois bassins versants prioritaires ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **F.D.G.D.O.N** (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Réunion) visant le maintien d'une veille biologique sur les populations des principaux organismes nuisibles sur les filières végétales et la mise en œuvre des programmes de lutte collectives et/ou obligatoires nécessaires ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **F.R.C.A.** (Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles) visant l'encadrement des adhérents par un chef de projet pour la filière végétale et l'encadrement technique des CUMA ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 du **GDSR** (GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DE LA REUNION) : Encadrement technique 2013 ;



- ✓ L'objet du Groupement des Agriculteurs Bio de la Réunion (**GAB**) est de mettre en place d'un suivi technique, un relais entre la recherche, l'expérimentation et le terrain, l'organisation des circuits de commercialisation et la conversion et la formation en AB. Cette structure a bénéficié pour la première fois en 2011 des aides communautaires.
  
- ✓ Le programme d'actions 2013 de **l'IRQUA** (Institut Réunionnais pour la Qualité Agroalimentaire) a bénéficié pour la première fois en 2011, puis en 2012 du soutien des fonds communautaires pour assurer l'information et la formation sur les démarches de valorisation des produits agricoles et agroalimentaires ;
  
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **SCA Provanille** visant la certification sous signe de qualité de la vanille et la mise en place de la certification au niveau des exploitations ;
  
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **Chambre d'Agriculture** :
  - Orientation A : Renforcer la filière canne en contribuant à l'augmentation du revenu des planteurs.
    - Développer des contrats d'objectifs entre le technicien et l'agriculteur pour une meilleure maîtrise des itinéraires techniques de productions respectueux de l'environnement
  
  - Orientation B : Installer et professionnaliser le plus grand nombre d'exploitations
    - Accompagner et réussir l'installation, la transmission et la reprise d'exploitations
    - Optimiser les stratégies d'investissement et de modernisation des exploitations
  
- ✓ Orientation C : Soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement
  - Intégrer les enjeux environnementaux en agriculture
  - Développer les techniques de productions garantes de la santé publique (agriculture raisonnée, agriculture biologique, ...)
  
- Orientation D : Assurer la sécurité alimentaire par le développement des filières de productions végétales et animales
  - Améliorer la performance des exploitations par une optimisation des itinéraires techniques de productions végétales et animales
  - Accompagner les producteurs dans la traçabilité et la certification des produits animaux et végétaux, la mise en valeur et la commercialisation directe de leur production
  - Développer des filières émergentes de production, de transformation ou de commercialisation



- Orientation E : Valoriser et intégrer l'agriculture dans l'aménagement du territoire
  - Préserver quantitativement et qualitativement le foncier pour l'agriculture
  - Faire émerger et soutenir les initiatives en matière de productions agricoles territorialisées à caractère multifonctionnel
  - Accompagner le développement du tourisme rural
  
- Orientation F : Anticiper les mutations et les évolutions de l'agriculture.
  - Créer un observatoire de l'agriculture et des territoires ruraux
  - Produire et valoriser des références technico-économiques, et développer les réseaux de références

**S'agissant du dispositif 111.12** - Appui technique personnalisé, 19 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2013 d'**AVI-POLE** Réunion visant le suivi technique et sanitaire spécialisé des élevages et l'encadrement d'actions dans le domaine de l'environnement au niveau des exploitations avicoles ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **F.D.G.D.O.N.** (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Réunion) visant le développement de stratégie de lutttes optimisées adaptées à l'échelle des exploitations, des filières ou des organisations professionnelles ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **SCA PROVANILLE** visant le maintien des productions traditionnelles et le développement de techniques de production de vanille plus intensives ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **SCA TERRE BOURBON** visant la qualification des exploitations du groupement en agriculture raisonnée, l'amélioration de la production et la modernisation et sécurisation des exploitations agricoles ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **SCA CHAI DE CILAOS** visant l'appui technique viticole et vinicole des adhérents du Chai ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 de **SICA Terre Réunionnaise** visant l'encadrement des adhérents de la structure (organisation de la production, développement, agriculture raisonnée, politique de qualité, valorisation économique de la production et réduction des coûts de production) ;
- ✓ Les programmes d'actions 2013 du **C.T.I.C.S.** (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant :
  - L'appui technique à la plantation de canne
  - Les actions des techniciens au niveau des pôles canne (activité de conseil et réception des planteurs)
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **SCA VIVEA** visant l'appui technique personnalisé des adhérents de la SCA ;
- ✓ Le programme 2013 de la **SCA MIEL DE BOURBON** visant l'appui technique personnalisé ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **C.P.P.R.** (Coopérative des Producteurs de Porcs de la Réunion) visant l'appui technique personnalisé des élevages de porcs ;



- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **C.P.L.R.** (Coopérative des Producteurs de Lapins de la Réunion) visant l'appui technique des adhérents de la structure ;
- ✓ Le programme de la **GDSR** (GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DE LA REUNION) : Appui technique personnalisé 2013;
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **C.P.P.R.** (Coopérative des Producteurs de Porcs de la Réunion) visant le suivi rapproché des éleveurs de porcs adhérents à la structure ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **SICA-LAIT** visant l'encadrement et l'appui technique personnalisé des adhérents ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **SICA-REVIA** visant à l'appui technique des adhérents de la SICA ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 de l'**A.P.L.C.** (Association des Producteurs de Lentilles de Cilaos) visant l'appui technique personnalisé des adhérents ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **SCA BOURBON POINTU** visant l'appui technique des adhérents.
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **Chambre d'Agriculture** visant à l'appui technique personnalisé aux adhérents ;
  - Orientation A : Renforcer la filière canne en contribuant à l'augmentation du revenu des planteurs.
    - Baisser les charges de production, notamment par la promotion d'une mécanisation optimisée et collective, ainsi que par le développement d'une irrigation raisonnée
  - Orientation B : Installer et professionnaliser le plus grand nombre d'exploitations
    - Professionnaliser les agriculteurs dans la gestion et la conduite de leurs entreprises agricoles
  - Orientation C : Soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement
    - Intégrer les enjeux environnementaux en agriculture
  - Orientation D : Assurer la sécurité alimentaire par le développement des filières de productions végétales et animales
    - Améliorer la performance des exploitations par une optimisation des itinéraires techniques de productions végétales et animales
    - Accompagner les producteurs dans la traçabilité et la certification des produits animaux et végétaux, la mise en valeur et la commercialisation directe de leur production
  - Orientation F : Anticiper les mutations et les évolutions de l'agriculture.
    - Produire et valoriser des références technico-économiques, et développer les réseaux de références



**S'agissant du dispositif 111.13** – Mise en place des filières de collecte des déchets agricoles, 1 dossier a été programmé portant sur le programme d'actions de la **Chambre d'Agriculture** pour l'année 2013.

- ✓ Orientation C : Soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement
  - Gérer et valoriser les déchets

**S'agissant du dispositif 111.21** – Coordination foncière et mise en réseau, 2 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2013 du **C.T.I.C.S.** (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant à la coordination des travaux d'amélioration foncière ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **SAFER** (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) visant à la mise en œuvre de la politique foncière départementale, à l'observation du marché foncier et à la gestion des groupements fonciers agricoles ;

**S'agissant du dispositif 111.22** – Soutien aux initiatives en faveur de la mobilisation des terres sous exploitées, 1 dossier a été programmé portant sur le programme d'actions de la **SAFER** (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) et visant à poursuivre l'inventaire des terres susceptibles de permettre la satisfaction des objectifs retenus dans les Cahiers de l'agriculture.

**S'agissant du dispositif 111.23** – Connaissance de l'usage des territoires – SIG, 2 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2013 du **C.T.I.C.S.** (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant à actualiser l'outil SIG agricole d'aide à la décision ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **SAFER** (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) visant à actualiser l'outil SIG agricole d'aide à la décision apportant une connaissance précise de l'usage des territoires.

Les interventions du C.T.I.C.S et de la SAFER au titre de ce dispositif s'articulent dans une logique de complémentarité.

**S'agissant du dispositif 111.31** – Mise au point, amélioration, adaptation des produits, équipements, itinéraires, méthodes pour la production et la transformation agricole, 4 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2013 de l'**ARMEFLHOR** (Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie fruitière, Légumière et Horticole) visant à l'expérimentation dans les domaines de la culture légumière en plein champ et sous abris, l'arboriculture fruitière, l'horticulture, des pépinières fruitières, des semences et agriculture biologique ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 du **C.T.I.C.S.** (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) visant à la mise en place d'essais expérimentaux chez les planteurs de différents produits ou techniques ayant montré leur efficacité ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **SCA PROVANILLE** visant au maintien du potentiel productif par de nouvelles méthodes pour avoir des rendements plus élevés, à la recherche de nouveaux débouchés et à la valorisation des produits par une démarche qualité ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 de **ERCANE** visant l'expérimentation.



**S'agissant du dispositif 111.32** – Soutien d'actions coordonnées en faveur de l'expérimentation et la vulgarisation en matière de santé animale et de protection des végétaux, 2 opérations ont été soutenues par le FEADER :

- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **F.D.G.D.O.N.** visant la mise au point et l'amélioration des techniques et stratégies de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et le diagnostic des problématiques phytosanitaires en laboratoire ainsi que la vulgarisation des stratégies de lutte appropriées ;
- ✓ Le programme d'actions 2013 du **G.R.D.S.B.R.** visant le développement de méthodes de lutte innovantes contre les arthropodes vecteurs.

**S'agissant du dispositif 111.33** – Valorisation des effluents d'élevage et déchets par l'agriculture, 2 dossiers ont été programmés :

- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **F.R.C.A.** (Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles) visant à la valorisation des effluents d'élevage et déchets par l'agriculture.
- ✓ Le programme d'actions 2013 de la **Chambre d'agriculture** visant Valorisation des effluents d'élevage et déchets par l'agriculture ;
- ✓
  - Orientation C : Soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement
    - Gérer et valoriser les déchets

**S'agissant du dispositif 111.34** – Programme de recherche agronomique, les 2 dossiers ont été financés :

- ✓ Le programme d'actions 2013 de l'**I.R.D.** (Institut de Recherche pour le Développement) visant à la recherche;
- ✓ Le programme d'actions 2013 du **CIRAD** (Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) visant à la recherche.

**S'agissant du dispositif 111.35** – Programme d'expérimentation intervenant dans le cadre du volet « nouveaux défis » du bilan de santé de la PAC, 6 opérations ont été soutenues en 2011.

- ✓ Les 2 programmes d'actions 2013 de l'**ARMEFLHOR** (Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie fruitière, Légumière et Horticole) visant à l'expérimentation
- ✓ Le programme d'actions 2013 du **APLAMEDOM** visant à l'expérimentation au titre du bilan de santé de la PAC.

**S'agissant du dispositif 111.4** Formation des actifs agricoles, une nouvelle action de FAF VIVEA a été soutenue en 2013.



### Les indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
111	<b>Nombre de stagiaires</b>	<b>1 930</b>	<b>2 752</b>	<b>1 640</b>
	<b>Nombre de sessions de formation</b>	<b>117</b>	<b>285</b>	<b>152</b>
	<b>Nombre d'heures de formation</b>	<b>38 960</b>	<b>53586</b>	<b>4242</b>
	Superficie en procédure de mobilisation (ha)	4110	3444	3 125
	Nombre d'ETP financés	2 107,50	1952,30	1393,72
	Nombre d'agriculteurs sensibilisés *	42 720	259196,20	214271,20

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

(\*) Attention le nombre d'agriculteurs sensibilisés peut apparaître très important puisqu'un même agriculteur peut être comptabilisé plusieurs fois dans le cadre de ce recensement.

La mesure «formation professionnelle et actions d'informations» a maintenu son niveau de programmation et de certification (71% en 2013). 9% restent à programmer pour 2014, année de transition. \*

\* Pour renforcer l'aspect évaluation du RAE, 3 codes couleurs sont proposés dans les commentaires :

- vert : indicateurs (très) satisfaisants
- orange : vigilance mais les indicateurs sont en progression
- rouge : indicateurs non satisfaisants – vigilance absolue



### 2.3.1.2. Mesure 112 : Installation de jeunes agriculteurs

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%
Maquette FEADER	3,229	-
FEADER total programmé à fin 2013	3,229	100,00%
FEADER programmé en 2013	0,362	11,21%
FEADER total déclaré à fin 2013	2,537	78,58%
FEADER déclaré en 2013	0,546	16,91%

#### Objectifs :

Les aides à l'installation ont pour objet de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs dans des conditions économiques satisfaisantes, sur la base d'un Plan de Développement de leur Exploitation (PDE) élaboré sur une période de 5 ans.

En effet, afin d'assurer une transition harmonieuse entre FEOGA et FEADER ont été pris en compte sur le FEOGA tous les paiements DJA et prêts bonifiés 2007.

#### Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :

Le montant programmé pour les DJA 2013 porte sur un nombre de 50 bénéficiaires.

#### Les indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Demandes approuvées DJA et PB au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
112	<b>Nombre de jeunes agriculteurs aidés</b>	<b>280</b>	<b>439</b>	<b>240</b>
	<b>Volume total des investissements (€)</b>	<b>21 000 000,00</b>	<b>30 991 869,85</b>	<b>24 801 790</b>

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La mesure 112 a été programmée à 100%. Néanmoins, un abondement est à prévoir pour assurer la transition lors de l'exercice d'ajustement financier amorcé fin 2013. Pour rappel, jusqu'en 2012 des incertitudes subsistaient sur les aides à l'installation, compte-tenu du peu de foncier disponible, des incertitudes réglementaires liées à la transition FEOGA/FEADER et au faible nombre de départ à la retraite.



### 2.3.1.3. Mesure 113 : Retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%
Maquette FEADER	3,276	-
FEADER total programmé à fin 2013	3,203	97,78%
FEADER programmé en 2013	0,070	2,14%
FEADER total déclaré à fin 2013	2,532	77,29%
FEADER déclaré en 2013	0,364	11,11%

#### Objectifs :

Les aides à la préretraite contribuent au renouvellement des générations d'agriculteurs. Afin de poursuivre la politique de restructuration des exploitations, il est essentiel d'inciter des exploitants ayant plus de 57 ans à transmettre leurs exploitations à des jeunes pour qu'ils s'installent sur des exploitations viables ou à permettre l'agrandissement d'exploitations existantes. En matière d'aménagement du territoire, ces nouvelles installations ou ces agrandissements doivent permettre de maintenir une population active dans les zones rurales.

L'aide consiste à soutenir les dépenses inhérentes aux départs anticipés d'agriculteurs qui s'engagent à transmettre leurs structures :

- ✓ Prioritairement à un jeune qui s'installe avec les aides (Cf. mesure 112) ;
- ✓ A un agriculteur de moins de 50 ans qui conforte son exploitation et en améliore ainsi la viabilité ;
- ✓ Ou à la SAFER qui gérera ou stockera le foncier dans l'attente d'une cession ultérieure à une personne remplissant les conditions des 2 cas susvisés, en vue de la meilleure restructuration possible.

Le suivi de ce dispositif a posé un certain nombre de problèmes depuis 2007. En effet ce type de dossiers était anciennement géré dans le cadre du PDRN 2000-2006 (Plan de Développement Rural National) et ne faisait pas l'objet de programmation.

Le système de gestion local prévoit que seuls les dossiers programmés en Comité Local de Suivi puissent être payés ce qui correspond également à une exigence de la CICC.

#### Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :

Le dispositif s'est arrêté au 31/12/2012. Les dossiers traités en 2013 ont été déposés avant cette date.

#### Les indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
113	Nombre d'agriculteurs en retraite anticipée	280	292	292
	Nombre d'ouvriers agricoles en retraite anticipée	-	-	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Sur les 292 agriculteurs concernés, 223 bénéficiaires du dispositif de retraite anticipée sont concernés par la reprise du stock de dossiers 2000-2006.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

En 2013, le dispositif de retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs a été mobilisé pour un investissement de 0,280 M€ de dépenses publiques programmées.

Les niveaux de programmation et de certification sont conformes aux prévisions sur la préretraite, notamment au niveau du nombre d'agriculteurs en retraite anticipée.



#### 2.3.1.4. Mesure 114 : Utilisation des services de conseil par les agriculteurs

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%
Maquette FEADER	0,469	-
FEADER total programmé à fin 2013	0,469	100,00%
FEADER programmé en 2013	0,085	18,12%
FEADER total déclaré à fin 2013	0,301	64,24%
FEADER déclaré en 2013	0,069	14,71%

#### Objectifs :

Ce dispositif soutient des projets visant à l'accroissement significatif du niveau global de l'exploitation, par l'élaboration et le suivi d'un projet de développement de l'exploitation, autorisant des aides aux investissements ciblées et proportionnées à la situation et à la dimension du projet de l'exploitation dans le respect des prescriptions environnementales.

Le PGE (Projet Global d'Exploitation) vise non seulement à réaliser un diagnostic stratégique (forces-faiblesses) technique, environnemental et économique de l'exploitation agricole mais également à formaliser un projet de modernisation de l'exploitation à horizon de 5 ans. L'agriculteur pourra, en fonction de ce diagnostic et du ou des investissement(s) projeté(s) mobiliser les dispositifs d'aides correspondants.

#### Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :

Compte tenu des problèmes liés à la mise en place du dispositif et à la formalisation de la procédure, ce dispositif initialement prévu pour juillet 2008 n'a été mis en œuvre qu'à partir de janvier 2009.

#### Les indicateurs de réalisation :

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
114	Nombre d'exploitants aidés	700	772	507
	Nombre d'exploitants forestiers aidés	Pas de mesure mise en place pour ce type de bénéficiaire		

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Avec 100% de programmation sur cette mesure, le PGE a connu un succès, malgré les réticences initiales de la profession agricole, qui considérait ce dispositif comme un frein au développement des exploitations.

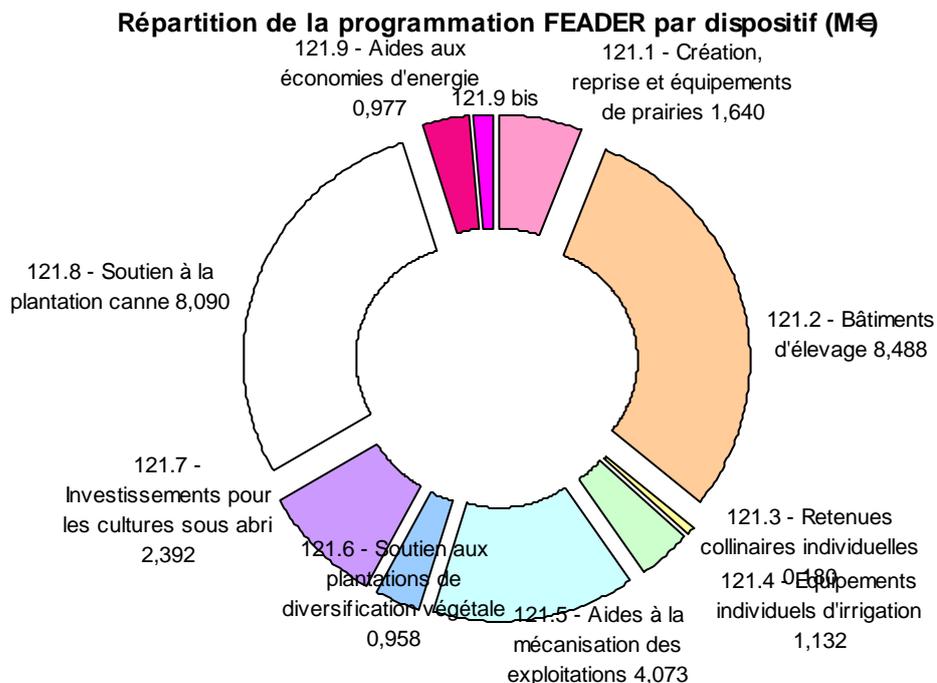


2.3.1.5. Mesure 121 : Modernisation des exploitations agricoles

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%
Maquette FEADER	29,444	-
FEADER total programmé à fin 2013	28,385	96,40%
FEADER programmé en 2013	5,294	17,98%
FEADER total déclaré à fin 2013	14,354	48,75%
FEADER déclaré en 2013	4,131	14,03%

**Objectifs :**

Cette mesure vise à consolider la production de canne par une aide à la replantation et à l'encouragement à la diversification des productions animales et végétales par des aides individuelles consenties aux agriculteurs.



**Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :**

9 programmes annuels ont été validés en CLS :

**S'agissant du dispositif 121.1**, le rythme de programmation 2013 de création, reprise et équipements de prairies a été soutenu : 70 dossiers prévus pour la création de 210 ha de prairie et 210 équipements financés 0,915 M€ d'investissement.

**S'agissant du dispositif 121.21**, le programme 2013 d'aide aux bâtiments d'élevage : 37 dossiers prévus pour un volume d'investissement de 6,725 M€.



**S'agissant du dispositif 121.22**, le programme 2013 d'investissements en matière de maîtrise des pollutions dues aux effluents d'élevage a été soutenu : 5 dossiers prévus pour un volume d'investissement de 0,5 M€.

**S'agissant du dispositif 121.3**, création de retenues collinaires individuelles agricoles : 5 dossiers prévus pour un volume d'investissement de 0,4 M€ devant créer 10 000 m<sup>3</sup> de retenue.

**S'agissant du dispositif 121.4**, le programme 2013 d'équipements individuels d'irrigation a été fortement encouragé : 60 dossiers prévus pour équiper 140 ha pour 0,680 M€ d'investissement.

**S'agissant du dispositif 121.5**, le programme 2013 d'aides à la mécanisation des exploitations recouvre 120 dossiers prévus dont 35 tracteurs financés et 18 coupeuses de canne pour près de 5,4 M€ d'investissement.

**S'agissant du dispositif 121.6**, le programme 2013 de soutien aux plantations de diversification végétale concerne 35 dossiers prévus pour 45 ha de plantations nouvelles.

**S'agissant du dispositif 121.7**, le programme 2013 d'investissement pour les cultures sous abri prévoit 35 dossiers pour 3 ha de serres.

**S'agissant du dispositif 121.8**, le programme 2013 de plantation de canne à sucre porte sur 1 600 dossiers prévus pour la plantation de 1 850 ha de canne.

**S'agissant du dispositif 121.9** sur le financement des plans de performance énergétique des exploitations, les crédits ont été épuisés sur le Bilan de Santé de la PAC. Il a été proposé l'extension de cette mesure à la maquette principale dans le cadre de la modification du PDRR v6 actuellement en cours.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

**Indicateurs de réalisation**

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
121	<b>Nombre d'exploitations qui ont reçu une aide à l'investissement (nombre de dossiers)</b>	<b>10 200</b>	<b>7 202</b>	<b>4 424</b>
	<b>Volume total des investissements (€)</b>	<b>101 000 000,00</b>	<b>91 665 590,04</b>	<b>42 452 204,09</b>
	Nombre d'hectare de cannes plantées	8 500,00	8 343,11	5 361,63
	Superficie mise en culture sous abris ou en diversification (ha)	100,00	287,606	122,379
	Nombre d'hectares équipés pour l'irrigation	2 500,00	684,61	562,48
	Capacité de stockage créée par les retenues collinaires (m3)	90 000,00	10 000	-
	Nombre d'hectares de prairies créés ou améliorés	2000,00	1 070,73	305,61
	Nombre de bâtiments d'élevage créés ou améliorés	350	159	86

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

En ce qui concerne la modernisation des exploitations agricoles, la programmation est conforme aux prévisions. Un abondement de la mesure est prévu pour assurer la période transitoire. Le délai parfois important avec les déclarations de dépenses s'explique par le préfinancement de ces dispositifs (hors « plantation de canne »).



2.4.1.6. Mesure 122 : Amélioration de la valeur économique des forêts

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	4,154	-	-
FEADER total programmé à fin 2013	4,004	96,40%	10
FEADER programmé en 2013	0,809	19,46%	3
FEADER total déclaré à fin 2013	2,702	65,03%	-
FEADER déclaré en 2013	1,533	36,90%	-

**Objectifs :**

Cette mesure vise à soutenir la fonction de production de la forêt (production de bois à des fins économiques) et à optimiser la mobilisation de ressources bois

**Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :**

**S'agissant du dispositif 122.1** sur la valorisation économique des espaces naturels et forestiers, 2 dossiers ont été agréés en 2013 :

- ✓ ONF - Programme 2013 de valorisation forestière économique des forêts domaniales
- ✓ Programme 2013 de la valorisation économique des forêts départemento-domaniales

**S'agissant du dispositif 122.2** sur les exploitations forestières, 1 dossier a été agréé en 2013 :  
ONF - Confortement et création de pistes forestières à Bébour, Bélouve

**Indicateurs de réalisation**

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
122	<b>Nombre d'exploitations forestières qui ont reçu une aide*</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>4</b>
	<b>Volume des investissements (€)</b>	<b>8 400 000,00</b>	<b>6706135,13</b>	<b>3878240,76</b>
	Nombre d'hectares traités	3 500	3308,40	3013,00
	Volume de bois d'œuvre produit (m <sup>3</sup> )	70 000,00	-	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Après un démarrage tardif, la mesure a atteint son rythme de croisière depuis 2012 en termes de programmation et de certification. Les réalisations à ce jour sont conformes aux prévisions du PDRR au niveau du nombre d'hectares traités et du nombre d'exploitations ayant reçu une aide.

\* Les projets ont été mis en œuvre par des organismes publics et non par des "exploitations forestières" à caractère privé.



2.3.1.7. Mesure 123 : Croissance de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	38,949	-	-
FEADER total programmé à fin 2013	37,766	96,96%	63
FEADER programmé en 2013	7,509	19,28%	11
FEADER total déclaré à fin 2013	16,640	42,72%	-
FEADER déclaré en 2013	9,796	25,15%	-

**Objectifs :**

Cette mesure soutient les projets :

- ✓ Visant à encourager l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles en soutenant les investissements dans les entreprises agro-alimentaires transformant des produits de l'annexe I issus majoritairement sur l'île de la Réunion ;
- ✓ Incitant les investissements des entreprises d'exploitation forestière par renouvellement et extension du parc actuellement disponible dans l'île.

**Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :**

**S'agissant du dispositif 123.1**, portant sur l'évolution de l'outil agro-industriel - 11 dossiers ont été programmés :

- ✓ SARL ABATTOIR DUCHEMANN ET GRONDIN : Projet d'investissement – Modernisation ;
- ✓ SETAA (SOCIETE D'EXPLOITATION DE TECHNIQUES AGRO-ALIMENTAIRES) : Atelier préparation de fruits frais et ligne sachets souples
- ✓ URCOOPA : Ensachage
- ✓ SAS SUCRIERE DE LA REUNION : Investissement pour l'amélioration de la performance et de la fiabilité du process et de la maîtrise des risques alimentaires environnementaux et technologiques à l'usine du Gol à Saint-Louis
- ✓ SAS SUCRINVEST 2013 / SAS SUCRERIE DE BOIS ROUGE : Investissement pour l'amélioration de la performance et de la fiabilité du process et de la maîtrise des risques alimentaires environnementaux et technologiques à l'usine de Bois Rouge à Saint-André
- ✓ SICA D'ABATTAGE - SICABAT : Agrandissement et modernisation de l'abattoir départemental porcin
- ✓ SAS DISTILLERIE RIVIERE DU MAT : Investissement pour l'amélioration de la performance et de la fiabilité du process et de la maîtrise des risques alimentaires, technologiques et environnementaux
- ✓ SAS CILAM L & J : Investissements atelier lait UHT
- ✓ SNC ARDISIE / SAS LM PACK : Construction d'une station frais de fruits et légumes
- ✓ SA MASCARIN : Innovation produits et modernisation de l'outil industriel de production
- ✓ SAS LOCO 121/SARL SOLEIL REUNION : Construction d'une unité de production
- ✓



**S'agissant du dispositif 123.2**, sur les aides aux entreprises sylvicoles celui-ci n'a pas été mobilisé en 2013. Il convient de préciser que cette mesure a connu des difficultés de mise en œuvre liée à la défiscalisation : retards liés à l'obtention des agréments fiscaux et au plafonnement du cumul des aides publiques par les autorités nationales à 50% au cours des premières années du programme.

#### Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
123	<b>Nombre d'entreprises bénéficiant d'une aide</b>	<b>70</b>	<b>63</b>	<b>46</b>
	<b>Volume total des investissements (€)</b>	<b>108 000 000,00</b>	<b>199817008,70</b>	<b>64381883,24</b>

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Sur la lancée de l'année 2012, le niveau d'avancement de la mesure 123 est conforme aux objectifs fixés sur la durée du programme, avec un impact positif sur la création d'emplois.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

2.3.1.8. Mesure 124 : Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	3,345	-	-
FEADER total programmé à fin 2013	0,621	18,55%	2
FEADER programmé en 2013	0,501	14,98%	1
FEADER total déclaré à fin 2013	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2013	0,000	0,00%	-

Objectifs :

Favoriser et soutenir les coopérations en vue de mettre au point et de diffuser des produits nouveaux, des procédés et technologies innovants pour trouver de nouveaux marchés et débouchés aux productions agricoles dans le domaine de la valorisation énergétique et/ou de la biodiversité.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 de cette mesure introduite en 2011 lors de la révision à mi-parcours :

1 dossier a été programmé en 2013 : CIRAD - Systèmes de Production Energétique à base de Canne à La Réunion (SYPECAR)

**Indicateurs de réalisation**

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
124	<b>Nombre d'initiative de coopération bénéficiant d'un soutien</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	-
	<b>Volume total des investissements (€)</b>	<b>4 820 000,00</b>	<b>240485,00</b>	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Avec une programmation en retrait, la mesure 124 « coopération en vue de la mise en œuvre de nouveaux produits » a fait l'objet d'une attention particulière lors de l'ajustement financier de fin 2013. Des projets seront engagés en 2014 avec la vigilance qui s'impose au niveau des délais de réalisation et des certifications.



2.3.1.9. Mesure 125 : Amélioration et le développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier

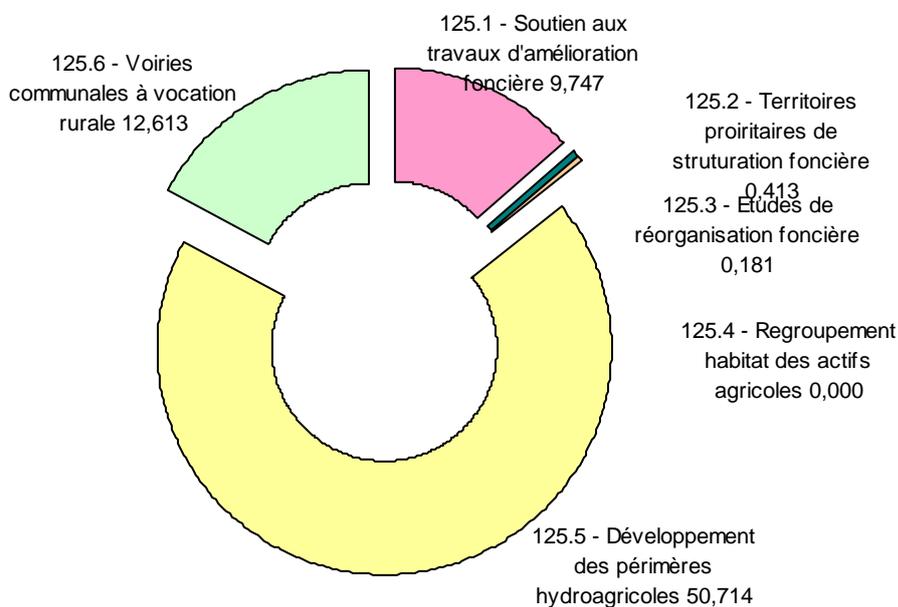
Indicateurs financiers	Montant (M€)	%
Maquette FEADER	99,681	-
FEADER total programmé à fin 2013	74,920	75,16%
FEADER programmé en 2013	16,789	16,84%
FEADER total déclaré à fin 2013	33,958	34,07%
FEADER déclaré en 2013	16,537	16,59%

**Objectifs :**

Cette mesure vise à donner un cadre favorable au maintien et au développement de l'activité agricole par la création ou la consolidation d'infrastructures, tout particulièrement dans les domaines :

- ✓ De l'amenée d'eau (en liaison notamment avec le Grand Projet d'Irrigation du littoral Ouest) ;
- ✓ De la lutte contre le mitage agricole ;
- ✓ De l'amélioration foncière pour préparer la sole agricole ;
- ✓ Du désenclavement des exploitations agricoles.

**Répartition de la programmation FEADER par dispositif (M€)**





### Les éléments de programmation pour l'année civile 2013

5 dossiers ont été programmés :

**Le dispositif 125.1** – les Travaux d'Amélioration Foncière ont été mobilisé en 2013

Programmation :

	2007-2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'actions soutenues	1	1	1	1	1	1
Volume des investissements	6538456	2479465	2923190	3134646	3313758	2872422
Nombre d'ha travaillés	743	231	230	268	241	185
Longueur de chemins d'exploitation aménagés (en mètres linéaires)	4521	2553	1013	1066	1548	1581
Nombre de dossiers retenus	363	163	137	155	156	115

**Le dispositif 125.2** – 3 dossiers portés par la SAFER ont été programmés en 2013 :

- ✓ Phase opérationnelle 2013 du territoire des Orangers à Saint-Benoît
- ✓ Territoire prioritaire de structuration foncière de l'Antenne 6 Saint-Leu - phase opérationnelle 2013
- ✓ Territoire prioritaire de structuration foncière du secteur des Orangers sur la commune de Saint-Benoît - phase opérationnelle 2013 - tranche 2

**Le dispositif 125.3** – Etudes de réorganisation foncière n'a pas été mobilisé en 2013.

**S'agissant du dispositif 125.5** – Développement des périmètres agricoles, 1 dossier a été programmé :

- ✓ Réalisation des travaux des secteurs différés de l'antenne d'irrigation n° 8 (réseaux tertiaires)
- ✓

**Le dispositif 125.6** – Voiries communales à vocation rurale : 10 dossiers ont été programmés en 2013.

- ✓ Aménagement du chemin ZAPPA (Tranche 1)
- ✓ Programme de modernisation du chemin Bénard (Tranche 1)
- ✓ Aménagement du chemin d'exploitation "Plateau Sisahaye"
- ✓ Modernisation de la liaison Chemin Grévilleas/Bibassiers
- ✓ Aménagement du chemin Gingembre
- ✓ Aménagement du chemin Bras Sec
- ✓ Aménagement du chemin Jules Ferry
- ✓ Aménagement du chemin Ligne 420
- ✓ Aménagement du chemin Croizure
- ✓ Aménagement du chemin Concession

**Indicateurs de réalisation**



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
125	<b>Nombre d'actions soutenues</b>	<b>95</b>	<b>80</b>	<b>32</b>
	<b>Volume total des investissements (€)</b>	<b>148 800 000,00</b>	<b>115581583,67</b>	<b>15475904,48</b>
	Nombre de lotissements agricoles créés	2	-	-
	Nombre de dossiers d'amélioration foncière	2 500	1089	401
	Nombre de territoire d'amélioration foncière (nombre d'actions)	10	10	
	Linéaire de canalisation posée (km)	30	29,25	2,19
	Nombre d'hectares travaillés	20 000,00	3386	770 ,82
	Nombre d'hectares desservis par les chemins	5 300,00	3274,50	1022,80
	Linéaire de voirie publique créé (km)	60	74,38	21,58

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Le nombre d'opérations financées est de 433 (Nombre d'actions soutenues + le nombre de dossiers d'amélioration foncière).

Après quelques inquiétudes sur cette mesure qui n'a débuté réellement qu'en 2009, le bon avancement de programmation, amorcé en 2012, s'est confirmé en 2013. Le niveau de certification a doublé en une année.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

2.3.1.10. Mesure 131 : Respect des normes fondées sur la législation communautaire

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	0,026	-	-
FEADER total programmé à fin 2013	0,013	49,66%	1
FEADER programmé en 2013	-	-	-
FEADER total déclaré à fin 2013	0,013	49,66%	-
FEADER déclaré en 2013	0,013	49,66%	-

Objectifs :

Cette mesure, relative à la santé des animaux, est favorable à la qualité des productions animales concernées.

Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 : cette mesure introduite en 2011 lors de la révision à mi-parcours n'a pas été mobilisé en 2013

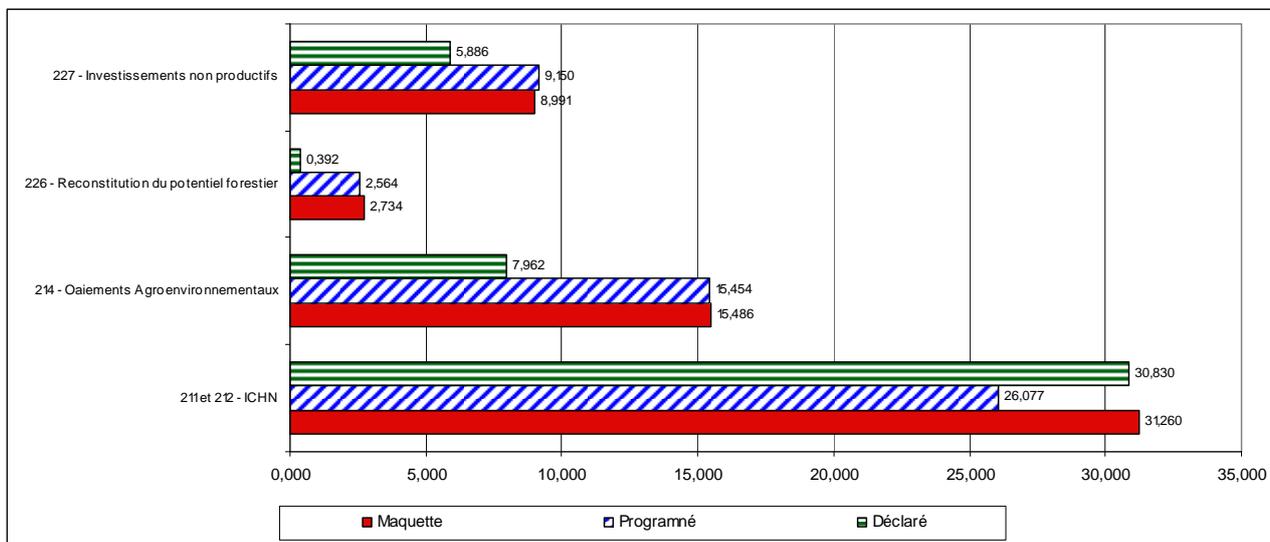
**Indicateurs de réalisation**

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
131	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	1 400	1 150	462
	<b>Nombre d'animaux identifiés</b>	52 000	17 267	17 266
	<b>Volume total des investissements (€)</b>	82 000	21 583	21 582,50

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



### 2.3.2. Axe 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural



Sur les volets I.C.H.N. et M.A.E. les taux de programmation et de certification progressent avec un niveau de certification passant de 26 millions en 2012 à 30 millions à 2013.

Quant aux mesures forestières les taux de programmation sont satisfaisants, seuls les paiements sont décalés dans le temps compte tenu de la nature même des opérations.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

2.3.2.1. Mesure 211 et 212 : Paiements destinés aux agriculteurs situés en zone et montagne et dans des zones qui présentent des handicaps autres<sup>†</sup>.

Il convient de préciser que le choix fait au niveau national en accord avec la DG Agri a été de déclarer l'ensemble des dépenses des mesures 211 et 212 au titre de la mesure 211. Dans le cadre de la rencontre annuelle 2013, les Autorités françaises ont confirmé qu'une déclaration séparée des dépenses des 2 mesures n'est techniquement pas possible et qu'il n'est possible de corriger les déclarations de dépenses relatives à ces comptes annuels déjà apurés. Il n'est donc également pas possible d'analyser les programmations et les certifications de façon distincte.

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%
Maquette FEADER	31,260	-
FEADER total programmé à fin 2013	26,077	83,42%
FEADER programmé en 2013	4,647	14,86%
FEADER total déclaré à fin 2013	30,830	98,62%
FEADER déclaré en 2013	4,487	14,35%

Mesures	FEADER déclaré de la mesure 211 et de la mesure 212													
	Q3 2007	Q4 2007	Q1 2008	Q2 2008	Q3 2008	Q4 2008	Q1 2009	Q2 2009	Q3 2009	Q4 2009	Q1 2010	Q2 2010	Q3 2010	Q4 2010
<b>211</b>	0,078	4,559	0,036	0,016	3,914	0,148	0,029	0,012	3,532	0,409	0,069	0,035	0,002	4,342
<b>212</b>	0,038	0,000	0,000	0,007	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>0,116</b>	<b>4,559</b>	<b>0,036</b>	<b>0,009</b>	<b>3,914</b>	<b>0,148</b>	<b>0,029</b>	<b>0,012</b>	<b>3,532</b>	<b>0,409</b>	<b>0,069</b>	<b>0,035</b>	<b>0,002</b>	<b>4,342</b>

Mesures	FEADER déclaré de la mesure 211 et de la mesure 212													
	Q1 2011	Q2 2011	Q3 2011	Q4 2011	Q1 2012	Q2 2012	Q3 2012	Q4 2012	Q1 2013	Q2 2013	Q3 2013	Q4 2013	Total	
<b>211</b>	0,121	-0,008	3,306	1,197	0,020	0,000	3,316	1,177	0,017	0,0001	3,323	1,147	<b>30,799</b>	
<b>212</b>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,031</b>	
<b>Total</b>	<b>0,121</b>	<b>-0,008</b>	<b>3,306</b>	<b>1,197</b>	<b>0,020</b>	<b>0,000</b>	<b>3,316</b>	<b>1,177</b>	<b>0,017</b>	<b>0,0001</b>	<b>3,323</b>	<b>1,147</b>	<b>30,830</b>	

**Objectifs :**

Cette mesure soutient des projets permettant de concourir à une occupation équilibrée de l'espace et à assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles.

**Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :**

Pour 2013, 3 060 aides ont été versées pour une surface totale de 27 500 ha. Le niveau de programmation est réajusté par le CLS en année n+1 au regard du taux de réalisation.

Année	Nb d'aides versées	Superficie totale (ha)
2007	3 124	26 869,94
2008	3 142	27 435,87
2009	2 904	25 683,52
2010	3 102	23 327,31
2011	3 006	26 423,66



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

2012	3 057	27 000,00
2013	3 060	27 500,00

Type de zone	Nombre d'exploitations bénéficiaires
Autres zones défavorisées	4
Zones de montagne	55
Zones soumises à des handicaps spécifiques	4 065

**Indicateurs de réalisation**

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
211	<b>Nombre d'exploitations bénéficiaires</b>	<b>4040</b>	<b>4 124</b>	<b>4 124</b>
212	<b>Terres agricoles aidées (ha)</b>	<b>32 400,00</b>	<b>34 026,32</b>	<b>34 026,32</b>

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Le nombre de dossiers payés est 18 149 et la superficie totale bénéficiaire est de 184 902,40 Ha (doubles comptes).

En ce qui concerne les ICHN, les objectifs sont conformes aux prévisions de début de programmation. Le volet 2 des règles transitoires sera mobilisé pour assurer le paiement des ICHN en 2014.



### 2.3.2.2. Mesure 214 : Paiements agroenvironnementaux

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%
Maquette FEADER	15,486	-
FEADER total programmé à fin 2013	15,454	99,79%
FEADER programmé en 2013	2,037	13,15%
FEADER total déclaré à fin 2013	7,962	51,42%
FEADER déclaré en 2013	1,831	11,82%

#### Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à :

- ✓ Encourager le développement durable des zones rurales et répondre à la demande grandissante de la société envers l'environnement ;
- ✓ Introduire ou poursuivre le recours à des pratiques agricoles compatibles avec la protection et l'amélioration de l'environnement, en particulier la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité remarquable et ordinaire mais aussi du paysage, du sol et de la diversité génétique ;
- ✓ Proposer aux agriculteurs volontaires la prise en charge des pertes de revenu et des surcoûts occasionnés par la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement, dans le respect d'un cahier des charges sur 5 ans.

#### Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :

S'agissant du programme 2013, les dispositifs mobilisés sont les suivants :

- ✓ Au niveau des dispositifs « système » :
  - Mesure Herbagère Agro-environnementale (MHAE) : 444,29 ha engagés correspondant à 21 contrats ;
  - Mesure Canière Agro-environnementale (MCAE) : 978,52 ha engagés correspondant à 191 contrats ;
  - Mesure Agro-environnementale Plastique (MAE Plast) : 145,77 ha engagés correspondant à 20 contrats ;
  - Maintien en Agriculture Biologique (MAB) : 41,46 ha engagés correspondant à 24 contrats ;
  - Mesure Agro-environnementale apicole (MAE Apicole) relevant du volet nouveaux défis du bilan de santé de la PAC : 1167 ruches concernées correspondant à 20 contrats ;
  - Epailage canne à sucre (EPAIL) : 1091,64 ha engagés correspondant à 251 contrats ;
  - Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB) : 18,4 ha engagés correspondant à 8 contrats
  - Entretien de haies (HAIE) : 1090 mètres linéaires correspondant à 2 contrats



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

- Enherbement des cultures pérennes ligneuses (HERBE) : 22,38 ha correspondant à 9 contrats
- ✓ Au niveau des dispositifs territorialisés (MAET) :
  - 151,59 ha engagés pour 47 MAET "Canne" ;

**Demandes d'engagement par dispositif sur la période 2007-2012**

Dispositif	Nb contrats	Surfaces concernées (ha)
MHAE	95	2889,14
CAB	10	29,71
MAB	12	49,08
MCAE	552	3922,49
PLAST	92	908,89
API	70	7743,78 ruches
EPAIL	342	1646,29
HERBE	19	61,76
HAIE	2	6,72
MAET arbo	14	42,23
MAET haie	3	64,91
MAET fossé	1	0,41
MAET canne	120	427,12

**Demandes d'engagement par dispositif en 2013 :**

Dispositif	Nb contrats	Surfaces concernées (ha)
MHAE	21	444,29
CAB	8	18,4
MAB	24	41,46
MCAE	191	978,52
PLAST	20	145,77
API	20	1167 ruches
EPAIL	251	1091,64
HERBE	9	22,38
HAIE	2	10,9
MAET canne	47	151,59

**Indicateurs de réalisation**

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
214	Nombre d'exploitations bénéficiaires	1 000	1998	1578
	Surface totale sous paiements agroenvironnementaux (ha) <sup>5</sup>	21 300,00	18 147,55	14 551,34
	Nombre de demandes en rapport avec la ressource génétique	Non pertinent au regard de la mesure		

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

Avec une programmation proche des 100% et une augmentation de près de 15 points entre 2012 et 2013 au niveau des certifications, les objectifs sont conformes aux prévisions du PDRR. En termes d'indicateurs, les 1066 exploitations aidées et les 1607 contrats attestent du succès des MAE à la Réunion pour la période 2007-2013.



2.3.2.4. Mesure 226 : Aide à la reconstitution du potentiel forestier et à l'adoption de mesures de prévention

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	2,734	-	-
FEADER total programmé à fin 2013	2,564	93,79%	8
FEADER programmé en 2013	0,175	6,4%	1
FEADER total déclaré à fin 2013	0,392	14,35%	-
FEADER déclaré en 2013	0,392	14,35%	-

#### Objectifs :

Cette mesure finance les actions visant à prévenir la destruction par le feu d'espaces naturels à risque, notamment les plus riches en biodiversité, par la diminution des causes principales de feux et l'amélioration des systèmes de prévention, de surveillance et de lutte.

#### Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :

Il convient de signaler que la mise en œuvre de cette mesure est liée à l'approbation du plan départemental de défense des forêts contre l'incendie (PDFCI). L'arrêté afférent a été signé le 05 mai 2009.

Cette mesure a été mobilisée en 2013 sur 1 dossier :

- ✓ ONF - Programme DFCI 2013

#### Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
226	Nombre d'actions de prévention et de reconstitutions	12	16	8
	Surfaces aidées de forêts endommagées	Non pertinent au regard de la mesure		

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Après les incendies de 2010 et 2011, l'effort de prévention et de reconstitution s'est poursuivi les années suivantes. Avec 14% de certifications à ce jour, une vigilance est nécessaire pour assurer la remontée des factures et une certification dans les délais impartis.



2.3.2.5. Mesure 227 : Investissements non productifs relatifs à la préservation et valorisation des espaces naturels forestiers

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	8,991	-	-
FEADER total programmé à fin 2013	9,150	101,77%	12
FEADER programmé en 2013	1,423	15,83%	3
FEADER total déclaré à fin 2013	5,886	65,46%	-
FEADER déclaré en 2013	2,744	30,52%	-

**Objectifs :**

Cette mesure soutient les projets répondant aux objectifs suivants :

- ✓ La maintenance et la restauration des écosystèmes naturels ;
- ✓ Le maintien des sols ;
- ✓ La protection des ressources en eau.

**Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :**

Compte tenu de l'existence de reliquats sur le DOCUP 2000-2006 les premiers travaux ont été pris en charge par le FEOGA.

Pour cet exercice 3 nouveaux dossiers ont été programmés :

- ✓ ONF - Programme 2013 de valorisation forestière écologique des forêts domaniales
- ✓ CELRL - Programme 2012/2013 de préservation des espaces naturels et forestiers
- ✓ Département de la Réunion - Programme 2013 d'interventions écologiques en forêts départementales et départemento-domaniales

**Indicateurs liés à la mesure**

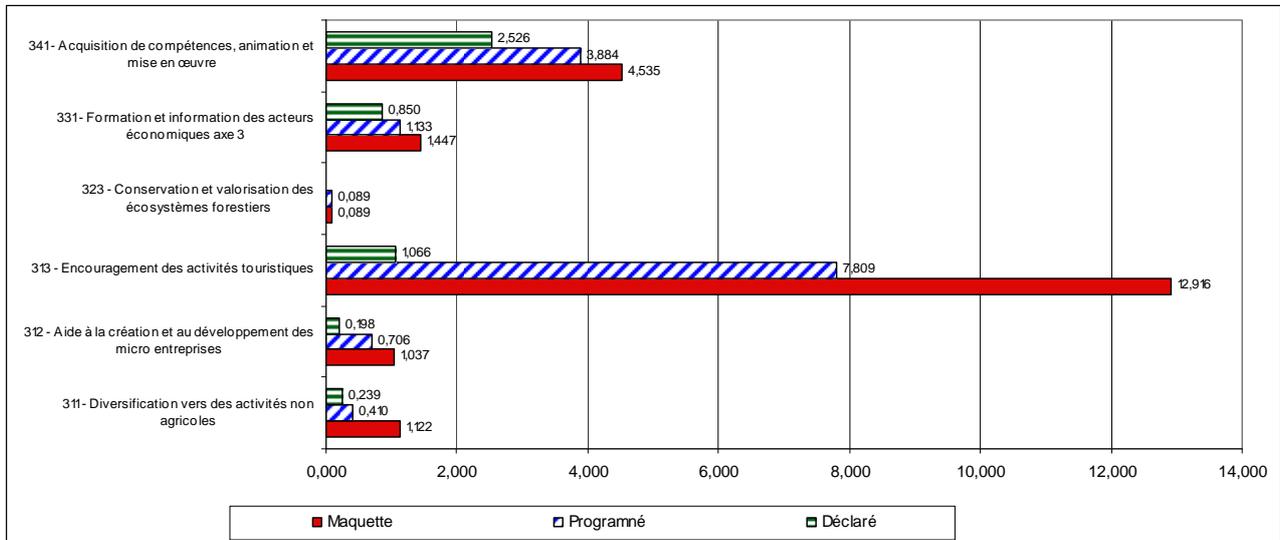
Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
227	Nombre d'exploitations forestières bénéficiant d'une aide	10	12	6
	Volume des investissements (€)	10 000 000,00	12 578 757,05	6 514 799,07
	Surface travaillée (parcourue par tranche de programmation) (ha)	4 000,00	4 980,68	2 294,66
	Surface traitées (par tranche de programmation) Lutte contre invasions (ha)	2 000,00	1 960,85	1144
	Régénération de parcelles (ha)	1 500,00	1 454,95	819,11

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

La préservation et valorisation des espaces naturels forestiers est une priorité pour la Réunion comme l'indique les 12,5 millions d'euros d'investissements programmés ou les 4900 ha de surfaces travaillées.



### 2.3.3. Axe 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale



En termes de programmation, l'axe 3 reste l'axe le plus en retrait du PDRR. Néanmoins, avec 5 millions d'euros supplémentaires engagés, et une augmentation de plus de 20 points entre 2012 et 2013, les efforts entrepris pour combler le retard pris en début de programme commencent à porter leurs fruits.



2.3.3.1. Mesure 311 : Diversification vers des activités non agricoles

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	1,122	-	-
FEADER total programmé à fin 2013	0,410	36,57%	9
FEADER programmé en 2013	0,090	8,02%	1
FEADER total déclaré à fin 2013	0,239	21,34%	-
FEADER déclaré en 2013	0,024	2,14%	-

**Objectifs :**

Cette mesure soutient les actions visant à favoriser l'offre de produits authentiques proposés par les acteurs économiques locaux, notamment en valorisant les savoir-faire et les produits du terroir. Les bénéficiaires éligibles sont les agriculteurs en activité ou leurs conjoints souhaitant diversifier leurs activités vers de l'hébergement et de la restauration à destination de la clientèle touristique.

**Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :**

En 2013, 1 nouveau dossier a été soutenu :

Création de 5 chambres d'hôtes et une table d'hôte nationale "Gites de France"

**Indicateurs de réalisation**

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.2013
311	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>30</b>	<b>8</b>	<b>6</b>
	<b>Volume total des investissements (€)</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>1 448 269,73</b>	<b>629 198,07</b>

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Comparativement aux années précédentes, le niveau d'avancement de cette mesure est plus important, mais il reste relativement faible compte-tenu du contexte de fin de programmation. L'ajustement financier a permis d'identifier les dossiers restants à programmer pour atteindre la maquette, qui sera proposée à la baisse.



### 2.3.3.2. Mesure 312 : Aide à la création et au développement des micro-entreprises

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	1,037	-	-
FEADER total programmé à fin 2013	0,706	68,11%	19
FEADER programmé en 2013	0,358	34,52%	7
FEADER total déclaré à fin 2013	0,198	19,09%	-
FEADER déclaré en 2013	0,051	4,91%	-

#### Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à favoriser l'offre de produits authentiques proposés par les acteurs économiques locaux, notamment en valorisant les savoir-faire et les produits du terroir. Les bénéficiaires éligibles sont les artisans, les entreprises installées dans les Hauts inscrits aux registres légaux et dont le siège social est à la Réunion : micro entreprises telles que définies par la recommandation 2000/361/CE de la Commission dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

#### Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :

Programmation pour cet exercice :

- ✓ Création de 2 gîtes ruraux labellisés "Clévacances"
- ✓ Création de 3 chambres d'hôtes labellisées "Gîtes de France"
- ✓ Création de trois chambres d'hôtes labellisées "Clévacances" et prestations de table d'hôtes à l'Entre-Deux
- ✓ Création de trois bungalows labellisés "Gîtes de France" et prestations de table d'hôtes
- ✓ Amélioration de l'hébergement et de la restauration d'un gîte de randonnée labellisé "Rando Accueil" à La Nouvelle
- ✓ Création de cinq chambres d'hôtes labellisées "Clévacances" et prestations de tables d'hôtes à la Plaque-Mafate
- ✓ Transformation et extension de la résidence Les Lataniers avec création de 4 meublés labellisés "Clévacances"

#### Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
312	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>9</b>
	<b>Volume total des investissements (€)</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>3006146,93</b>	<b>797666,57</b>

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Le taux de programmation sur la mesure 312 a été en forte progression entre 2012 et 2013 (de 28% à 68%). Néanmoins, les remarques émises sur la mesure 311 s'appliquent également à la 312, notamment au niveau des certifications.



### 2.3.3.3. Mesure 313 : Promotion des activités touristiques

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	12,916	-	-
FEADER total programmé à fin 2013	7,809	60,46%	34
FEADER programmé en 2013	3,513	27,20%	9
FEADER total déclaré à fin 2013	1,066	8,26%	-
FEADER déclaré en 2013	0,127	0,98%	-

#### Objectifs :

Cette mesure soutient les actions visant à :

- ✓ Offrir une gamme de produits touristiques très diversifiée ;
- ✓ Valoriser davantage les atouts des Hauts par un accueil et des animations pour les touristes ;
- ✓ Poursuivre l'ouverture raisonnée des milieux naturels et forestiers, par un soutien au développement de routes forestières à vocation touristique et à des aménagements dédiés à l'accueil des touristes dans ces milieux.

#### Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :

**S'agissant du dispositif 313.1** - Soutien à l'opération Village Créole, il a été mobilisé à 4 reprises en 2013, pour des travaux d'aménagement et de créolisation d'infrastructures touristiques.

- ✓ SARL LE MARLA : Montée en gamme de l'espace restauration de l'Hôtel des Neiges
- ✓ SARL LE DIMITILE : Valorisation du Dimitile Hôtel par l'habillage et le style
- ✓ SARL LUCO : Montée en gamme et rénovation du restaurant Relais Commerson
- ✓ SARL MODESOVACANCES/RESIDEBNCE LES LATANIERS : Amélioration des prestations et des services - phase 3



**S'agissant du dispositif 313.2** – Aménagements touristiques en milieux naturels et forestiers a été mobilisé à 3 reprises en 2013 :

- ✓ Département de la Réunion - Aménagements touristiques en milieux naturels et forestiers 2011 - volet final
- ✓ Département de la Réunion - Travaux de mise en sécurité du sentier des trois citernes à Sainte Rose
- ✓ Département de la Réunion - Programme 2012 d'aménagements et d'équipement pour l'accueil du public en milieux naturels et forestiers - Volet 1
- ✓

**S'agissant du dispositif 313.3** - Routes forestières à vocation touristique dans le domaine soumis au régime forestier, celui-ci a été mobilisé à 2 reprises en 2013 :

- ✓ Conseil Régional de la Réunion - Travaux d'aménagement des parkings de l'anse des cascades
- ✓ Conseil Régional de la Réunion - Sécurisation des ouvrages sur la route forestière des Camphriers

#### Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.12	Réalisé au 31.12.12
313	<b>Nouvelles structures touristiques aidées</b>	<b>70</b>	<b>41</b>	<b>19</b>
	<b>Volume total des investissements (€)</b>	<b>7 000 000,00</b>	<b>13170532,29</b>	<b>128299,44</b>

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Comme indiqué dans le RAE précédent, jusqu'en 2011 ont été programmés des montants mineurs qui n'ont pas permis une augmentation significative des investissements sur cette mesure. En 2012 et 2013, des montants plus conséquents ont été engagés, ce qui a permis de doubler la programmation d'une année sur l'autre.



#### 2.3.3.4. Mesure 323 : Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	0,089	-	-
FEADER total programmé à fin 2013	0,089	100,00%	1
FEADER programmé en 2013	0,000	0,00%	-
FEADER total déclaré à fin 2013	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2013	0,000	0,00%	-

#### Objectifs :

Favoriser la découverte de la végétation naturelle semi-xérophile de la Réunion et l'éducation à la préservation de la biodiversité et au respect de l'environnement à travers la création d'aménagement où le public pourra découvrir les différents types de milieux et leur cortège floristique.

1 opération a été programmée en 2011 destinée au CIRAD pour un Projet d'arboretum sur les écosystèmes forestiers semi-xérophiles, plantes médicinales et espèces de valeur agricole de la Réunion.

#### Indicateurs liés à la mesure 323

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
323	<b>Nombre actions soutenues en matière de patrimoine rural</b>	1	1	-
	<b>Volume total des investissements</b>	100 000,00	99 000,00	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Cette mesure ayant été introduite dans la cadre du bilan de santé de la PAC en 2010, la programmation totale a été faite en 2011.



### 2.3.3.5. Mesure 331 : Formation et information

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	1,447	-	-
FEADER total programmé à fin 2013	1,133	78,30%	5
FEADER programmé en 2013	0,245	16,93%	1
FEADER total déclaré à fin 2013	0,850	58,71%	-
FEADER déclaré en 2013	0,133	9,19%	-

#### Objectifs :

Cette mesure permet de soutenir les actions de formation et d'information sur le territoire des Hauts de l'île.

#### Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :

Pour cette année, un 5<sup>ème</sup> dossier, porté par l'Association de Développement Rural Réunion, a été agréé portant sur le programme d'action du pôle de formation et d'information des hauts avec pour objectif :

- ✓ De développer des actions de communication et de valorisation des projets et des actions dans les hauts ;
- ✓ De concevoir, organiser et mettre en œuvre des actions en appui au réseau des animateurs territoriaux, des agents de développement et des acteurs locaux intervenant dans les hauts.

#### Indicateurs de réalisation

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
331	<b>Nombre d'acteurs économiques participants à des actions aidées</b>	<b>200</b>	<b>135</b>	<b>135</b>
	<b>Nombre de jours de formation réalisés par participants</b>	<b>112</b>	<b>87,5</b>	<b>54,50</b>

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Les niveaux de programmation et de réalisation (nombres de jours de formation et d'acteurs économiques participants) sont conformes aux prévisions et devraient nous permettre d'atteindre nos objectifs à la clôture du programme.



### 2.3.3.6. Mesure 341 : Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	4,535	-	-
FEADER total programmé à fin 2013	3,884	85,66%	14
FEADER programmé en 2013	0,690	15,21%	3
FEADER total déclaré à fin 2013	2,526	55,70%	-
FEADER déclaré en 2013	0,39667	15,24%	-

#### Objectifs :

Cette mesure permet de soutenir :

- ✓ Les actions d'animation mises en place dans les Hauts de l'île.
- ✓ Les actions d'animation du Pôle d'excellence rurale « Village Créole ».
- ✓ Les études pour la mise en place de Chartes de développement agricoles.

#### Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :

**S'agissant du dispositif 341.1** sur l'animation territoriale des hauts, 1 dossier porté par l'Association de Développement Rural Réunion a été programmé pour le financement du dispositif d'animation territoriale des zones géographiques du PDHR 2013. Il a pour objectif l'accompagnement des projets sur le territoire des hauts, afin de contribuer activement aux stratégies de développement local.

**S'agissant du dispositif 341.2** sur la conduite de l'opération village créole, 1 dossier porté par l'île de la Réunion Tourisme a été agréé portant sur le programme 2013 « villages créoles »

**Le dispositif 341.3** sur les études pour la définition des chartes de développement agricole, 1 dossier a été agréé en 2013.

#### Indicateurs de réalisation :

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
341	Nombre d'actions d'acquisition de compétence et d'animation	300	1563	553
	Nombre de partenariats public-privés soutenus	2,00	2	2

Avec 1563 actions d'acquisition et compétence et d'animation programmées au 31 décembre 2013, les niveaux de programmation et de certification sont conformes aux prévisions et devraient nous permettre d'atteindre nos objectifs à la clôture du programme.



#### 2.3.4. Axe 4 : LEADER

L'appel à projets a été lancé le 29 février 2008 après approbation du programme comme prévu par les règlements.

L'analyse de recevabilité s'est déroulée à partir du 30 juin 2008 : cinq candidatures ont été enregistrées et jugées recevables le 18 juillet 2008 par le Comité technique LEADER composé de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil général, de l'ASP, d'un expert national et de l'AGILE.

L'analyse des candidatures a été faite à plusieurs niveaux :

- ✓ par le Comité technique qui a rendu son avis fin Juillet 2008,
- ✓ par les Commissions techniques des collectivités qui ont rendu leur avis définitifs après demande de compléments d'information.

Sur la base de ces avis, le Comité de sélection (Comité Local de Suivi) a sélectionné fin octobre 2008 2 GAL :

- ✓ le GAL « **mi-pentes** » sur le projet s'intitulant « à la croisée du rural et de l'urbain ... construire une identité » et porté par l'Association de Développement Rural de la Réunion. L'AD2R créée en 6 juin 2007 a pour objet de contribuer au développement des territoires de la réunion par la promotion des habitants comme acteur de leur propre développement sur le plan économique, social, environnemental et culturel.
- ✓ le GAL « **Cirques, Plaines et Volcans** » sur le projet s'intitulant « D'un volcan à l'autre ... révéler et valoriser la ruralité et le patrimoine exceptionnel par l'innovation » porté par la Maison de la Montagne et de la Mer. La MMM a vu le jour le 5 juillet 2006, sur les bases de l'association Maison de la Montagne créée en 1989, avec pour objectif le développement durable de l'île en favorisant toutes les activités touristiques et de loisirs.

L'autorité de gestion a notifié sa décision le 29 octobre 2008 et la fin de l'année a été consacrée à finaliser la convention entre les GAL, les cofinanceurs Région et Département, l'organisme payeur ASP et l'autorité de gestion.

Lors du Comité Local de Suivi du 7 mai 2009, 8 cadres d'intervention ont été approuvés, définissant les objectifs et les modalités de mise en œuvre de ce programme LEADER articulé autour de 2 grandes thématiques que sont la compétitivité à travers la mesure 411 et la qualité de la vie à travers la mesure 413.

Les conventions ont été signées le 29 juin 2009.

Une formation des équipes en charge de LEADER sur l'environnement des programmes européens a été réalisée en novembre 2009.

En 2012, 5 Comité de programmations se sont tenus portant sur 119 dossiers traités répartis ainsi : 64 pour le GAL CPV et 55 pour le GAL MP

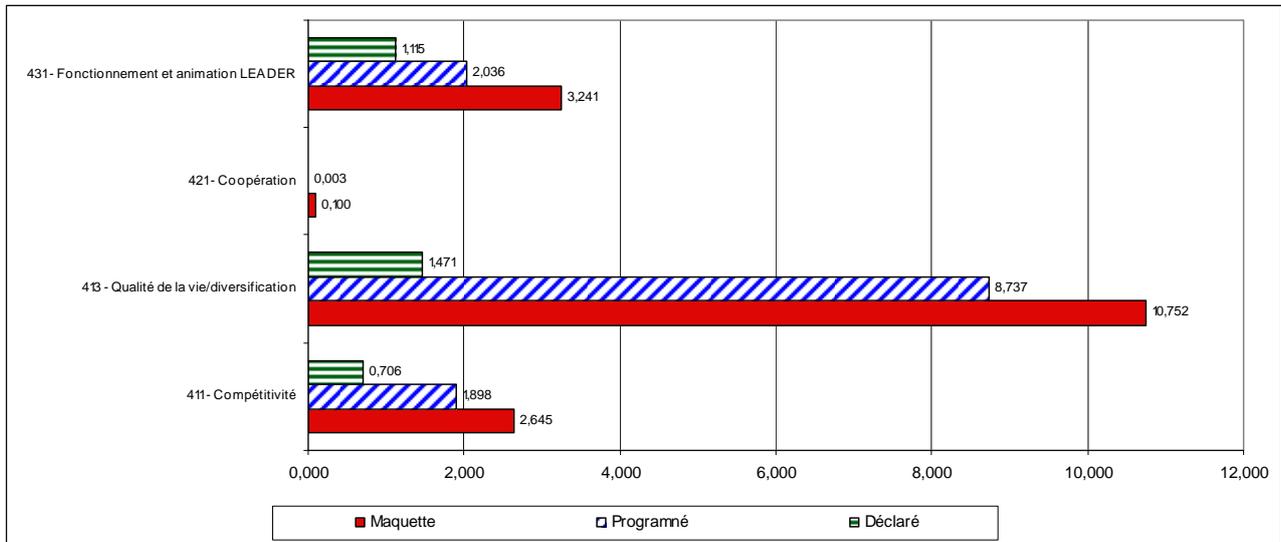
On compte 62 CTL tenus. Cette augmentation est en adéquation avec le nombre important de dossiers présentés et agréés par les CP.

En 2013, 8 Comités de Programmation se sont tenus et la programmation porte sur 114 dossiers répartis ainsi entre les GAL : 50 pour le GAL Mi-Pentes et 64 pour le GAL Cirques Plaines Volcan, soit un montant de FEADER programmé de 2 520 674€.

On compte 52 Comités Techniques Locaux.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013



Le tableau ci-après présente la répartition des projets depuis 2009 par GAL et par typologie.

Dispositifs	GAL "Mi-pente"		GAL "Cirque Plaine Volcan"	
	Nombre de projets	Montant subventions	Nombre de projets	Montant subventions
411.11	41	1 232 269,31	50	1 292 808,17
411.12	3	102 469,38	4	505 841,23
413.1	11	404 688,92	3	16 861,53
413.2	63	1 421 201,73	61	1 599 107,72
413.3	4	1 220 654,71	8	1 924 792,90
413.4	11	2 726 969,54	13	1 595 460,41
413.5	24	646 262,30	18	425 400,52
413.6	25	780 022,84	45	685 293,05
421.1	1	5 502,63		
<b>Total</b>	<b>183</b>	<b>8 540 041,36</b>	<b>202</b>	<b>8 045 565,53</b>



#### 2.3.4.1. Mesure 411 : Compétitivité

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	2,645	-	-
FEADER total programmé à fin 2013	1,898	71,76%	98
FEADER programmé en 2013	0,627	23,71%	36
FEADER total déclaré à fin 2013	0,706	26,71%	-
FEADER déclaré en 2013	0,369	13,95%	-

#### Objectifs :

Cette mesure permet de soutenir la diversification et la valorisation des atouts des territoires des hauts à travers les volets économique et aménagement de terroirs.

#### Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :

**S'agissant du dispositif 411.11** sur le soutien à la diversification et à la valorisation des atouts des territoires des hauts – atelier économique, 32 nouveaux dossiers ont été agréés :

- Equipement d'un atelier de transformation végétale
- Réalisation d'un local de fertilisation d'une serre et acquisition d'équipements
- Equipement en matériels de pesée pour l'association
- 2 missions d'études
- Un voyage pédagogique et d'échange d'expériences autour de la valorisation et commercialisation des produits agricoles
- 2 voyages d'étude pour la mise en place d'un atelier de transformation de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique
- Mise en place d'une serre de production de fraise en plein champs
- Développement d'une activité de production apicole au Domaine des Tourelles
- Installation de serres agricole
- Construction d'une serre de quarantaine pour des anthuriums
- Mise en place de 2 treilles de choux en auto-construction
- Mise en place d'une plantation de salades et d'un élevage de volailles
- Construction d'un bâtiment d'élevage de poules pondeuses et aménagement d'une salle de conditionnement
- Réalisation et équipement d'un atelier de transformation des palmistes
- Installation de serres agricole
- Construction d'un bâtiment d'élevage de volailles fermières
- Etude pour améliorer le conditionnement des ananas
- Mécanisation d'exploitation
- Récupération des eaux pluviales sur l'exploitation de la SCEA Les Platanes
- Voyage pédagogique et d'échange d'expériences autour de la valorisation et commercialisation des produits agricoles
- Installation d'une parcelle de vanille sous ombrière
- Création d'un atelier de production de spiruline
- Mise en place et équipement de tunnels pour des cultures florales en système hydroponique au Bélier
- Equipement en matériel de ventilation pour un élevage de volailles à Grand Ilet
- Réalisation de pépinières de plantes indigènes et à massifs sous serres
- Equipements en matériels de l'atelier de production de pleurotes
- Aménagement et équipement d'un atelier de transformation et d'un espace de vente
- Installation d'un atelier de production horticole Hydroponique sous serres



- Aménagement et équipement d'une porcherie

**S'agissant du dispositif 411.12** sur le soutien à la diversification et à la valorisation des atouts des territoires des hauts – Aménagement de terroirs, 4 nouveaux dossiers ont été agréés en 2013:

- Aménagement du terroir de Casabois (réalisation d'un chemin d'exploitation)
- Aménagement du terroir de Cilaos (épierrage et terrassement)
- Aménagement du terroir de Piton Mahot (réalisation de chemins et aménagement d'une retenue collinaire)
- Réhabilitation d'une retenue collinaire à usage collectif

D'une manière plus générale cette mesure finance des projets : Atelier de préparation et de conditionnement, Accompagnement des associations d'agriculteurs, voyage, promotion, équipements, bâtiments, tuerie de volailles, lapins ; serres et ombrières, vigne et matériel de vinification, transformation de produits.



#### 2.3.4.2. Mesure 413 : Qualité de vie / diversification

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	10,752	-	-
FEADER total programmé à fin 2013	8,737	81,26%	286
FEADER programmé en 2013	3,681	34,24%	131
FEADER total déclaré à fin 2013	1,471	13,68%	-
FEADER déclaré en 2013	0,972	9,04%	-

#### Objectifs :

Cette mesure permet

- ✓ De soutenir la diversification et la valorisation des hauts sur un plan agrotouristique ;
- ✓ De soutenir le développement économique de la zone des hauts ;
- ✓ De développer l'hébergement public de montagne ;
- ✓ De favoriser l'aménagement et la mise en place de petits équipements touristiques dans les hauts ;
- ✓ De consolider le tissu associatif comme acteur de la cohésion sociale ;
- ✓ De soutenir les initiatives de valorisation du patrimoine et la production artistique dans les hauts.

#### Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :

**S'agissant du dispositif 413.1** sur le soutien à la diversification et à la valorisation des atouts des territoires des hauts - Volet agrotouristique, 6 dossiers de ce dispositif ont été programmés.

**S'agissant du dispositif 413.2** portant sur le soutien au développement économique dans la zone des hauts, 57 nouveaux dossiers ont été programmés.

**S'agissant du dispositif 413.3** sur les hébergements publics de montagne, il n'a pas été mobilisé en 2013.

**S'agissant du dispositif 413.4** sur les aménagements et les petits équipements touristiques dans les hauts, 10 dossiers ont été programmés.

**S'agissant du dispositif 413.5** sur la consolidation et la promotion du tissu associatif existant en tant qu'opérateur de la cohésion sociale des territoires des Hauts, 22 nouveaux dossiers ont été programmés.

**S'agissant du dispositif 413.6** portant sur le soutien aux initiatives de valorisation du patrimoine et à la production artistique dans les hauts, 36 nouveaux dossiers ont reçu le soutien des fonds communautaires.

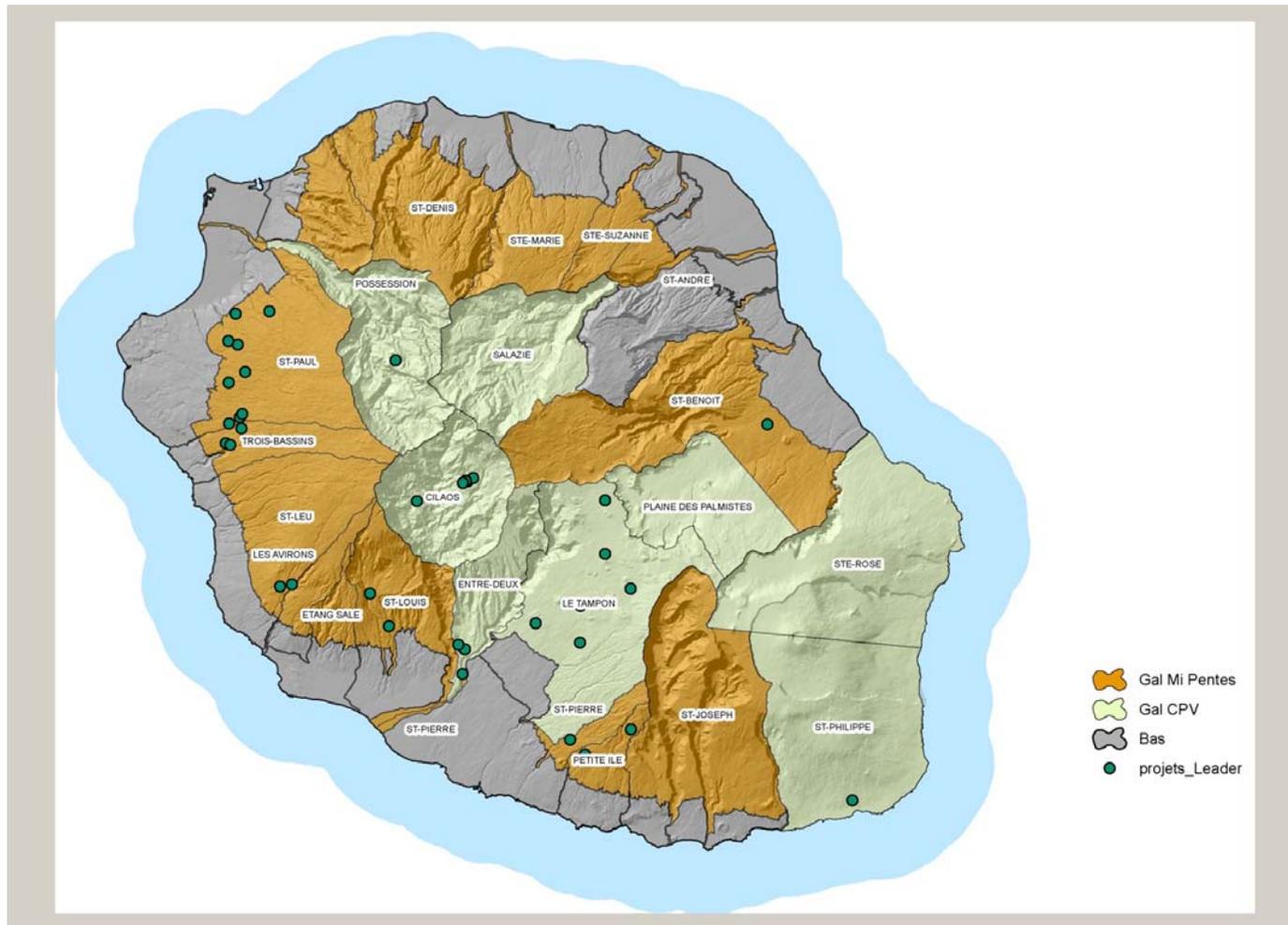


Indicateurs de réalisation :

Dispositif	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.2013	Réalisé au 31.12.2013
41	Nombre de GAL	-	2	2
	Superficie totale de la zone couverte par la Gal (km <sup>2</sup> )	-	188 400	188 400
	Nombre total de projets financés *	646	384	162



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2012





Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2012

2.3.4.3. Mesure 421 : Coopération

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	0,100	-	-
FEADER total programmé à fin 2013	0,003	3,30%	1
FEADER programmé en 2013	0,003	3,30%	1
FEADER total déclaré à fin 2013	0,000	0,00%	-
FEADER déclaré en 2013	0,000	0,00%	-

**Objectifs :**

La coopération au titre du programme LEADER, qu'elle soit transnationale ou interterritoriale, doit permettre une ouverture et des échanges d'expérience très précieux ; elle est facteur de diffusion de la citoyenneté européenne dans sa dimension transnationale, d'innovation et peut permettre de mener à bien certains projets, comme la mise en marché de produits et services nouveaux, pour lesquels il est nécessaire d'atteindre une masse critique dépassant le territoire.

**Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :**

Un dossier a été programmé en 2013

**Indicateurs de réalisation :**

Mesure	Indicateur	Prévu au PDR Réunion	Programmé au 31.12.13	Réalisé au 31.12.13
421	Nombre de dossiers financés	1	1	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)



2.3.4.4. Mesure 431 : Fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences ainsi qu'actions de communication.

Indicateurs financiers	Montant (M€)	%	Nb dossiers
Maquette FEADER	3,241	-	-
FEADER total programmé à fin 2013	2,036	62,83%	12
FEADER programmé en 2013	0,487	15,03%	2
FEADER total déclaré à fin 2013	1,115	34,42%	-
FEADER déclaré en 2013	0,190	5,86%	-

#### Objectifs :

L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales requièrent un travail d'ingénierie et d'animation qui doit être soutenu.

Cette mesure est réservée aux dépenses supportées par les GAL en termes d'animation et de fonctionnement, à savoir :

- ✓ Les coûts de fonctionnement, y compris les dépenses de gestion ;
- ✓ Les études et évaluations menées sur le territoire ;
- ✓ Les actions d'information sur la stratégie de développement local ;
- ✓ La formation des personnes participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de développement local ;
- ✓ Les actions d'animation et la formation des animateurs.

#### Les éléments de programmation pour l'année civile 2013 :

2 opérations ont été programmées au cours de cette année pour assurer le financement du fonctionnement des 2 GAL "Cirques, Plaines&Volcans" et "Mi-pentes".

Après un lancement tardif courant 2009, et trois années de plein exercice qui se sont clôturées par la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation mi-parcours, l'année 2014 pour le GAL sera une année importante de préparation et d'anticipation de la clôture du programme en 2015. Il devra à la fois maintenir son effort de programmation, mais aussi se consacrer au suivi des dossiers et à la remontée des dépenses.

L'année 2013 a été une année de maturité pour le GAL. Après une année 2012 qui avait vu se mettre en place le plan d'action relatif à l'évaluation mi-parcours. Le rythme de programmation a été très soutenu tant en termes de dossiers qu'en terme de mobilisations des différentes instances du GAL.

Ainsi la programmation de dossiers a connu cette année une forte progression permettant d'afficher un niveau de programmation jamais atteint jusqu'ici.

En termes de programmation, après une année record en 2013 – le taux de programmation est passé de 33% à 76% entre 2012 et 2013- les prévisions de programmation en 2014 restent élevées avec près de 120 dossiers.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

Les 2 GAL proposeront en outre un dispositif de suivi rapproché de l'ensemble des dossiers avec les partenaires et effectuera une campagne de communication précise en direction des porteurs de projets, pour bien rappeler les impératifs de respects des délais et de remontées des dépenses.

L'année 2014 devra être principalement et avant tout une année de certification maximale des dépenses. En effet, le niveau de certification actuel reste peu élevé avec 19,43% soit 3,2 M € de FEADER payés.



### 3. Exécution financière du programme présentant, pour chaque mesure, le relevé des montants versés aux bénéficiaires

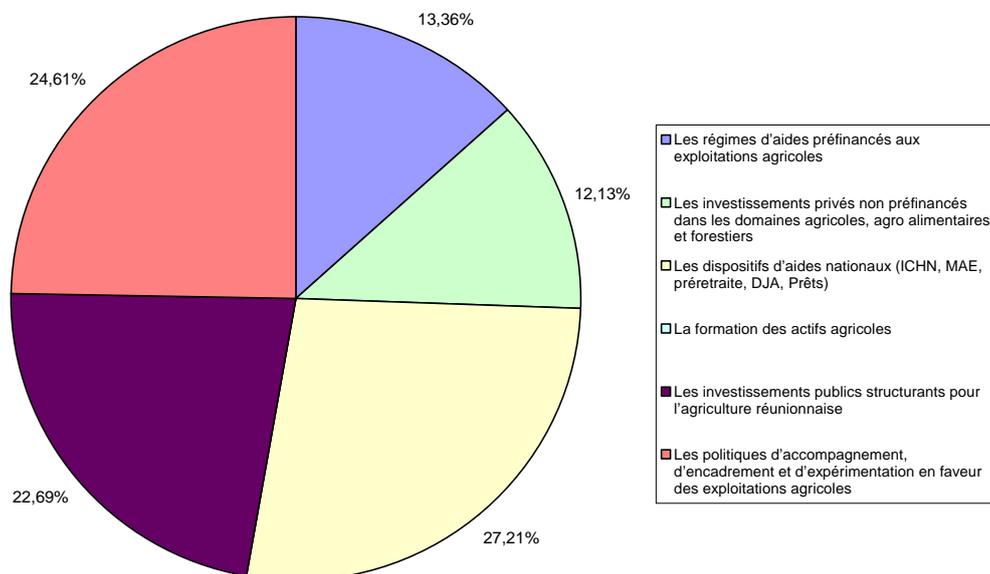
Les montants déclarés sur 2013 ont fait l'objet de quatre appels de fonds ;

- ✓ le premier réalisé fin avril 2013 pour un montant 11 980 788,51 € de dépenses publiques dont 7 391 263,04 € de FEADER ;
- ✓ le second, réalisé fin juillet 2013 pour un montant de 12 829 082,19 € de dépenses publiques dont 8 455 662,38 € de FEADER ;
- ✓ le troisième, réalisé fin octobre 2013 pour un montant de 31 981 126,29 € de dépenses publiques dont 19 684 864,51 € de FEADER ;
- ✓ le quatrième, réalisé fin Décembre 2013 pour un montant de 24 585 243,07 € de dépenses publiques dont 15 527 359,97 € de FEADER.

Au total en 2013, 81 376 240,06 € de dépenses publiques ont été versées aux bénéficiaires dont 51 059 149,90 € de FEADER.

#### **Analyse par typologie d'actions**

Répartition des paiements par typologie d'actions





Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

Selon le livre des procédures, les actions éligibles au PO FEADER peuvent être classées en six grandes catégories :

	Répartition prévue du FEADER	Répartition sur le certifié
Les régimes d'aides préfinancés aux exploitations agricoles	16,75%	13,36%
Les investissements privés non préfinancés dans les domaines agricoles, agro alimentaires et forestiers	17,10%	12,13%
Les dispositifs d'aides nationaux (ICHN, MAE, préretraite, DJA, Prêts)	16,16%	27,21%
La formation des actifs agricoles	0,14%	0,00%
Les investissements publics structurants pour l'agriculture réunionnaise	32,14%	22,69%
Les politiques d'accompagnement, d'encadrement et d'expérimentation en faveur des exploitations agricoles	17,70%	24,61%

De façon générale, les paiements respectent et vont même au-delà de la répartition prévue du FEADER notamment pour les dispositifs d'aides nationaux. A contrario, les investissements, qu'ils soient publics ou privés, sont un peu plus long à réaliser.



## Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013 Rapport Annuel FEADER 2013

**Tableau synthétique prévu au règlement CE n°1974/2006 de la Commission du 15 septembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural**

Mesure / Axe	Paielements annuels – Année 2013	Paielements cumulés 2007 à 2013	FEADER Correspondant
Mesure 111 - formation professionnelle et actions d'information <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	10 013 530,13 0,00	57 565 521,92 0,00	34 931 664,15 0,00
Mesure 112 - installation de jeunes agriculteurs <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	910 700,00 0,00	4 228 772,42 0,00	2 537 263,38 0,00
Mesure 113 - retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs agricoles <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	606 779,74 133 674,96	4 232 557,96 3 119 583,42	2 531 947,68 1 871 732,54
Mesure 114 - recours aux services de conseil par les agriculteurs et les sylviculteurs <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	114 805,71 0,00	502 140,07 0,00	301 282,65 0,00
Mesure 121 - modernisation des exploitations agricoles <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	6 821 876,87 0,00	23 461 562,58 0,00	14 354 045,96 0,00
Mesure 122 - amélioration de la valeur économique des forêts <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	2 555 437,05 0,00	4 502 512,55 0,00	2 701 507,52 0,00
Mesure 123 - accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	16 327 590,26 0,00	27 734 026,92 0,00	16 640 416,28 0,00
Mesure 124 - Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 125 - amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	27 480 784,74 0,00	56 516 503,41 0,00	33 958 261,63 0,00
Mesure 131 - Respect des normes fondées sur la législation communautaire <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	21 582,50 0,00	21 582,50 0,00	12 949,50 0,00
<b>Total Axe 1</b>	<b>64 853 087,00</b>	<b>178 765 180,33</b>	<b>107 969 338,75</b>
Mesure 211 212 - paiements destinés aux agriculteurs qui visent à compenser les handicaps naturels <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	5 983 641,58 0,00	41 114 083,13 184 203,57	30 830 065,20 138 152,49
Mesure 214 - paiements agroenvironnementaux <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	2 441 072,70 0,00	10 618 295,25 4 962 491,63	7 962 489,97 3 721 858,84
Mesure 226 - reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	523 009,55 0,00	523 009,55 0,00	392 257,16 0,00
Mesure 227 - Investissements non productifs <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	3 658 762,91 0,00	7 847 776,19 0,00	5 885 832,12 0,00
<b>Total Axe 2</b>	<b>12 606 486,74</b>	<b>60 103 164,12</b>	<b>45 070 644,45</b>
Mesure 311 - diversification vers des activités non agricoles <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	39 823,51 0,00	399 017,89 0,00	239 410,70 0,00
Mesure 312 - aide à la création et au développement des micro entreprises <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	85 276,86 0,00	329 877,14 0,00	197 926,24 0,00
Mesure 313 - encouragement des activités touristiques <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	212 435,69 0,00	1 777 176,71 0,00	1 066 306,01 0,00
Mesure 323 - Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 331 - formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3 <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	220 849,56 0,00	1 416 017,81 0,00	849 610,67 0,00
Mesure 341 - Acquisition de compétences, animation et mise en œuvre <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	661 123,23 0,00	4 209 292,10 0,00	2 525 575,26 0,00
<b>Total Axe 3</b>	<b>1 219 508,85</b>	<b>8 131 381,65</b>	<b>4 878 828,88</b>
Mesure 411 - compétitivité <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	614 732,62 0,00	1 177 290,11 0,00	706 373,97 0,00
Mesure 413 - qualité de la vie/diversification <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	1 619 528,66 0,00	2 451 539,79 0,00	1 470 923,60 0,00
Mesure 421 - coopération <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Mesure 431 - fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences, animation <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	317 154,47 0,00	1 859 050,11 0,00	1 115 430,03 0,00
<b>Total Axe 4</b>	<b>2 551 415,75</b>	<b>5 487 880,01</b>	<b>3 292 727,60</b>
<b>Total assistance technique</b> <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	145 741,72 0,00	596 667,89 0,00	358 000,72 0,00
<b>Total Axe 5</b>	<b>145 741,72</b>	<b>596 667,89</b>	<b>358 000,72</b>
<b>Total général</b> <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	<b>81 376 240,06</b> <b>133 674,96</b>	<b>253 084 274,00</b> <b>8 266 278,62</b>	<b>161 569 540,40</b> <b>5 731 743,87</b>



## Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013 Rapport Annuel FEADER 2013

**Tableau synthétique de la BSP prévu au règlement CE n°1974/2006 de la Commission du 15 septembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le FEADER**

Mesure / Axe	Paiements annuels – Année 2013	Paiements cumulés 2007 à 2013	FEADER Correspondant
Mesure 111 - formation professionnelle et actions d'information <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	856 716,80 <i>0,00</i>	1 307 841,74 <i>0,00</i>	1 177 057,50 <i>0,00</i>
Mesure 121 - modernisation des exploitations agricoles <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	124 983,39 <i>0,00</i>	923 270,34 <i>0,00</i>	830 943,16 <i>0,00</i>
Mesure 124 - Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00 <i>0,00</i>	0,00 <i>0,00</i>	0,00 <i>0,00</i>
Mesure 125 - amélioration et développement des infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	161 200,57 <i>0,00</i>	161 200,57 <i>0,00</i>	145 080,51 <i>0,00</i>
<b>Total Axe 1</b>	<b>1 142 900,76</b>	<b>2 392 312,65</b>	<b>2 153 081,17</b>
Mesure 214 - Paiements agroenvironnementaux <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	254 189,52 <i>0,00</i>	588 895,62 <i>0,00</i>	441 671,45 <i>0,00</i>
<b>Total Axe 2</b>	<b>254 189,52</b>	<b>588 895,62</b>	<b>441 671,45</b>
Mesure 323 - Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	0,00 <i>0,00</i>	0,00 <i>0,00</i>	0,00 <i>0,00</i>
<b>Total Axe 3</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total général</b> <i>Dont dépenses transitoires prévues par le règlement (CE) n°1320/2006</i>	<b>1 397 090,28</b> <i>0,00</i>	<b>2 981 208,27</b> <i>0,00</i>	<b>2 594 752,62</b> <i>0,00</i>

### Suivi de l'acheminement des crédits

	Avance	Déclarations 2007 à 2013	Déclarations 2013
<b>Montant FEADER</b>	22 337 000,00 €	110 510 390,5 €	51 059 149,90 €

<b>Total paiements au 31/12/2013</b>	161 569 540,40 €
<b>Montant avances perçues</b>	22 337 000,00 €
<b>Total paiements + avances au 31/12/2013</b>	183 906 540,40 €



## 4. Résumé des actions d'évaluation en cours, conformément à l'article 86, paragraphe 3, du règlement (CE) no 1698/2005

L'article 86 visé ci dessus prévoit que « *A partir de 2008, l'autorité de gestion fait rapport au Comité de suivi sur les activités d'évaluation in itinere.* »

Le système d'évaluation « *in itinere* » est établi sur la base des indicateurs d'impact, de résultat et de réalisation définis au niveau du programme qui permettent d'examiner le bilan des actions. Ces indicateurs sont renseignés tous les ans lors de l'élaboration du rapport annuel d'exécution du programme et sont commentés en partie 2 du présent rapport.

Les indicateurs retenus sont ceux fixés par le cadre commun de suivi et d'évaluation de la Commission européenne. Ils sont complétés par des indicateurs spécifiques au programme régional. Ces indicateurs spécifiques permettent de suivre la réalisation des priorités locales de la programmation.

### En 2007

Pour mémoire l'autorité de gestion avait attiré l'attention de la Commission sur les difficultés rencontrées pour renseigner les indicateurs. En effet, les tableaux de suivi ont été examinés a posteriori par les services de la Commission qui ont transmis leurs observations le 22/12/2008.

Par rapport à ces observations, l'autorité de gestion a rappelé :

- ✓ L'impossibilité de rendre compte selon le cadre de suivi actuel de l'ensemble des dossiers, qu'il s'agisse naturellement des stocks issus de la programmation 2000-2006 et qui faisaient l'objet d'un suivi différent, mais aussi des premiers dossiers instruits au titre de 2007-2013 dans la mesure où la stabilisation tardive du cadre communautaire a nécessité la mise en place de procédures transitoires garantissant la traçabilité des opérations et sécurisant les paiements mais n'intégrant pas tous les éléments de suivi ;
- ✓ Que des imprécisions demeuraient quant à la nature exacte de certaines des données attendues dans ces tableaux, malgré le document explicatif fourni par la Commission.
- ✓ Qu'elle n'a été informée de l'obligation de renseigner ces tableaux qu'en mai 2008.
- ✓

Par ailleurs, ces questions avaient été mises en exergue lors du CNS d'octobre 2008.

### En 2008,

Les réalisations effectives restaient peu significatives même si la programmation avait effectivement démarré.

Il convient de préciser que les tableaux de suivi des indicateurs de réalisation n'ont été renseignés que pour les mesures nationales (211, 212, 113 et 214). De plus, le choix a été fait de ne renseigner les indicateurs que pour les dossiers effectivement clôturés.



### **En 2009**

Un travail de fond a été entamé par l'autorité de gestion sur la mise à jour des indicateurs au niveau de l'instruction des dossiers présentés en comité de programmation et au niveau de des dossiers saisis dans l'outil de gestion OSIRIS. Toutefois, le niveau de précision demandé dans certains tableaux de la Commission nécessite un lourd travail de consolidation, les dossiers n'étant pas nécessairement instruits et leur saisie paramétrée pour en permettre une extraction facile et fiable, notamment pour les raisons évoquées ci-dessus.

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'attache à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis. En 2009, il est à noter le recrutement d'une ressource humaine supplémentaire dont la mission principale est le pilotage des actions d'évaluation.

Ainsi, un projet de plan régional d'évaluation pluri fonds a été rédigé et présenté pour information au comité national de suivi du mois de décembre 2009.

Ce plan fixe le cadre des travaux d'évaluation qui seront menés au cours de la période ainsi que les modalités de leur pilotage conformément aux recommandations de la Commission. Il aborde en outre :

- ✓ L'articulation entre le système de suivi et les travaux d'évaluation. A cet effet, il définit les outils de suivi utilisés dans le système d'évaluation en continu,
- ✓ Les conditions de déclenchement des évaluations et l'interprétation de la notion d'écart significatif,
- ✓ Les modalités de lancement des évaluations spécifiques,
- ✓ Les modalités de publication et de mise à disposition des rapports,
- ✓ Les ressources humaines et financières à allouer à la mise en œuvre du système d'évaluation.

Enfin, ce plan décline les modalités de sensibilisation et de formation des acteurs permettant de franchir une étape supplémentaire dans l'intégration des pratiques liées à l'évaluation à tous les niveaux de la gestion du programme.

Sans attendre la création du Comité Local d'évaluation, un cahier des charges a été rédigé fin 2009 afin de sélectionner un cabinet d'étude pour l'élaboration de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée, d'une part, et du PDRR FEADER 2007-2013 de la Réunion, d'autre part, conformément aux dispositions du règlement CE n°1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 et de ses lignes directrices.

### **En 2010**

Dans le cadre du processus d'examen à mi-parcours des programmes 2007-2013 piloté par le partenariat local, une évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée pluri fonds et de chaque programme européen a été conduite en 2010 et ses résultats ont fait l'objet d'une restitution lors du Comité National de Suivi de Novembre 2010.



Pour le Programme de Développement Rural de la Réunion, conformément aux dispositions de l'article 86 du règlement (CE) 1698/2005, le rapport final de l'évaluation à mi-parcours a été transmis à la Commission le 16 décembre 2010.

Cette analyse des facteurs qui ont influencé l'avancement de la mise en œuvre des différentes mesures au cours de cette première partie de mise en œuvre du programme a permis de formuler plusieurs recommandations qui seront prises en compte de la manière suivante dans les propositions de révision à mi-parcours du PDRR Réunion début 2011.

- ✓ Accélérer la validation des derniers cadres d'intervention, notamment pour les mesures sylvicoles et la mesure de coopération leader : A ce jour, 96% cadres d'intervention ont été validés (65 sur 68). Tous les cadres portant sur les mesures sylvicoles ont été agréés, le cadre de la coopération leader est quant à lui finalisé.
- ✓ **Fiabiliser les indicateurs de réalisation physique** : La gestion et le suivi des indicateurs ayant très largement été intégrés dans l'outil de gestion OSIRIS lors de la phase de conception et de développement des cadres d'intervention, seules les procédures de saisie des données restaient à mettre en place ce qui a été fait au dernier trimestre 2010.
- ✓ **Réconcilier les écarts entre les montants engagés (suivis dans OSIRIS) et les montants programmés (suivis par l'AGILE)** : Cet exercice de recollement, débuté en décembre 2010 entre l'AGILE (Cellule Europe de l'Autorité de Gestion) et l'Agence de Services et de Paiement (Organisme Payeur), a été conclu début 2011. Aujourd'hui, les seuls écarts résiduels sont liés à la programmation en début d'année des enveloppes prévisionnelles allouées à chaque régime d'aide et dont les montants financiers ne sont réajustés qu'en fin d'exercice.
- ✓ **Cibler des actions vers les exploitants devant particulièrement améliorer leur compétitivité** : les orientations de la révision à mi-parcours approuvées par le CNS visent bien à renforcer la compétitivité des exploitations dans certains secteurs de l'agriculture locale. Pour ce faire, une rationalisation des objectifs et un redéploiement des ressources entre les différents acteurs sont proposées dans les domaines de l'appui technique et de l'expérimentation.
- ✓ Poursuite l'effort d'investissements dans les exploitations permis par les mesures clés du programme (121, 123, 125) dans un objectif d'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier : d'une manière globale, il est proposé, à l'occasion de cette révision, d'abonder ces mesures à hauteur de 5,34 M€ soit une augmentation de plus de 3%. D'une manière plus ciblée, au titre des aides à l'investissement des entreprises agro-industrielles, le critère « innovation » a été intégré au même titre que les critères « ouverture à l'international », « exposition à la concurrence extérieure » et « création d'emplois ».
- ✓ **Renforcer la programmation des mesures agro-environnementales (MAE), en particulier des MAE territorialisées** : il sera proposé d'introduire au titre de cette mesure 3 nouvelles MAE pour un montant de 1,374 M€ soit une augmentation de 10% de l'enveloppe initiale. La Réunion étant actuellement dans une dynamique de structuration et de développement de la filière fruits et légumes, l'objectif est de favoriser le développement de techniques respectueuses de l'environnement.



- ✓ **Dynamiser l'axe 4 LEADER en simplifiant le système de gestion**, en informant mieux les bénéficiaires potentiels et en mobilisant un plus vaste réseau d'acteurs, relais de terrain : à ce sujet, à l'occasion d'une séance spécifique, le Comité Local de Suivi examinera très en 2011 échange vise à favoriser l'amélioration des délais de programmation et l'émergence de projets notamment par une meilleure information des bénéficiaires.
- ✓ **Dynamiser le réseau rural régional** : la mise en place de 3 groupes de travail fin 2010 par bassin géographique (Nord/Est, Ouest et Sud), a permis de dégager les problématiques, des orientations et des propositions à travers des fiches actions opérationnelles qui seront mises en œuvre à compter du 1er semestre 2011.

### **En 2012 et 2013**

Un projet d'évaluation sur les dispositifs relatifs à l'animation territoriale et au pôle de formation et d'information des Hauts de l'AD2R a fait l'objet d'une réflexion au niveau de son cahier des charges.

Cette évaluation a été engagée au second semestre 2013 et devra faire ressortir :

- Une analyse des méthodes d'animation mises en œuvre, de la contribution du Pôle en tant que dispositif d'appui, de la valeur ajoutée de ces deux programmes pour le développement des territoires des Hauts.
- Des recommandations visant à optimiser l'action de l'animation territoriale et du Pôle de Formation et d'Information des Hauts.
- Une ouverture en termes de prospective territoriale serait par ailleurs souhaitable, afin d'aider à réfléchir à une dynamique d'évolution sociale, économique, culturelle des Hauts Ruraux de La Réunion dans laquelle pourraient s'inscrire les programmes de développement les concernant.



## 5. Dispositions prises par l'autorité de gestion et par le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

### 5.1. Les actions de suivi et d'évaluation

#### 5.1.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2013

Comités de programmation tenus en 2013

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du Comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois coprésidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

En 2013 année du démarrage de la préparation des prochains programmes communautaires 2014-2020, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 38 reprises sous ses trois formes (CLS normal, CLS restreint, CLS procédure écrite).

Il s'est réuni normalement à 11 reprises aux dates suivantes pour la programmation des dossiers 2007-2013 :

7 février 2013	2 mai 2013	1 août 2013	7 novembre 2013
7 mars 2013	6 juin 2013	5 septembre 2013	17 décembre 2013
4 avril 2013	4 juillet 2013	3 octobre 2013	

Dans sa configuration restreinte, le CLS s'est réuni à 25 reprises les travaux étant majoritairement consacrés à la préparation des programmes européens 2014-2020.

Enfin, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 2 reprises par procédure écrite.

#### **Comités de Suivi tenus en 2013**

En accord avec la Commission Européenne, le Comité de suivi prévu fin 2013 a été reporté au début de l'année 2014.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

En définitive sur la période 2007-2013, les comités de programmations et de suivi ont été sollicités à 220 reprises.

<b>Nombre de sollicitations des comités</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Total période 2007-2013</b>	<b>%</b>
CLS	12	12	11	11	11	11	11	<b>79</b>	36
CLS Restreints	14	23	3	10	9	21	25	<b>105</b>	48
CLS Procédure écrite	0	6	3	5	2	1	2	<b>19</b>	9
CNS	1	1	1	1	1	1	0	<b>6</b>	3
CNS Procédure écrite	0	3	3	1	2	1	1	<b>11</b>	4
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>45</b>	<b>21</b>	<b>28</b>	<b>25</b>	<b>35</b>	39	<b>220</b>	100



### 5.1.2. Actions relatives au niveau national

Comme les années précédentes, le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) a apporté son appui pour la mise en œuvre du programme :

- ✓ Elaboration des prévisions de crédits en termes d'engagements et de paiements à destination de la Commission : les autorités locales ont sur ce point répondu à la demande nationale en précisant toutefois que les difficultés susceptibles d'être posées par le cadrage national :
  - Obligation de suivi sur deux maquettes de gestion, une maquette pluriannuelle pour le suivi classique du programme (Comité de suivi, rapports annuels...) et une maquette annuelle de suivi des autorisations d'engagement qui devra être réajustée chaque année a minima ;
  - Contraintes de programmation du FEADER compte tenu du lien entre les autorisations d'engagement annuelles et leur traduction sous forme de plafond dans l'outil informatique OSIRIS ;
  - Prise en compte d'une éventuelle sur programmation à compter de 2013, le volume de AE étant strictement égal au montant de la maquette.
- ✓ Appui lors de la transmission du rapport annuel.



### 5.1.3. Actions relatives au niveau communautaire

La Commission a organisé en novembre 2013 la rencontre annuelle des autorités de gestion du FEADER pour la France.

- ✓ Suivi des programmes 2007-2013
  - Dépenses FEADER réalisées, dégagement d'office et répartition entre axes pour chaque P.D.R.
  - Etat d'avancement des engagements par programme et par axe, point sur les RAE 2012 :
  - Suivi par rapport aux cibles des indicateurs de réalisation et résultat pour les principales mesures du programme
  - Problèmes éventuels de mise en œuvre et échanges avec les autorités de gestion : taux d'erreurs sur les contrôles sur place (plan d'action), critère de sélection, distinction des mesures 211 et 212
  
- ✓ Préparation de la programmation 2014-2020
- ✓ Stratégie anti-fraude de la DG Agri
- ✓ Instruments financiers
- ✓ Gestion de la fin de programmation

### Mise en œuvre d'OSIRIS

Les travaux de 2013 ont porté sur :

- la mise en production de 2 nouveaux cadres (122.2 et 121.9B) ;
- la mise à jour d'un cadre existant (dispositif 111.4) ;
- la formation des gestionnaires ;
- l'aide aux utilisateurs (assistance fonctionnelle) ;
- l'animation des comités techniques OSIRIS ;
- demandes d'habilitation à l'utilisation et la consultation de l'outil ;
- la revue des habilitations Osiris (tout utilisateur confondu).

La formalisation des dispositifs dans OSIRIS se déroule de la manière suivante :

- Elaboration du dispositif par l'équipe OSIRIS ;
- Phase de test avec le service instructeur ;
- Modifications éventuelles du dispositif ;
- Validation du cahier des charges par le Comité technique OSIRIS ;
- Elaboration du cahier de paramétrage ;
- Mise en production par le niveau national.



## **Taux d'erreur constaté : plan d'actions et mesures concrètes mises en œuvre en 2013**

Courant 2012, les autorités françaises ont été alertées par la Commission sur la problématique des **taux d'erreur élevés constatés dans la gestion des mesures** hors Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGC) du FEADER et ont été invitées, comme les autres Etats membres concernés, à **produire un plan d'actions** pour remédier à cette situation.

La réflexion engagée a permis de déboucher sur des mesures concrètes prises au niveau national, afin de réduire les taux d'erreur à court et moyen terme.

S'agissant du renforcement du contrôle administratif, les procédures relatives aux points identifiés comme sources d'erreurs ont été précisées par notes d'instructions aux services gestionnaires et de contrôle.

Quatre notes ont ainsi été transmises aux services gestionnaires et de contrôle concernés :

- note du 12 octobre 2012 : contrôle du respect des marchés publics, contrôle des dépenses avec facturation, contrôle des dépenses de frais professionnels, application de l'erreur administrative, traitement des cas de fausse déclaration ;
- note du 12 décembre 2012 : précision sur l'application de la règle des 3 %, vérification des obligations sociales et fiscales, précisions sur la vérification de la fiabilité des demandeurs ;
- note du 20 mars 2013 : précisions sur le caractère raisonnable des coûts (article 24.2 d) du règlement n°65/2011) ;
- note du 2 octobre 2013 : contrôles administratifs et contrôles sur place pour les dépenses de rémunération.

L'application de ces consignes est aujourd'hui effective et de nature à faire diminuer le taux d'erreur pour les années de paiement restant sur la programmation 2007-2013.

Les règles applicables au démarrage des opérations sont déterminées par un arrêté ministériel. Celui-ci doit être modifié pour ne considérer comme inéligibles que les dépenses intervenues avant le dépôt de la demande. Cette modification de l'arrêté ministériel a été engagée et le projet d'arrêté modificatif est en cours de validation afin de s'assurer de sa conformité avec la réglementation nationale et communautaire.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces nouvelles dispositions est accompagnée d'un effort de pédagogie.



## **5.2. Synthèse des problèmes importants rencontrés dans la gestion du programme ainsi que toute mesure éventuellement prise, y compris les réponses apportées aux observations faites au titre de l'article 83 du règlement (CE) no 1698/2005**

S'agissant des problèmes rencontrés, ils ont concerné principalement les points suivants :

### **Les conséquences du retard d'agrément du PO**

L'agrément tardif du PO FEADER le 28 novembre 2007, soit 7 mois après sa date de recevabilité par la Commission, a encore des conséquences sur le plan de la programmation et de la certification des dépenses.

Le retard accumulé n'a pas été intégralement résorbé à ce jour ce qui explique en partie le faible taux de déclaration (15,29%) alors que le taux de programmation est lui de 36,05%. Les modalités de gestion et notamment l'existence du préfinancement ont permis de faire avancer les actions sur le terrain même si ces dernières ont été réalisées aujourd'hui mais ne sont pas encore certifiées.

Aussi, la situation reste sous contrôle, les autorités locales ayant démontré dans le cadre du DOCUP, leur capacité à rattraper les retards de début de programmation.

### **La double mobilisation sur 2000-2006 et 2007-2013**

L'année 2009 a encore été consacrée prioritairement à la clôture du DOCUP 2000-2006 et à l'accélération de la mise en œuvre du programme 2007-2013.

### **Les difficultés d'adaptation des règles de gestion communautaires et nationales**

Sur le plan communautaire, la période de programmation 2007-2013 a vu apparaître un nouvel acteur, l'organisme payeur, et de nouveaux modes de gouvernance ont du être mis en place pour assurer une gestion harmonieuse du programme. Les liens entre autorité de gestion et organisme payeur doivent être formalisés notamment au travers de la convention entre l'autorité de gestion et l'organisme payeur.

Sur le plan national, la mise en place du logiciel OSIRIS, a eu des conséquences indéniables :

- ✓ La réalisation de cahiers des charges spécifiques à chaque dispositif ont entraîné un surcroît de travail pour l'ensemble des services et tous les dispositifs ne sont pas encore opérationnels malgré les efforts de l'équipe OSIRIS (voir point 5.1) ;
- ✓ Pour ne pas pénaliser les bénéficiaires, le processus de programmation a pleinement démarré sans que l'outil de gestion soit prêt. Il en est résulté un travail de rattrapage de saisie des données qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2010. Par ailleurs il est à noter que l'outil de valorisation de données a été accessible courant 2009 ;
- ✓ L'outil OSIRIS prévoyait comme cela était le cas dans PRESAGE, l'édition d'un certain nombre de documents (rapport d'instruction, conventions, lettre de notification, certificats de service fait...). Ces applications sont en cours de paramétrage et la mise en service se fait au fil de l'eau pour les dispositifs les plus importants disponibles.



### **La mise en place des nouvelles procédures de gestion**

Comme précisé au point 5.1 un chantier important qui a démarré en 2008 sur le livre de procédures 2007-2013 s'est concrétisé par la validation de ces documents par le Comité Local de Suivi en avril 2009.

### **Le plafonnement de la défiscalisation au niveau national**

Au préalable il convient de préciser qu'à la Réunion, les dispositifs des mesures 121 « modernisation des exploitations agricoles » et 123 « accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles » ont été conçus afin d'optimiser la combinaison des régimes de défiscalisation, d'exonération de TVA non perçue récupérable et d'aides directes à l'investissement.

Or, le régime d'aide national à la défiscalisation (N522/2006) et le régime d'exonération de TVA (N524/2006) agréés par la Commission le 18 juillet 2007 n'ont pas tenu compte du fait que le règlement développement rural autorise un plafond d'intervention de 75% d'aide publique en limitant à 50% ces plafonds en cas de cumul avec des aides à l'investissement agricole.

Afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires, et sur instruction du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche faisant suite à un arbitrage interministériel rendu le 20 octobre 2008, une modification des top-up liés à la défiscalisation et à la TVA non perçue récupérable a été initiée fin 2008.

La modification introduite le 31 décembre 2008 a été acceptée par la Commission le 16 juin 2009 confirmant que les top-up peuvent être cumulés avec les aides FEADER et les contreparties nationales jusqu'à concurrence de 75%. (Annexe III au rapport annuel).

Les résultats de l'évaluation à mi-parcours soulignent la difficulté récurrente dans le cadre des stratégies locales de concilier l'approche financière, administrative avec une démarche de développement et de dynamique territoriale. Or cette difficulté agit sur un axe du PDR--R, LEADER, dont la vocation est particulièrement adaptée aux besoins en développement d'un territoire en dehors de tout autre dispositif d'intervention. Aussi, l'enjeu stratégique au niveau du partenariat est de trouver le compromis qui permettra la pleine expression d'une plus value spécifique à LEADER sur le territoire des Hauts de la Réunion, tant au niveau des choix de gestion que des objectifs stratégiques régionaux.



### 5.3. Recours à l'assistance technique

Au cours de cet exercice l'assistance technique a été mobilisée pour la prise en charge de ressources humaines de la DAAF au titre de l'exercice 2012 et 2013. L'objectif étant d'assurer une mise en œuvre efficiente des programmes communautaires de la période au titre de l'année 2011.

#### - Réseau rural régional

En 2013, les fonctions d'assistance technique au réseau rural régional de la Réunion portées par l'AD2R se sont articulées sur :

- Le fonctionnement des instances (AG, Comités techniques)
- Le soutien à la capacité contributive du réseau (animation de groupes de travail et échanges d'expérience, relation avec le niveau national, optimisation des relations dans le réseau et animation des supports de communication).

#### Fonctionnement des instances :

- Des réunions techniques réalisées avec le Département pour restituer les différents points d'étapes de la mission.
- Préparation de l'Assemblée générale tenue en février 2014 en présence du réseau national.

#### Soutien à la capacité contributive du réseau :

Trois axes de travail ont été privilégiés d'un point de vue méthodologique par microrégion (Nord, ouest, sud, est) :

- Poser les caractéristiques du territoire pour tendre vers une proposition de définition du « rural réunionnais »,
- Mobilisation des acteurs à contribuer sur leur vision de territoire, sur les difficultés exprimés, les atouts à sauvegarder, les thématiques à explorer,
- Approche transversale, des perspectives de travail ont été mises en relief résultant de l'analyse conduit autour de cette mission.

D'un point de vue des thématiques les contributions ont porté sur la jeunesse en milieu rural, la transmission entre générations, les valeurs attribuées au monde rural, l'accès à l'emploi, le devenir des terres agricoles ainsi que les petits commerces de proximité, mais également l'image des hauts à revaloriser au travers du tourisme rural...

La prise en charge d'un poste d'animateur du Réseau Rural Réunion a été mobilisée au cours de l'exercice 2013.



#### 5.4. Dispositions prises pour assurer la publicité du programme conformément à l'article 76 du règlement (CE) no 1698/2005

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds, FEDER, FSE, FEADER et FEP, visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'île de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication pluri fonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeur de l'Union européenne.  - Valoriser des projets exemplaires	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

#### VII.5 - Avancement du plan d'actions de Communication

##### VII-5.1 – Quelques rappels sur le plan d'actions de Communication

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communication. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens.

Au même titre qu'en matière de stratégie, de gestion ou d'évaluation, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi, un plan d'action plurifonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER. Il a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC le 29/05/08 pour les PO FEDER



Convergence, FSE et FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission en date du 2 avril 2008 envoyées via SFC le 5/06/08, une nouvelle version a été transmise le 10/07/08. Cette dernière version du plan de communication plurifonds 2007-2013 a été adoptée le 06/02/09 par la Commission (version novembre 2008).

#### **VII.5.2 – Point d'étape sur les actions mises en œuvre**

Afin de suivre l'état d'avancement du plan d'actions de communication, un tableau de suivi a été mis en place, tableau qui est régulièrement présenté en CLS afin de tenir informé les partenaires Etat, Région et Département sur l'avancement des actions et discuter des orientations à prendre. Ce tableau permet de suivre l'avancement de chaque fiche action du plan de communication avec des indicateurs de réalisation.

A ce jour, 23 actions d'informations et de communication sur les 34 prévues dans le plan de communication ont été réalisées, soit un avancement du programme à 68 %.



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2012

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	<u>Opération réalisée lors du 1<sup>er</sup> CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ l'organisation d'une conférence de presse,</li><li>➤ la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable.</li></ul> Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV. Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	<u>Opération réalisée en novembre 2007 :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Tirage de 1 000 exemplaires</li><li>➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007</li></ul>
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE	<u>Opération réalisée en juin 2008 :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Courrier de diffusion tripartite</li><li>➤ Réalisation de 500 clés USB</li><li>➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation</li></ul>



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation de l'impact des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	<u>Action réalisée en décembre 2009 :</u>  Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à la Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre à 15h20, le 13 décembre à 11h30 et le 15 décembre à 22h30),</li><li>« Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre à 20h00 et une séquence le mercredi à 19h30.</li><li>➤ Remise aux membres du CNS, aux partenaires, relais...</li></ul>
	Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe	<u>Action réalisée en décembre 2009 :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ 2 000 stylos à billes</li><li>➤ 200 stylos « prestige » avec étui</li><li>➤ 2 000 blocs notes</li></ul> - Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...  <u>Action réalisée en novembre 2010 :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ 450 parapluies</li></ul> - Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...
	Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)	<u>Opération réalisée en décembre 2008 :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Tirage de 700 exemplaires,</li><li>➤ Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.</li></ul>
	Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site <a href="http://www.reunioneurope.org">www.reunioneurope.org</a>	Action en cours



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
3 - Site Internet	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	<u>Action en continu sur l'ensemble de la période depuis 2007 :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mise à jour des textes réglementaires selon leur parution officielle : 59 documents mis en ligne depuis 2007,</li><li>➤ 216 cadres d'intervention étaient en ligne au 31 décembre 2013.</li></ul>
	Refonte du site internet <a href="http://www.reunioneurope.org">www.reunioneurope.org</a>	Lancement du nouveau site en octobre 2008 <ul style="list-style-type: none"><li>➤ 402 documents mis en ligne (au 31 décembre 2013)</li><li>➤ Plus de 39 029 visiteurs (de janvier 2013 à décembre 2013)</li></ul> <u>Action réalisée en novembre 2009 :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Développement de 2 modules déficients visuels :<ul style="list-style-type: none"><li>- agrandissement et réduction de la taille des caractères</li><li>- audition des pages</li></ul></li></ul>
		Action en continu
	Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examen par le Comité de Suivi et le Comité Régional d'Evaluation	Action liée à la mise en œuvre du plan d'évaluation dont la conception a été initiée en 2009
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédure des programmes 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (21 483 téléchargements du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013)</li></ul>
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Impression de 1000 exemplaires</li><li>➤ Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires</li></ul>
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013.</li></ul>



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion (accompagnement de la PFUE)	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Action 9 mai 2008 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancées par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur.</li><li>➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 :<ul style="list-style-type: none"><li>- Démarrage des travaux avec l'interview de M. Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008,</li><li>- Participation au tournage des différents sujets et interviews</li><li>- Diffusion en « prime time »</li></ul></li><li>➤ Partenariat avec un bénéficiaire : l'Association Réusit – couveuse d'entreprises sur un reportage célébrant les 10 ans de l'association. (septembre 2010)</li><li>➤ Reportage de 8 mn dans Les Nouveaux Défis, sur « 20 ans de gestion de programmes européens à La Réunion ». (octobre 2010)</li><li>➤ Reportage de 3mn20 sur la prochaine programmation 2014-2020 dans Les Nouveaux Défis du mois d'août. (réalisé lors de l'Instance de concertation du 24 août 2012)</li><li>➤ Participation avec la Région Réunion au tournage des différents reportages de l'émission « REGARD'ENSEMBLE » saison 3 : thématique Europe (41 reportages en 2013)</li></ul>



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
6 - Relations presse	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	<p>➤ Participation avec la Région Réunion à la réalisation d'articles sur thématique « année de l'Europe » pour REUNION MAG' (2013)</p> <p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Participation à la réalisation d'un article dans le magazine REUCCIR n°42 de la Chambre des Commerces et de l'Industrie Réunionnaise.</li><li>➤ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, parution sur le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat)</li></ul> <p><u>Action réalisée le 20 octobre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Communiqué de presse sur la mise en place d'un calendrier de dépôt des dossiers de demande d'aide à l'acheminement des intrants. (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale)</li></ul>
	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet)</li><li>➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche, Développement et l'innovation CNS de décembre 2009 (deux reportages)</li></ul>



		<p>radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'égalité des chances et l'inclusion sociale CNS de novembre 2010. (quatre articles presse dans la PQR locale, un article publié dans le magazine de la Région, quatre reportages vidéo sur internet et un reportage télé)</li><li>➤ Visite des projets cofinancés lors du Séminaire Convergence et du CNS en Novembre 2011 (<u>Séminaire</u> : six articles sur internet, deux articles dans la PQR locale et deux reportages vidéos sur internet / <u>CNS</u> : un article dans la PQR locale et un article sur internet)</li><li>➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine du tourisme CNS de novembre 2012 (deux articles dans la PQR locale, deux reportages sur internet et un reportage radio)</li></ul>
--	--	--



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	Action réalisée par Eller Lubrifiants sur ces fûts métalliques pendant deux mois et demi auprès de ses clients.
	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	Action à réaliser
	Présence de La Réunion sur/dans les supports de la Commission à travers des photos/panneaux	<p>Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes.</p> <p>Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR</p> <p>Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)</p> <p>Participation au forum communication du séminaire Convergence en Martinique du 27 au 29 avril 2010 (stand régional).</p> <p>Participation à l'élaboration de fiches-projets pour le nouveau portail des fonds européen, <a href="http://www.europe-en-france.gouv.fr">www.europe-en-france.gouv.fr</a>. (action en continu)</p>



	<p>Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse</p>	<p><u>Opérations réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés</li><li>➤ Réalisation de 17 fiches projet</li><li>➤ 4 articles de presse, 3 reportages TV</li><li>➤ Réalisation de 9 fiches-projets pour le 9 mai 2011 (deux articles sur Internet, un reportage télévisé)</li><li>➤ 6 fiches-projets pour le 9 mai 2012 (deux articles de presse écrite et deux articles sur internet)</li><li>➤ Mise en ligne d'une banque de 131 fiches-projets (octobre 2012)</li><li>➤ Réalisation de 5 fiches-projets et réactualisation de 2 fiches (novembre 2013)</li></ul>
--	---	--



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ;</li><li>- de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...);</li><li>- de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales.</li></ul> <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants)</p> <p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées</li><li>➤ 1 module « régimes d'aides » en collaboration avec la DEGEOM (environ 33 participants)</li></ul> <p>Pour 2010, plusieurs actions de formation réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ 3 sessions de formation de base générale (CCIR, CNFPT et CCEE)</li><li>➤ 1 session sur le FSE pour un bénéficiaire</li><li>➤ 1 intervention sur l'Europe et le FSE pour le séminaire de l'association EFOI</li></ul>



		<p>Formation mise en œuvre dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Une formation « sensibilisation aux indicateurs » en collaboration avec le cabinet Ernst&amp;Young en mars 2010 (20 participants)</li><li>➤ 1 journée échange sur les procédures de gestion et sur la révision à mi-parcours en mars 2010 (environ 70 participants)</li></ul> <p>Pour 2011, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Plusieurs sessions de formation de base générale sur l'Europe pour l'Institut de Formation des Ambulanciers, l'Ecole des Sages Femmes, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers...(une dizaine)</li><li>○ Deux sessions de sensibilisation de la prise en compte de la commande publique en lien avec les Programmes Opérationnels les 25 et 26 octobre 2011 (environ 75 personnes)</li><li>○ Une journée échange sur les procédures de Gestion le 28 octobre 2011 (environ 95 participants)</li></ul> <p>En 2012 : Réunion d'information relative à la préparation des futurs programmes 2014-2020</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Une demi-journée le 24 août 2012 (plus de 150 participants)</li><li>➤ Plusieurs sessions de réunions de groupe de travail thématiques pour le diagnostic territorial stratégique (18 réunions et 305 participants)</li></ul> <p>En 2013 : Réunion d'information sur la préparation des programmes 2014-2020</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Réunion d'information élargie 18 Mars 2013 (plus de ...)</li><li>➤ Plusieurs séminaires thématiques pour l'élaboration de la stratégie intégrée (...réunions et ...participants)</li><li>➤ Une demi-journée pour le réseau des DGS avec le CNFPT (19 avril 2013)</li><li>➤ Deux sessions sur la sensibilisation sur le suivi des indicateurs des PO Feder/Fse 2014-2020: FEDER 18 décembre 2013 (31 participants) - FSE 18 décembre 2013 (17 participants)</li></ul>
--	--	--



	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les actions de formation.
<b>FICHES ACTIONS</b>	<b>OPERATIONS</b>	<b>ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2013 / COMMENTAIRES</b>
9 - Evénementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007,</li> <li>➤ Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008,</li> <li>➤ Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009.</li> <li>➤ 20 ans de l'AGILE, du système de gestion des programmes communautaires lors du CNS de novembre 2010</li> <li>➤ Séminaire Convergence du 21 au 23 novembre 2011</li> <li>➤ Visite du Commissaire Européen à l'agriculture et au développement rural à La Réunion : Dacian CIOLOS (collaboration à l'organisation de visite de projets cofinancés – 30 Juillet au 02 août 2013)</li> <li>➤ Participation à l'organisation de la visite du Commissaire HAHN à la XIXème conférence des RUP – 17-20 Octobre 2013</li> </ul>
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en oeuvre
	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés	<p>Action à mettre en oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ avec le CRH, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action.</li> </ul>



par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	
Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	Action à mettre en oeuvre
Journées de visites de projets financés par l'Europe.	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Inauguration de la route des Tamarins (feder)</li><li>➤ Inauguration de lycées et collèges (feder)</li><li>➤ Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga)</li></ul> <u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Cérémonie officielle du percement du tunnelier de la galerie Salazie Amont dans le cadre de l'Irrigation du Littoral Ouest, ILO (feder)</li><li>➤ Journée de l'Europe "développement du monde agricole dans les hauts de Saint-Paul" le 24 mai 2011 (action de la mairie de Saint-Paul pour valoriser le soutien de l'UE au monde rural et inauguration du chemin Belmont) (deux articles PQR locales le 9 mai et un article le 25 mai 2011)</li></ul>
Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	<u>Action en cours :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Elaboration du cahier des charges de l'exposition et animation itinérante</li></ul>



## 6. Déclaration sur le respect des politiques communautaires dans le cadre de l'aide, y compris la mise en évidence des problèmes rencontrés et les mesures adoptées pour les traiter

Les autorités françaises déclarent que la législation communautaire est respectée à chaque étape de la mise en œuvre du programme, en particulier concernant les règles en matière de concurrence, de passation des marchés publics, de protection et d'amélioration de l'environnement, de promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non-discrimination.

### 6.1 Respect des règles en matière de concurrence

Les aides listées au niveau du tableau de bord des régimes d'aides hors champ d'application de l'article 36 du traité ont été mises en œuvre en 2013.

Code de la mesure	Nom du régime d'aides	Indication de la légalité du régime d'aides		Durée du régime d'aides	
123 - Evolution de l'outil agro-industriel (transformation des produits de l'annexe I)	Régime cadre des aides à finalité régionale	Régime cadre des aides à finalité régionale : Aide accordée conformément au règlement (CE) n°1628/2006 du 24 octobre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité des aides nationales à l'investissement à finalité régionale  N° d'enregistrement XR61		2007- 30.06.2014  L'Etat Membre se conformera à toutes nouvelles règles applicables aux aides d'Etat en vigueur et assurera une couverture adéquate des aides d'Etat pour la mesure	
123 – Matériel Forestier	« de minimis »	Aide accordée conformément au règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de minimis	Aide accordée conformément au règlement (UE) n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'UE aux aides de minimis	2007-2013  Pour le règlement (CE) n°1998/2006	2014-2015 Pour le règlement (UE) n° 1407/2013
124 – Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies					
226 – Défense des forêts contre l'incendie					
227 – Prévention des espaces naturels et forestiers pour la protection					
311 – Diversification d'activité agricole, Amélioration de l'hébergement, de la restauration création de produits touristiques et/ou pédagogiques en milieu rural (actifs agricoles)					
312 - Amélioration de l'hébergement et de la restauration en milieu rural (non actifs agricoles)					
313 - Soutien à l'opération Village créole					

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales notifieront à la Commission chaque aide individuelle conformément à l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

Le « Top up » prévu au programme sur la 121.8 soutien à la plantation canne a été mis en œuvre en 2013 à hauteur de 85 710, 69 €. Cumul au 31/12/2013 : 394 636,46 €



## Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013 Rapport Annuel FEADER 2013

En 2008, 4 top up ont été introduits en demande de notification dans le cadre de la demande de modification du programme le 29 décembre 2008 et une demande d'exemption au titre du règlement 1857/2006 a été transmise aux autorités nationales le 4 décembre 2008. Les services de la Commission ont accusé réception de cette demande au 31 décembre 2008. La proposition de modifications a été validée par courrier en date du 16 juin 2009 qui entérine également que les top-up relatifs aux mesures 121 et 123A peuvent être cumulés avec les aides FEADER et des contreparties nationales jusqu'à concurrence d'un plafond de 75%.



## **6.2 Respect des règles de passation des marchés publics**

L'autorité de gestion rappelle comme au point 5.2.9 du programme qu'elle s'assurera que les marchés publics et concessions attribués concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEADER sont en conformité aux règles des directives 2004/17/CE, 2004/18/CE, règlement CE n°1564/2005 ou aux principes du Traité où ils s'appliquent.

## **6.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement**

L'autorité de gestion a pris toutes les mesures qui s'imposent pour assurer que les projets retenus pour un cofinancement par le FEADER respectent la politique et les règles en vigueur en la matière.

Plusieurs actions visant ces objectifs communautaires ont également été soutenues :

- ✓ Au titre de la mesure 214 MAE (Mesures Agro-environnementales) ;
- ✓ Au titre des mesures 211 et 212 ICHN (Indemnité de Compensation des Handicaps Naturels) ;
- ✓ Au titre de la mesure 111 Information- formation avec des actions de sensibilisation la préservation de l'environnement conduites par les organisations professionnelles agricoles ou organismes de développement (lutte intégrée, pratiques respectueuses de l'environnement, gestion de l'eau, conseil en agriculture biologiques....).



## **6.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination**

### **6.4.1. Promotion de l'égalité entre hommes et femmes**

Pour les actions payées en 2013, la répartition homme femme est la suivante pour ces trois dispositifs :

- ✓ Sur ICHN : 387 femmes, 2539 hommes et 145 sociétés ;
- ✓ Sur MAE : 171 femmes, 976 hommes et 59 sociétés ;
- ✓ Sur la préretraite : 7 femmes et 36 hommes.

Pour les autres mesures payées en 2013, les bénéficiaires n'étant pas des personnes physiques, ces indications ne sont pas pertinentes.

Les interventions prévues au titre du FEADER prennent en compte la problématique de l'égalité des chances hommes femmes.

- ✓ Articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela, avec le concours du FSE, un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.

Sur le champ de l'égalité professionnelle, le FSE participe aux actions visant à une meilleure connaissance des avancées de l'égalité femmes-hommes à La Réunion au travers :

- ✓ d'études : chiffres clés de la parité publiée par l'INSEE Réunion en 2010 et consultable sur son site Internet,
- ✓ d'actions : sensibilisation sur la dimension hommes/femmes au sein des entreprises, telles que le lancement du « Prix de la vocation scientifique », du « Label mixité régional » ou encore l'animation d'un réseau en faveur de la création d'activité par les femmes. Des initiatives sont également menées dans les établissements scolaires autour de conférences, débats (« Les remparts des idées reçues », « Fémin'Attitude, une journée « spéciale filles » pour découvrir les industries au féminin »).

### **6.4.2 Promotion de la non discrimination**

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- ✓ associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;



- ✓ préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds (CLS) permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- ✓ veillant à que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination (notamment grâce à Internet avec un accès adapté au site [www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org) pour les déficients visuels) ;
- ✓ mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera d'une part à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes, quand de tels besoins sont manifestes ;
- ✓ soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées, lutte contre l'illettrisme...).
- ✓

Le programme annuel de la structure Chancegal dont les principales actions concernent :

- ✓ l'animation d'un centre de documentation et de conseil sur la question homme-femme ;
- ✓ La sensibilisation des acteurs du système éducatif mais aussi des entreprises ;
- ✓ La communication, information (site internet, actions publicitaires, colloques...)

La reconduction de l'action FLO8 destinée exclusivement aux femmes vivant dans des zones insalubres, sans emploi, sans expérience professionnelle, mais désireuse de s'insérer professionnellement. Les difficultés d'insertion de ces femmes sont prises en compte de façon globale sous la forme d'un accompagnement spécifique.

S'agissant des personnes handicapées et des personnes âgées, les cadres d'interventions des dispositifs de soutien à la construction d'établissements d'accueil, représentant un potentiel de financement communautaire d'un montant total de 10 M €, ont été agréés en 2009.

Enfin, le cadre d'intervention relatif aux actions facilitant l'accessibilité des services de transport collectifs et des infrastructures aux personnes à mobilité réduite, (1,5 M € de concours FEDER prévus), n'était pas encore décliné au 31/12/2009 dans la mesure où les opérations identifiées n'étaient pas encore mûres. Cette situation a évolué début 2010. Les interventions prévues au titre du FSE prennent naturellement en compte la problématique de l'égalité des chances hommes-femmes.



## 6.5 Articulation avec le POSEIDOM

A l'instar des autres DOM, le POSEI est mis en œuvre à la Réunion en complémentarité avec d'autres programmes et dispositifs communautaires, qui relèvent du Premier Pilier de la PAC tel l'OCM sucre, ou sont mis en œuvre dans le cadre du PDR Réunion.

En ce sens, le POSEIDOM couvre une partie des actions de soutien et d'orientation des productions agricoles ultramarines. Les mesures des autres programmes complètent très largement ce dispositif, sans concurrencer celles mises en œuvre dans le cadre du POSEI. En outre, les mesures relatives au POSEIDOM ne visent en aucun cas l'aide à **l'investissement productif**, qui se trouve au cœur du programme FEADER.

Les aides au soutien des marchés consenties dans le cadre du POSEIDOM et les aides apportées dans le cadre du programme FEADER sont complémentaires, les premières s'intéressant à la mise en marché des produits et au soutien des prix, les secondes intervenant plus en amont, au niveau des conditions de production, de la production elle-même et de la transformation des produits. Par exemple sur la canne à sucre les aides au transport de la canne sont financées sur le POSEI alors que les aides à la replantation et à la transformation le sont au titre du PDRR.

Afin d'éviter tout risque de doublon, il est prévu que le dispositif POSEI ne financera en aucun cas les investissements prévus dans le PDR-R.

Le bilan d'avancement provisoire du POSEIDOM est le suivant au 31.12.2013 :



Ile de La Réunion – Programme FEADER 2007-2013  
Rapport Annuel FEADER 2013

**Mise en œuvre du nouveau programme POSEI IV (à compter du 16 octobre 2006)**

	Nature de l'aide ou produit	Montants payés 2008 - 2009	Montants 2010 payés	Montants 2011 payés	Montants 2012 payés	Remarques
Régime spécial d'approvisionnement	Céréales destinées à l'alimentation des animaux et matières premières destinées aux IAA	23 972 781	12 137 972	12 119 179	12 033 014	
Primes animales	Aide au développement et au maintien des cheptels allaitants (ADMCA) Prime à l'abattage (PAB) Prime aux petits ruminants (PPR)	8 491 405	4 450 468	3 484 772	3 581 115	
				1 245 956	1 171 784	
				96 354	98 486	
Importations animales	Aide à l'importation d'animaux	252 308	37 631	178 423	302 450	
Structuration de l'élevage	Intervention en faveur des filières bovines, volailles et porcs et Actions horizontales (communication, observatoire, animation)	26 815 200	16 109 751	21 090 991	21 458 081	Mise en œuvre de DEFI
Diversification des productions végétales	Aides à la filière fruits et légumes	7 767 273	5 494 807	5 220 806	6 469 284	
	Aide à la filière plantes à parfum	723 714	260 105	188 337	268 282	
	Aide à la filière vanille	261 067	114 867	229 110	284 767	
	Aide à la commercialisation hors de la région de production	1 547 205	785 579	841 719	1 176 130	
POSEIDOM filières canne sucre rhum	Aide au transport des cannes	13 871 024	6 655 358	6 973 240	6 945 316	
	Aide forfaitaire aux industries sucrières	78 257 000	44 163 000	44 163 000	44 163 000	
<b>Total</b>		<b>161 958 977</b>	<b>90 530 180</b>	<b>95 832 067</b>	<b>97 951 709</b>	



## **6.6 Articulation avec les OCM**

Des aides à l'investissement peuvent être consenties aux Organisations de Producteurs (OP) dans le cadre de l'OCM. Comme pour le POSEIDOM, il est prévu que le dispositif OCM ne financera en aucun cas les investissements prévus dans le PDR-R.

En 2009, les programmes de reconnaissance des OP pré-reconnues et reconnues ont été examinés par la DAF et approuvés par arrêté préfectoral. Lors de cet examen, la DAF, instructeur des mesures FEADER dont bénéficient aussi ces structures, a veillé à ce que les postes financés au titre de ces Programmes soient totalement distincts de ceux financés par le FEADER. Le fait que l'instruction de ces différents dispositifs, soit conduite par le même service instructeur permet de disposer d'une visibilité d'ensemble sur les dispositifs et sur les bénéficiaires ce qui permet d'écartier tout risque de double financement et de gérer ainsi la cohérence des interventions sur les filières.



## **7. Réutilisation des aides récupérées conformément à l'article 33 du règlement (CE) no 1290/2005**

Le montant de FEADER des aides récupérées se monte à 28 430,80 €.



## **ANNEXE : Tableau d'indicateurs communs pour le suivi et l'évaluation des programmes de développement rural pour l'année 2013**